



**Etude de l'impact
du Crédit Impôt Recherche**

Rapport Final

**Philippe Larrue
Patrick Eparvier
Sophie Bussillet**

Technopolis France SARL

Paris, le 12 mai 2006

Contact:

Philippe Larrue
Technopolis France S.A.R.L.
55 rue des Petites Ecuries
FR – 75010 Paris

téléphone +33 1 49 49 09 21

télécopie +33 1 49 49 09 29

email: philippe.larrue@technopolis-group.com

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
--------------	---

Partie 1 Méthodologie des investigations

Méthodologie de l'enquête	5
1.1 La construction des échantillons et les sollicitations des répondants	5
1.1.1 L'échantillonnage	5
1.1.2 Structure des échantillons	6
1.1.3 Protocole d'enquête	9
1.1.4 Structure de la base des répondants	10
1.2 Elaboration des questionnaires	13
1.2.1 Interactions avec le client et le Comité de Pilotage	13
1.2.2 Présentation du questionnaire CIR	13
1.2.3 Présentation du questionnaire NONCIR	14
1.3 Limitations de l'enquête en ligne	15
2 Méthodologie des entretiens qualitatifs	15
2.1 Les critères de sélection	15
2.2 Répartition des entreprises	15

Partie 2 Les résultats de l'enquête en ligne auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires du dispositif CIR

1 Profils des répondants CIR et non CIR	18
1.1 Fonctions des répondants	18
1.2 Localisation des répondants	18
1.3 Secteurs d'activité des répondants	20
2 Historique des entreprises dans le dispositif	21
2.1 Année d'entrée dans le dispositif	21
2.2 Mobilité au sein du dispositif	22
2.3 Dernière année d'obtention du CIR	22
3 Motivations et réticences liées au dispositif CIR	23
3.1 Motivations des entreprises CIR lors de leur entrée dans le dispositif	23
3.2 Les débats lors de l'entrée des entreprises CIR dans le dispositif	24
3.3 Motivations des CIR pour rester dans le dispositif	24
3.4 Perspectives d'entrée des entreprises NONCIR dans le dispositif	25
4 Connaissance du dispositif CIR	27
5 Le CIR et les catégories spécifiques d'entreprises	28

5.1	Le CIR au sein des groupes fiscalement intégrés	28
5.2	Le CIR au sein des jeunes entreprises	30
6	La réforme du CIR	31
6.1	Source d'information et connaissance de la réforme	31
6.2	Impact de la réforme sur les bénéficiaires CIR	33
6.3	Réforme et incitation des NONCIR à entrer dans le dispositif	34
7	CIR et accroissement de l'effort de R&D	35
7.1	Volume de l'accroissement de l'effort de R&D	35
7.2	Raisons de l'accroissement de l'effort de R&D	36
7.3	Principales composantes de l'accroissement de l'effort de R&D	37
7.4	Assiette du CIR et accroissement de l'effort de R&D	38
8	CIR et externalisation des dépenses de R&D	39
8.1	Part des dépenses de R&D externalisées	39
8.2	Catégories de sous-traitants	40
8.3	Externalisation auprès des sociétés agréées	43
9	Le CIR et les autres modes de soutien	44
10	Questions ouvertes	49
10.1	Comment améliorer le CIR : le point de vue des répondants	49
10.1.1	Informar davantage sur l'existence du CIR	50
10.1.2	Élargir le champ des dépenses éligibles	51
10.1.3	Augmenter la part en volume et réduire la part en accroissement	51
10.1.4	Simplifier les règles d'éligibilité	52
10.1.5	Réduire les charges administratives	53
10.1.6	Diminuer le risque de remise en cause par les services fiscaux des crédits octroyés	54
10.1.7	Réduire le délai pour l'octroi de l'avoir fiscal	55
10.2	Comment améliorer le soutien public à la recherche et l'innovation : le point de vue des répondants	55
10.2.1	Renforcer et/ou clarifier les liens avec la recherche publique	56
10.2.2	Réduire le nombre d'interlocuteurs extérieurs à l'entreprise sur les questions de recherche et d'innovation	56
10.2.3	Réduire les charges sociales sur les salaires des chercheurs	57
10.2.4	Augmenter la demande publique de biens et services innovants produits par les PME	57

Partie 3

Les résultats des entretiens qualitatifs auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires du dispositif

1	Les connaissances issues des études existantes sur les aides fiscales à la R&D	61
1.1	Les études économétriques de l'effet de levier des aides fiscales à la R&D	61
1.2	Les études de benchmarking des dispositifs d'aide fiscale à la R&D	62
2	Les facteurs qui déterminent l'impact du CIR	63

2.1	Le CIR dans la procédure de détermination du budget de R&D	64
2.1.1	Les budgets de R&D « tirés par la demande »	65
2.1.2	Les budgets de R&D « poussés par l'offre »	66
2.1.3	Les budgets de R&D déterminés par la conjoncture	66
2.2	La gestion du CIR au sein des entreprises	68
2.2.1	La gestion du CIR selon la taille de l'entreprise	68
2.2.2	La réforme a accru la circulation de l'information au sein des entreprises	69
3	L'impact du CIR	71
3.1	L'intensité de l'impact du CIR sur l'effort de R&D	71
3.1.1	Le CIR a un impact direct sur l'effort de R&D	71
3.1.2	Le CIR a un effet implicite sur l'effort de R&D	72
3.1.3	Le CIR n'a pas d'impact sur les niveaux de dépenses	75
3.2	L'impact du CIR selon les modalités du CIR	76
3.2.1	Part en accroissement et part en volume	76
3.2.2	L'assiette du CIR	76
3.2.3	Le plafonnement du CIR	78
3.3	Impact du CIR sur l'opérateur et le lieu d'exécution de la R&D	78
3.3.1	Impact du CIR sur l'externalisation de l'effort de R&D	79
3.3.2	L'impact du CIR sur la localisation du projet de R&D	80
4	Le CIR dans le paysage des aides publiques à la R&D	81
4.1	Vers une nouvelle politique industrielle française ?	82
4.2	Le soutien aux petites entreprises innovantes	83
4.3	Les modes de soutien public territorialisés	83
4.4	Les aides à l'innovation de l'ANVAR	85
5	Les non-bénéficiaires du CIR	86
	Conclusion	88

GRAPHIQUES

Figure 1	Fonction du répondant	18
Figure 3	Région de l'entreprise (répartition régionale de la DIRDE)	19
Figure 4	Secteur d'activité de l'entreprise	20
Figure 5	Depuis quelle année êtes-vous déclarant CIR ?	21
Figure 6	Dernière année d'obtention du CIR	22
Figure 7	L'année de votre première déclaration, pour quelle(s) raison(s) avez-vous décidé d'entrer dans le dispositif ?	23
Figure 8	Quelles sont les réticences qui se sont exprimées au sein de votre entreprise au moment de la déclaration ?	24
Figure 9	Les années où vous êtes déclarant CIR mais non-bénéficiaire, pour quelle(s) raison(s) votre entreprise dépose une déclaration ?	25
Figure 10	Vous avez déclaré ne pas être bénéficiaire du CIR ; pour quelle(s) raison(s) ?	26
Figure 11	Envisagez-vous de rentrer dans le dispositif CIR dans les 3 prochaines années ?	27
Figure 12	Quel est votre niveau de connaissance des différentes dépenses prises en compte dans le calcul du CIR?	28
Figure 13	A quel niveau se prennent les décisions stratégiques suivantes ?	29
Figure 14	Comment le CIR est-il réparti au sein du groupe ?	30
Figure 15	Si non, pourquoi ?	31
Figure 16	En 2004 le dispositif du CIR a été modifié. Quels ont été vos principaux canaux d'information concernant cette réforme?	32
Figure 17	Quel est votre niveau de connaissance de la réforme ?	33
Figure 18	Quel a été l'impact de la réforme 2004 sur votre effort de R&D en 2004/2005 (ou quel sera cet impact dans les prochains exercices) ?	34
Figure 19	Vous avez augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003, notez s'il vous plaît les principales raisons qui ont motivé cet accroissement cette année-là	37
Figure 20	Vous avez augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003, notez s'il vous plaît les principales composantes bénéficiant de cette augmentation cette année-là	38
Figure 21	Impact du CIR sur les différentes composantes de l'effort de R&D des entreprises CIR	39
Figure 22	Quel est le pourcentage externalisé de vos dépenses de R&D ?	40
Figure 23	Dans quelle proportion de vos dépenses de R&D sous-traitez-vous aux organismes suivants? (Non CIR)	41
Figure 24	Dans quelle proportion de vos dépenses de R&D sous-traitez-vous aux organismes suivants? (CIR)	42
Figure 25	Quelle proportion de vos dépenses de R&D sous-traitez-vous aux organismes privés agréés par le Ministère de la Recherche ? (CIR)	43
Figure 26	Sous-traitance : les organismes privés français sont-ils agréés par le Ministère de la Recherche ?	44
Figure 27	Matrice de proximité entre modes de soutien (entreprises CIR)	46
Figure 28	Matrice de proximité entre modes de soutien (entreprises NONCIR)	47
Figure 29	Quel est l'impact des différentes mesures dont vous avez bénéficié sur le volume de votre effort en R&D? (NONCIR)	49
Figure 31	Capture d'écran du site destiné aux bénéficiaires CIR	94
Figure 32	Capture d'écran du questionnaire destiné aux bénéficiaires CIR	

TABLEAUX

Tableau 1	Le CIR entre 1987 et 2002	2
Tableau 2	Représentativité de l'échantillon CIR par taille de l'entreprise en nombre d'employés	7
Tableau 3	Représentativité de l'échantillon CIR par intensité technologique	7
Tableau 4	Représentativité de l'échantillon CIR par industries d'appartenance	8
Tableau 5	Représentativité de l'échantillon NONCIR par taille de l'entreprise en nombre d'employés	8
Tableau 6	Représentativité de l'échantillon NONCIR par intensité technologique	9
Tableau 7	R	9
	représentativité de l'échantillon NONCIR par industries d'appartenance	9
Tableau 8		11
	Calcul du taux de réponse	11
Tableau 9	Co	12
	mparaison structure base de départ et structure base répondants	12
Tableau 10	Votre entreprise fait-elle partie d'une holding/d'un groupe ?	21
Tableau 11	Etes-vous déjà sorti du dispositif CIR ?	22
Tableau 12	Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe fiscalement intégré ?	28
Tableau 13	Votre entreprise a-t-elle été créée après 2000 ?	30
Tableau 14	Avez-vous bénéficié du CIR au titre de l'année de création de votre entreprise ?	30
Tableau 15	Etes-vous au courant de la réforme 2004 du CIR et des mesures proposées dans la Loi de Finance 2006 ? (NONCIR)	33
Tableau 16	Ces mesures vous incitent-elles à rentrer dans le dispositif ? (NONCIR)	35
Tableau 17	Avez-vous augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003?	35
Tableau 18	Vous avez augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003, quelle a été l'ampleur de cette augmentation cette année-là ? (CIR et NONCIR)	36
Tableau 19	Sous-traitez-vous tout ou partie de votre R&D ?	39
Tableau 20		43
	La procédure d'agrément du Ministère de la Recherche vous donne-t-elle satisfaction ?	43
Tableau 21	Etes-vous bénéficiaire des mesures suivantes ?	45
Tableau 22	Fréquences croisées de modes de soutien (entreprises CIR)	46
Tableau 23	Fréquences croisées de modes de soutien (entreprises NONCIR)	47
Tableau 24	Quel est l'impact des différentes mesures dont vous avez bénéficié sur le volume de votre effort en R&D? (CIR)	48
Tableau :	Diversité des schémas dans différents pays	62
Encadré 1	Le cas d'un grand groupe industriel français	70
Encadré 3	Le cas d'une PME faiblement intensive en R&D	74
Encadré 5	le cas d'une PME très intensive en R&D, avec le statut de JEI et agréée	80

TABLE DES ANNEXES

Annexe A	Lettre de sollicitation de la Direction de la Technologie	92
Annexe B	Engagement de confidentialité de Technopolis France	93
Annexe C	Capture d'écran d'une page dédiée à l'étude sur le site du Ministère délégué à la Recherche	94
Annexe D	Capture d'écran d'un des questionnaires en ligne	95
Annexe E	Mél de sollicitation pour les entretiens	96
Annexe F	Guide d'entretiens	97
Annexe G	Liste des entretiens menés	99

Introduction

Le crédit d'impôt recherche (CIR) a été créé en 1983 et pérennisé depuis 2004. C'est un instrument essentiel de la politique française d'incitation fiscale à la recherche en direction des entreprises privées, et plus particulièrement des PME innovantes. Le CIR vise à promouvoir une recherche compétitive et à offrir un environnement stable à l'innovation technologique des entreprises françaises. Cet instrument incitatif concerne les accroissements de dépenses de recherche et non les montants dépensés. Le CIR a été modifié de nombreuses fois¹ et notamment en 1999 lors de l'adoption de la Loi sur l'Innovation et la Recherche. Depuis la réforme de 2004, CIR est constitué de la somme de deux composantes :

- une part en volume égale à 5% des dépenses de recherche développement engagées sur une année
- une part en accroissement égale à 45% de ces mêmes dépenses, minorée de la moyenne des dépenses de même nature des deux années précédentes

Le plafond du CIR a également été réévalué : il est passé de 6,1 à 8 millions d'euros par entreprise et par an. En 2005, un nouveau changement est intervenu à la fois sur le plafond des dépenses éligibles, sur la nature des dépenses éligibles et sur la répartition entre accroissement et volume. Désormais, c'est-à-dire à partir de la déclaration 2006, les entreprises peuvent bénéficier d'un CIR équivalent à 10% du volume des dépenses de l'année ainsi que 40% de ces mêmes dépenses comparés à la moyenne des deux années précédentes. De même le plafond du CIR a été de nouveau augmenté pour atteindre désormais 10 millions d'Euros. Toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, ainsi que les associations régies par la loi de 1901 (sous certaines conditions) peuvent en bénéficier. Les dépenses retenues concernent principalement les moyens humains et matériels affectés à la recherche ainsi que la recherche sous-traitée, et depuis 2004 elles incluent la veille technologique, les brevets et leur défense. Le CIR est soit imputé sur l'impôt à payer, soit restitué aux entreprises nouvelles qui ne réalisent pas de bénéfices. Sinon, il est remboursé au terme de la troisième année. Les entreprises qui ne peuvent ni l'imputer, ni se le voir rembourser ont la possibilité de mobiliser la créance que représente le crédit d'impôt recherche, notamment auprès d'Oséo-Bdpme.

En 1987, c'est-à-dire seulement quatre ans après sa création, le CIR attire 5 436 déclarants, 4 489 bénéficiaires pour un montant de 5 993 M€ pour les dépenses annuelles de R&D déclarées, soit un montant de 341 M€ pour le CIR (cf. tableau 1). En 2002, on constate qu'à l'exception du montant des dépenses déclarées, les indicateurs du CIR sont inférieurs à ceux du début des années 1990, qui constituent le maximum atteint jusque-là.

¹ Modifications de la législation fiscale relative au calcul de l'assiette, aux secteurs concernés, au taux et au plafond afin d'adapter le CIR aux spécificités des PME.

Tableau 1 Le CIR entre 1987 et 2002²

Années	Nbre de déclarants	Nbre de bénéficiaires	Dépenses déclarées de R&D par an en M€	Montant du CIR en M€
1987	5 436	4 489	5 993	341
1990	8 700	7 370	7 609	516
1991	8 809	6 651	9 454	740
2002	5 907	2 760	11 668	489

Source : MR - DT

Les secteurs d'activité les mieux dotés en 2002 sont le Conseil et l'assistance aux entreprises et le Conseil et l'assistance informatique avec respectivement 499 et 486 entreprises et 26,3 % et 12,5 % du montant du CIR. À l'autre extrémité, se trouvent les services au transport et les hydrocarbures et la production d'énergie (3 et 4 entreprises pour 0,02% et 0,95 % du CIR). Par ailleurs, les entreprises de 1 à 50 employés et de plus de 2000 salariés bénéficient respectivement de 33,6% et 24,9 % du montant total du CIR.

On retrouve également des différences au niveau territorial. En France métropolitaine, l'Île-de-France concentre 30,3 % des déclarants et 34,1 % des bénéficiaires soit 58,4 % du montant du CIR alors que le Limousin ne représente que 1,1 % des déclarants et 0,8 % des bénéficiaires soit 0,1 % du montant du CIR³.

Dans un article de 2004⁴, J. Mairesse et B. Mulkay démontrent sur la base d'une étude fondée sur 750 entreprises que le CIR produit un « effet incitatif assez important » et « favorise significativement les dépenses de R&D des entreprises ». Dans ce contexte, les fortes disparités observées aux niveaux sectoriel et territorial posent question quant à la nécessité et, le cas échéant, la manière d'inciter les entreprises des secteurs ou régions qui bénéficient le moins du CIR à profiter davantage de cette mesure visiblement efficace.

Le CIR est actuellement l'un des dispositifs majeurs dont dispose l'Etat pour inciter les entreprises à accroître leur effort de R&D. Ce dispositif fiscal ayant connu une réforme majeure en 2004, le Ministère délégué à la recherche a initié une réflexion approfondie sur l'efficacité de ce mode de soutien indirect sur la compétitivité des entreprises. Cette efficacité est appréhendée tout d'abord quantitativement au travers des résultats de deux questionnaires en ligne respectivement auprès des bénéficiaires du CIR et d'un panel témoin d'entreprises ne faisant pas partie du dispositif. La comparaison de leur profil d'effort de R&D apporte à cet égard des enseignements majeurs. L'efficacité du CIR est également appréhendée par des questions ouvertes via ces questionnaires et par des entretiens téléphoniques, permettant d'entrer dans la

² Direction de la Technologie, Sous-direction de l'innovation et du développement technologique, Bureau DTC2, *Bilan National du Crédit Impôt Recherche au titre de l'année 2002*, Ministère délégué à la Recherche, 14 p. [disponible sur : <http://www.recherche.gouv.fr/technologie/mesur/cir/recapcir2002.pdf>].

³ Les données chiffrées de ce paragraphe proviennent du *Bilan National du Crédit Impôt Recherche au titre de l'année 2002* précédemment cité et la Corse n'a pas été prise en compte pour les données régionales.

⁴ Jacques Mairesse, Benoît Mulkay (2004), *Une évaluation du crédit d'impôt recherche en France, 1980-1997*, INSEE, Série des Documents de Travail du CREST, n°2004-43, 26 p. [disponible sur : <http://www.crest.fr/doctravail/liste.htm>]

« boîte noire » de la décision d'investissement en R&D afin de mieux cerner l'influence du CIR et les facteurs qui conditionnent ce lien.

L'efficacité des aides publiques à la recherche est évidemment difficile à apprécier dans la mesure où on ne peut pas comparer *stricto sensu* les montants d'investissements en recherche effectués par les entreprises en présence d'une mesure incitative avec les montants qu'auraient investi ces mêmes entreprises en l'absence d'aide. Par contre, il est possible de comparer les niveaux d'investissement en recherche des bénéficiaires du dispositif aux niveaux d'investissement des non-bénéficiaires. C'est dans cette optique qu'ont été menées les investigations dans cette étude, que ce soit au travers d'un questionnaire en ligne dans un premier temps, puis au travers d'entretiens dans un second temps. Ces deux méthodes d'observation et d'analyse ont ainsi été employées auprès de bénéficiaires comme de non-bénéficiaires du dispositif CIR.

La première partie décrit la méthodologie employée pour l'enquête en ligne et les entretiens. La seconde partie présente les résultats de l'enquête en ligne, suivie d'une troisième partie consacrée aux résultats des entretiens.

Partie 1 Méthodologie des investigations

Méthodologie de l'enquête

Sont présentés dans cette section l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la qualité du travail d'enquête effectué : méthode d'échantillonnage, structure des échantillons, protocole d'enquête et enfin les résultats en termes de taux de réponse et de représentativité de la base des répondants.

1.1 La construction des échantillons et les sollicitations des répondants

1.1.1 L'échantillonnage

1.1.1.1 Les échantillons CIR et NONCIR

Deux échantillons, appelés respectivement « CIR » et « NONCIR » dans la suite de ce document, ont été élaborés spécifiquement pour cette enquête :

- un échantillon d'entreprises bénéficiant du CIR sur la période 2000-2003, c'est-à-dire les entreprises dont le « compteur CIR » a été positif sur la période étudiée⁵. Ces entreprises sont celles qui ont réellement bénéficié d'un crédit d'impôt dont cette étude cherche à cerner l'impact sur leur effort de R&D. Ce critère de sélection a été préféré à celui de l'accroissement des dépenses de R&D car certaines des entreprises ayant accru leur effort peuvent ne pas bénéficier du CIR si elles ont accumulé des crédits négatifs sur les exercices précédents⁶.
- un échantillon d'entreprises témoin par méthode d'appariement. Ces entreprises ont des activités de R&D et ne sont pas déclarantes CIR sur la période étudiée (mais peuvent avoir été déclarantes ou même bénéficiaires antérieurement).

Enfin un échantillon supplémentaire comprenant les sociétés agréées par le Ministère a été utilisé pour renforcer l'échantillon des CIR et NONCIR⁷.

⁵ Dans la base de données du Ministère de la Recherche, ces entreprises sont identifiées principalement au travers du « compteur CIR » (variable CIRDECL). Cependant ce compteur CIR étant déterminé au niveau de chaque filiale alors que le bénéfice du CIR est déterminé au niveau groupe (si le groupe est consolidé fiscalement), une entreprise « à compteur CIR positif » peut ne pas avoir bénéficié du CIR si la somme des compteurs CIR des filiales du groupe auquel elle appartient est négatif ou nul (« faux bénéficiaire »). Inversement, une entreprise peut bénéficier du CIR tout en ayant un compteur CIR individuel négatif ou nul, si le compteur CIR au niveau groupe est positif (« faux déficitaire »). Il nous a donc fallu corriger ce premier échantillon des entreprises « à compteur CIR positif » en enlevant les « faux bénéficiaires » et en ajoutant les « faux déficitaires ».

⁶ De plus, en principe, l'accroissement de l'effort de R&D est la variable « impactée », elle ne peut donc être choisie pour sélectionner les entreprises interrogées. Cet argument est évidemment à relativiser étant donné que le critère de CIR positif suppose un accroissement de R&D. Nous reviendrons sur cette relation dans l'analyse des résultats.

⁷ Sélection des entreprises ayant un contact avec email dans la base et dont « année de dépôt de déclarations » et/ou « année de demande d'agrément » est postérieur à 2000.

1.1.1.2 Méthode d'échantillonnage

Les échantillons CIR et NONCIR ont été obtenus par le biais d'un d'échantillonnage aléatoire par strates. Les échantillonnages pour les CIR et NONCIR ont été effectués respectivement par Technopolis France et la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du Ministère. La base de référence était la population totale des entreprises bénéficiaires du CIR sur la période 2000-2005.

Les critères de stratification utilisés ont été les suivants :

- taille de l'entreprise (nombre d'employés) (3 strates : 0-20, 20-250, >250)
- intensité technologique (4 strates : R&D/CA = 0-5%, 5-20%, 20-50%, 50% et plus)
- secteurs d'activités (2 nomenclatures d'activités ont été utilisées)⁸

Afin de construire des échantillons représentatifs sans croiser toutes les strates⁹, nous avons établi des priorités entre critères de stratification. Nous avons tout d'abord effectué un premier tirage aléatoire sur les 3 strates de tailles d'entreprise, puis l'échantillon ainsi obtenu a été ajusté sur les deux autres critères d'intensité de R&D et de secteurs d'appartenance. Du fait des liens existants entre ces trois critères, peu d'itérations ont été nécessaires pour obtenir un échantillon représentatif satisfaisant.

1.1.2 Structure des échantillons

La taille de la population totale de référence était de 6 314 entreprises¹⁰. La taille de l'échantillon CIR construit était de 1 918 entreprises. La taille de l'échantillon NONCIR représentatif qui nous a été fourni par la DEP comprenait 626 entreprises¹¹. L'échantillon supplémentaire des entreprises agréées comprenait 511 entreprises.

Etant donné l'importance des effets de structure dans des études d'impact d'un dispositif de soutien comme le CIR – bénéficiant à des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs – un effort particulier a été porté sur la constitution d'échantillons représentatifs de la population totale. Au final, deux échantillons de grande qualité ont été obtenus, avec des taux de pondération faibles (entre 2,5 et 3) et une structure très proche de la population totale.

1.1.2.1 Echantillon CIR

Le sondage respecte la structure de la population pour les trois critères de stratification avec une pondération moyenne de 3,3. Les tableaux suivants montrent la proximité de l'échantillon CIR par rapport à la population totale. Les différences en proportion au sein de chaque strate ne dépassent rarement 4 points (sauf pour les strates non renseignées « Nr »).

⁸ Les industries du textile et de l'habillement ne seront pas incluses dans l'enquête.

⁹ Par exemple 3 tailles * 4 intensités * 5 secteurs = 60 profils.

¹⁰ Rappelons que sur les dernières années le CIR a compté entre 2 700 et 3 000 bénéficiaires par an (11 387 en cumul sur la période 2000-2003). Cette première population se réduit donc de près de la moitié une fois éliminés les doublons.

¹¹ Pour des questions de confidentialité, il n'a pas été possible d'obtenir un échantillon NON CIR de taille égale à l'échantillon CIR. En effet, 2 000 entreprises représenteraient presque l'ensemble des entreprises non-bénéficiaires du CIR répondant à l'enquête DEP.

Tableau 2 Représentativité de l'échantillon CIR par taille de l'entreprise en nombre d'employés

	Echantillon		Population		Pondération
	nombre	%	nombre	%	
1-20	932	48,59	2825	44,74%	3,0
21-250	740	38,58	2194	34,75%	3,0
251 et plus	246	12,83	734	11,62%	3,0
nr	0	0	561	8,89%	-
Total	1918	100,00	6314	100%	3,3

Tableau 3 Représentativité de l'échantillon CIR par intensité technologique

	Echantillon		Population		Pondération
	nombre	%	nombre	%	
0-5%	866	45,15	2664	42,19%	3,1
5-20%	454	23,67	1466	23,22%	3,2
20-50%	209	10,90	653	10,34%	3,1
50% et plus	310	16,16	1020	16,15%	3,3
nr	79	4,12	511	8,09%	6,5
Total	1918	100,00	6314	100%	3,3

Tableau 4 Représentativité de l'échantillon CIR par industries d'appartenance

Intitulé	Echantillon		Population		Pondération
	nombre	%	nombre	%	
Activité non indiquée	4	0,21	0	0	0,0
Agriculture, sylviculture, pêche	10	0,52	35	0,58	3,5
Autres services	56	2,92	176	2,93	3,1
bâtiment, travaux publics	48	2,50	152	2,53	3,2
Chimie, caoutchouc, plastiques	124	6,47	399	6,65	3,2
Commerces	142	7,40	422	7,03	3,0
Conseil et assistance aux entreprises	305	15,90	962	16,04	3,2
Conseil et assistance en informatique	319	16,63	912	15,20	2,9
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	21	1,09	60	1,00	2,9
Edition, imprimerie, reproduction	13	0,68	38	0,63	2,9
Habillement, cuir	8	0,42	32	0,53	4,0
Hydrocarbures, production d'énergie	5	0,26	15	0,25	3,0
Industrie automobile	27	1,41	94	1,57	3,5
Industrie des équipements du foyer	42	2,19	138	2,30	3,3
Industrie des produits minéraux	30	1,56	99	1,65	3,3
Industrie électrique et électronique	207	10,79	705	11,75	3,4
Industrie mécanique	160	8,34	501	8,35	3,1
Industrie textile	29	1,51	82	1,37	2,8
Industrie agricoles et alimentaires	81	4,22	251	4,18	3,1
Industrie du bois et du papier	27	1,41	85	1,42	3,1
Métallurgie et transformation des métaux	104	5,42	322	5,37	3,1
Pharmacie, parfumerie et entretien	52	2,71	181	3,02	3,5
Recherche et développement	100	5,21	323	5,38	3,2
Services de transport	4	0,21	15	0,25	3,8
TOTAL	1918	100	5999	100	3,1

1.1.2.2 Echantillon NONCIR

Le sondage effectué par la DEP respecte la structure de la population pour les trois variables d'intérêt avec une pondération moyenne de 2,5.

Tableau 5 Représentativité de l'échantillon NONCIR par taille de l'entreprise en nombre d'employés

	Echantillon		Population		Pondération
	nombre	%	nombre	%	
Moins de 20 salariés	327	52,4	820	52,6	2,508
21 à 250 salariés	242	38,8	605	38,8	2,500
251 salariés et plus	55	8,8	135	8,7	2,455
Total	624	100	1560	100	2,500

Source : DEP

Tableau 6 Représentativité de l'échantillon NONCIR par intensité technologique

	Echantillon		Population		Pondération
	nombre	%	nombre	%	
Intensité technologique < 5%	303	48,6	740	47,4	2,442
Intensité technologique 5- 20%	133	21,3	352	22,6	2,647
Intensité technologique > 20%	188	30,1	468	30,0	2,489
Total	624	100	1560	100	2,500

Source : DEP

Pour réaliser le tirage de l'échantillon, il a fallu regrouper les secteurs pour avoir un nombre suffisant d'entreprises dans chacun des secteurs. Ces regroupements ont été faits sur la base d'une proximité des métiers, permettant de passer de 24 à 10 secteurs.

Tableau 7 Représentativité de l'échantillon NONCIR par industries d'appartenance

	Echantillon		Population		Pondération
	nombre	%	nombre	%	
Agriculture et IAA	36	5,8	90	5,8	2,500
Textile et habillement, Bois papier - édition imprimerie-BTP hydrocarbures	43	6,9	108	6,9	2,512
Chimie caoutchouc plastiques - Pharmacie, parfumerie produits d'entretien	64	10,3	161	10,3	2,516
Indus électrique et électronique - Equipements du foyer	82	13,1	205	13,1	2,500
Automobile, constr. Navale, aéronautique - Mécanique	74	11,9	183	11,7	2,473
Métallurgie - produits minéraux	36	5,8	90	5,8	2,500
Commerce, Transport et autres services	76	12,2	188	12,1	2,474
Assistance aux entreprises	76	12,2	189	12,1	2,487
Informatique	95	15,2	240	15,4	2,526
R&D	42	6,7	106	6,8	2,524
Total	624	100	1560	100	2,500

Source : DEP

1.1.3 Protocole d'enquête

1.1.3.1 Identification du contact pertinent pour les enquêtes

Le contact pertinent pour cette enquête a été défini comme la personne ayant en charge les décisions concernant le montant de l'effort de R&D de leur entreprise. Le répondant représente son entreprise¹².

Un premier travail sur les échantillons CIR et NONCIR a ainsi consisté à identifier nommément ces contacts. Aucune des bases de données nous ayant été fournies ne contenant de noms, il a été nécessaire de systématiquement contacter toutes les entreprises des deux échantillons par téléphone pour obtenir le nom du contact pertinent pour cette enquête, ainsi qu'une adresse électronique. Les bases de données

¹² Nous parlerons ainsi indifféremment de répondants CIR ou NONCIR et d'entreprises CIR ou NONCIR lors de l'analyse des résultats.

ne contenant pas non plus de numéro de téléphone, il a été nécessaire de les chercher systématiquement à partir des identifiants SIREN sur les sites Internet tels que Euridile, Societe.com, 36-15 Verif, etc.

Nous avons ainsi collecté 771 adresses électroniques d'entreprises de l'échantillon CIR et 357 adresses électroniques d'entreprises de l'échantillon NONCIR¹³.

Si aucun contact n'avait pu être nommément identifié au sein de l'entreprise, le courrier était adressé au directeur de l'entreprise (pour les entreprises de taille inférieure à 20 employés) et au responsable du département R&D (pour les entreprises de taille supérieure à 20 employés).

1.1.3.2 Opérationnalisation des enquêtes

Afin de renforcer la légitimité de l'enquête, tout en garantissant son indépendance, deux pages Internet « intermédiaires » dédiées aux questionnaires CIR et NONCIR ont été construites sur le site du Ministère. Ces pages expliquaient les objectifs de l'enquête et mettaient à disposition des répondants potentiels une lettre d'invitation signée du Directeur de la Technologie ainsi que la clause de confidentialité signée par le Directeur de Technopolis France.

A partir de ces pages, les répondants pouvaient se diriger vers le questionnaire en ligne de leur choix, CIR ou NONCIR. Les deux questionnaires étaient disponibles sur le site SurveyMonkey, entreprise leader dans le domaine des questionnaires en ligne¹⁴.

1.1.3.3 Calendrier des envois et relances

Les entreprises ont été contactées par le biais de courriers électroniques ou postaux. Le calendrier a été le suivant :

- le premier envoi a été effectué par email et courrier postal le 26/10
- la première relance envoi a été effectuée par email et courrier postal le 19/11
- la dernière relance a été effectuée par email seulement le 13/12

1.1.4 Structure de la base des répondants

1.1.4.1 Sélection des réponses exploitables

L'enquête en ligne a été close le lundi 19 décembre. 513 réponses ont été collectées pour le questionnaire CIR et 232 pour les NONCIR. Cependant il a fallu réaliser un travail de sélection des réponses exploitables :

- d'une part, respecter la règle d'un questionnaire par entreprise : quelques répondants ont répondu plusieurs fois au questionnaire, d'autres après avoir commencé à répondre ont transféré le questionnaire à un de leurs collègues (notamment aux personnes chargées de la comptabilité au sein de l'entreprise). Dans les deux cas, nous avons sélectionné la réponse la plus complète en termes de nombre de questions renseignées
- d'autre part, ne pas prendre en compte les nombreuses personnes qui se sont contentées de décliner leur identité et celle de leur entreprise.

¹³ L'échantillon des entreprises agréées comprenait déjà des adresses électroniques.

¹⁴ <http://www.surveymonkey.com>

Enfin, un problème s'est posé concernant 15 répondants NONCIR qui se sont révélés bénéficiers du CIR à l'heure actuelle. Ils ont été considérés comme des CIR et ajoutés aux répondants CIR.

1.1.4.2 Taux de réponse de l'enquête en ligne

Au total 592 réponses exploitables ont été collectées pour 2 624 entreprises contactées. Le taux de réponse global est ainsi de 22,6%. Le taux de réponse par échantillon est plus difficile à mesurer du fait de l'échantillon supplémentaire des sociétés agréées qui inclut des sociétés CIR et NONCIR. Si l'on répartit également les 511 sociétés agréées sur les échantillons CIR et NONCIR, on obtient des taux de réponses respectifs de 21,5% et 22,5%.

Tableau 8 Calcul du taux de réponse

	Echantillons		Total	Mauvaises adresses	Répondants	Taux de réponse
	Envoi postal	Envoi électronique				
CIR	1006	771	1777	200	405	-
Non CIR	269	357	626		187	-
Sociétés agréées	0	511	511	90	-	-
Total	1275	1639	2914	290	592	22,56%

Au regard des résultats des autres enquêtes menées par Technopolis, ou plus généralement en comparaison des normes en la matière, ce taux est très satisfaisant. Rappelons que 44% des envois ont été effectués par courrier postal, dont les taux de réponse sont notoirement plus faibles.

1.1.4.3 Représentativité de la base des répondants

La représentativité de la base des répondants est vérifiée sur leur secteur d'appartenance. Nous rappelons que cette variable est très liée aux autres variables de stratification choisie pour cette enquête (taille et intensité technologique).

Tableau 9 Comparaison structure base de départ et structure base répondants

Secteur de l'entreprise	Répondants CIR		Répondants Non CIR		Population totale
	Nombre.	%	Nombre.	%	
Agriculture, sylviculture, pêche	10	2,47%	3	1,60%	0,58
Autres services	47	11,60%	21	11,23%	2,93
Bâtiment, travaux publics	12	2,96%	4	2,14%	2,53
Chimie, caoutchouc, plastiques	27	6,67%	17	9,09%	6,65
Commerces	6	1,48%	0	0,00%	7,03
Conseil et assistance aux entreprises	17	4,20%	7	3,74%	16,04
Conseil et assistance en informatique	37	9,14%	15	8,02%	15,2
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	8	1,98%	2	1,07%	1
Edition, imprimerie, reproduction	2	0,49%	1	0,53%	0,63
Hydrocarbures, production d'énergie	2	0,49%	0	0,00%	0,25
Industrie automobile	5	1,23%	8	4,28%	1,57
Industrie des équipements du foyer	4	0,99%	5	2,67%	2,3
Industrie des produits minéraux	4	0,99%	1	0,53%	1,65
Industrie électrique et électronique	52	12,84%	24	12,83%	11,75
Industrie mécanique	25	6,17%	14	7,49%	8,35
Industries agricoles et alimentaires	22	5,43%	21	11,23%	4,18
Industries du bois et du papier	4	0,99%	3	1,60%	1,42
Métallurgie et transformation des métaux	21	5,19%	17	9,09%	5,37
Pharmacie, parfumerie et entretien	17	4,20%	8	4,28%	3,02
Recherche et développement	80	19,75%	14	7,49%	5,38
Habillement cuir	0	0,00%	0	0,00%	0,53
Services de transport	3	0,74%	2	1,07%	0,25
Industrie textile	0	0,00%	0	0,00%	1,37
TOTAL OBS.	405	100%	187	100%	100

Des différences notables entre la structure de l'échantillon CIR et les bases de répondants CIR et NON CIR apparaissent sur les secteurs de service : « autres services », « R&D », « conseil et assistance aux entreprises », « conseil et assistance en informatique ». La catégorie « autres services » est sur-représentée parmi les répondants alors que les deux secteurs de « conseil » sont sous-représentés. Du fait des contours flous de ces secteurs, il est probable que des croisements aient eu lieu entre ces secteurs de service.

Le secteur « R&D » est également sur-représenté parmi les répondants. Il est probable que le terme de « R&D » ait, en quelques sorte, « appelé » les répondants à une enquête sur l'effort de R&D.

Les entreprises du secteur « habillement et cuir » et « textile » ont été indirectement supprimées du fichier de départ en accord avec le client (par suppression des

entreprises déclarant des dépenses liées à l'élaboration de nouvelles collections exposées par les entreprises industrielles du secteur textile-habillement-cuir). Ceci explique qu'elles ne soient pas représentées dans la base des répondants.

1.2 Elaboration des questionnaires

1.2.1 Interactions avec le client et le Comité de Pilotage

Les deux questionnaires en ligne ont été élaborés par Technopolis France. Une première version a été mise à la disposition de la Direction de la Technologie et du Comité de Pilotage de l'étude. Par la suite, une réunion a eu lieu à la Direction de la Technologie avec ce comité permettant de passer en revue les deux questionnaires, question par question. Les échanges ont été très fructueux et ont donné lieu à des améliorations notables des questionnaires.

1.2.2 Présentation du questionnaire CIR

Le questionnaire CIR comporte 5 parties.

1.2.2.1 Identification des répondants

Une première partie permet d'identifier les répondants

- Taille, chiffre d'affaires et dépenses en R&D
- Région
- Secteur d'activité
- Appartenance à un groupe

1.2.2.2 L'entreprise et le CIR

Cette seconde partie contient le « cœur » de l'étude d'impact. Elle s'intéresse aux liens entre l'entreprise et le dispositif CIR. Tout d'abord, le questionnaire s'attache à retracer l'historique de l'entreprise dans le dispositif, les entrées et sorties du dispositif ainsi que les raisons expliquant ces entrées et sorties.

Des questions portent ensuite spécifiquement sur l'accroissement des dépenses de R&D et sur l'effet du CIR sur cet accroissement.

Une dernière série de questions permet de s'informer de la connaissance qu'ont les répondants des changements récents du dispositif et de la pertinence qu'ils attribuent à ces modifications.

1.2.2.3 Les questions conditionnelles pour des groupes spécifiques de répondants CIR

Trois séries de questions s'adressent spécifiquement à des catégories d'entreprises sur lesquelles le CIR a un impact différencié. Il s'agit des :

- entreprises appartenant à un groupe
- jeunes entreprises
- entreprises sous-traitant tout ou partie de leur R&D

1.2.2.4 Les dispositifs de soutien public à la R&D dont bénéficient les répondants CIR

Les répondants étaient invités d'une part à comparer le CIR avec d'autres mesures incitatives (subventions, avances remboursables) nationales et européennes.

1.2.2.5 Commentaires libres des répondants CIR

Une dernière page du questionnaire en ligne permettait aux répondants d'indiquer comment, d'après eux, améliorer l'effet incitatif du CIR puis, plus généralement, de faire part de leurs suggestions concernant les modes de soutien public à l'investissement en R&D.

1.2.3 Présentation du questionnaire NONCIR

Le questionnaire NONCIR comporte 5 parties.

1.2.3.1 Identification des répondants NONCIR

Ces questions sont identiques à celles posées dans le questionnaire CIR.

1.2.3.2 L'entreprise et l'effort de R&D

Cette série de questions est spécifique aux entreprises déclarant avoir augmenté leurs dépenses de R&D sur la période 2000-2004. Il s'agit ici de mieux comprendre les raisons qui ont conditionné cet accroissement chez des entreprises NONCIR, à des fins de comparaison avec les entreprises CIR.

Ces entreprises méritent une attention particulière car elles pourraient potentiellement bénéficier du CIR.

1.2.3.3 Les questions conditionnelles pour des groupes spécifiques de répondants NONCIR

Une seule catégorie spécifique d'entreprises est ici considérée, à savoir les entreprises sous-traitant tout ou partie de leur R&D. Les questions s'attachent à cerner le profil d'externalisation des entreprises NONCIR, à des fins de comparaison avec les entreprises CIR.

1.2.3.4 Les dispositifs de soutien public à la R&D dont bénéficient les répondants NONCIR

Les répondants étaient invités à préciser l'impact sur leur effort de R&D des mesures incitatives (subventions, avances remboursables) nationales et européennes dont ils sont bénéficiaires.

1.2.3.5 Commentaires libres des répondants NONCIR

Une dernière page du questionnaire en ligne permettait aux répondants NONCIR d'indiquer quelles évolutions du CIR les inciteraient à entrer dans le dispositif.

1.3 Limitations de l'enquête en ligne

Bien que le plus grand soin ait été apporté à la construction de l'échantillon et à la maximisation du taux de réponse, le nombre de répondants ne permet que rarement des tris par types de répondants (grande/petite entreprise, nouvelles entreprises, sociétés agréées, etc.). Les effectifs seraient alors trop faibles pour garantir la qualité des statistiques produites.

Cette question a été abordée durant les comités de pilotage. Il ressort de ces discussions que cette étude est avant tout exploratoire. Elle apporte des éléments d'information importants mais ne peut donner des résultats d'une grande précision pour appréhender les effets différenciés par type de répondants.

Il demeure que cette enquête, complétée par des entretiens qualitatifs, représente un matériau très pertinent pour initier une réflexion constructive avec les pouvoirs publics en charge du dispositif.

2 Méthodologie des entretiens qualitatifs

Les entretiens menés dans la seconde phase de cette étude ont été réalisés par téléphone. L'objectif poursuivi n'était évidemment plus celui de la représentativité mais bien celui de la diversité et de la pertinence des cas étudiés.

Le tableau produit en Annexe G présente les entreprises avec lesquelles nous avons eu un entretien téléphonique.

2.1 Les critères de sélection

Courant janvier, nous avons sélectionné 82 bénéficiaires du CIR et 35 non-bénéficiaires pour réaliser un entretien téléphonique. L'objectif annoncé était de discuter par téléphone de l'influence du CIR, mais aussi de comprendre le processus décisionnel lié à la R&D au sein de l'entreprise et enfin de voir les autres modes de soutien public à la recherche et à l'innovation.

La liste des entreprises contactées par message électronique pour répondre au questionnaire a été établie de manière à couvrir des entreprises de tailles différentes, de régions différentes et de secteurs différents. Autrement dit, nous avons cherché à avoir le point de vue de responsables de très petites entreprises, de petites entreprises et de grandes entreprises dans des secteurs basement intensifs en R&D, moyennement intensifs en R&D et très intensifs en R&D. Par ailleurs, l'objectif était de contacter des entreprises indépendantes et des entreprises intégrées dans un groupe ; des entreprises ayant une très faible activité de recherche, des entreprises dont la seule activité est de faire de la recherche et des entreprises se situant entre ces deux types. Nous avons également voulu entendre le point de vue de sociétés agréées.

2.2 Répartition des entreprises

Au total, plus d'une soixantaine d'entretiens ont été réalisés, dont 38 bénéficiaires du CIR et 17 non-bénéficiaires. Par ailleurs, certaines entreprises contactées ont répondu favorablement à notre demande d'entretien téléphonique, mais parce que l'agenda des

personnes susceptibles de nous répondre au sein de l'entreprise n'était pas compatible avec nos dates butoirs, l'entretien n'a jamais pu se concrétiser. Cela concerne six bénéficiaires du CIR et trois non-bénéficiaires.

Par ailleurs, 15 entreprises n'ayant pas répondu au questionnaire, voire n'étant pas dans l'échantillon de départ, ont tout de même été contactées. Il s'agit :

- Soit d'entreprises nous ayant sollicité après la clôture du questionnaire et dont nous avons conservé les contacts pour les inclure dans la seconde phase de l'étude.
- Soit de très grandes entreprises françaises qu'il nous a semblé essentiel de contacter dans le cadre de cette étude. Pour celles-ci, les entretiens représentaient la dernière chance de contribuer à notre compréhension du dispositif CIR. Ces entreprises sont en général des très grandes entreprises, leaders mondiaux dans leurs secteurs.

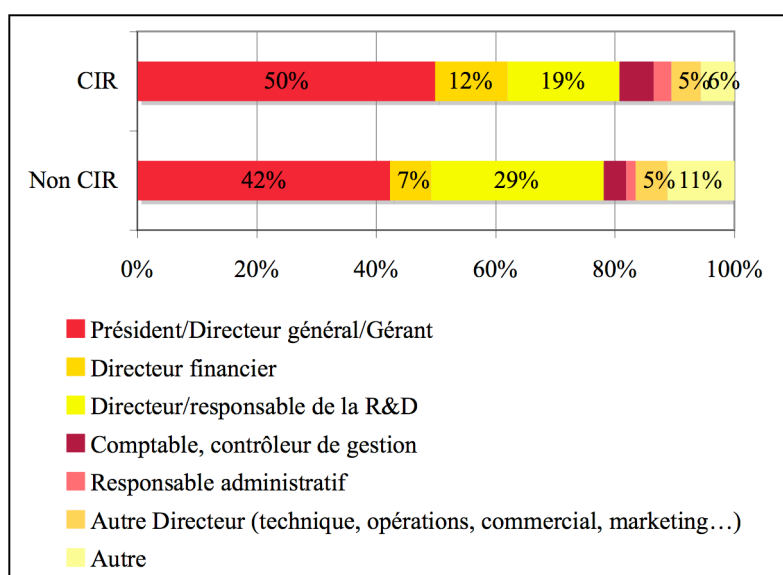
Partie 2 Les résultats de l'enquête en ligne auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires du dispositif CIR

1 Profils des répondants CIR et non CIR

1.1 Fonctions des répondants

Les profils des répondants sont relativement proches dans les deux échantillons de répondants, avec une majorité de dirigeants et de responsables de département R&D, à qui les sollicitations étaient directement envoyées. Les directeurs financiers, comptables et contrôleurs de gestion sont également représentés, comptant pour plus de 15% pour les CIR et 10% pour les NONCIR.

Figure 1 Fonction du répondant



1.2 Localisation des répondants

Les répartitions régionales des répondants CIR et NONCIR sont également très proches (Figure 2 SEQ) et reflètent en grande partie la répartition régionale des activités de R&D des entreprises (Figure 3 SEQ).

Figure 2 Région de l'entreprise (CIR et NONCIR)

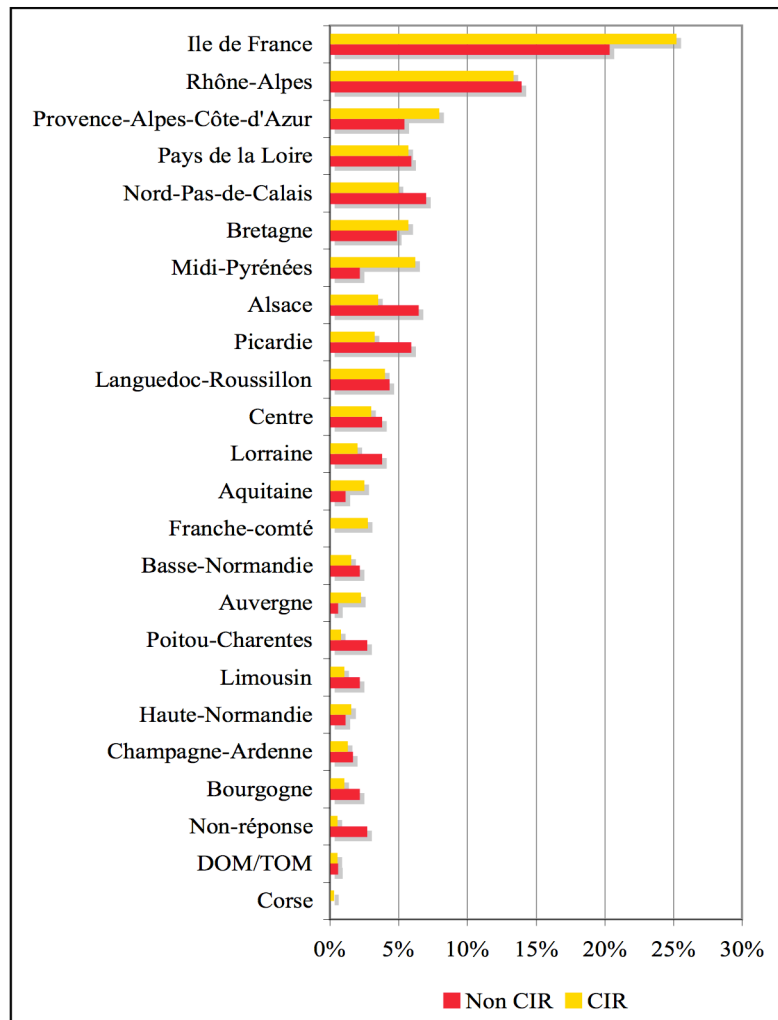
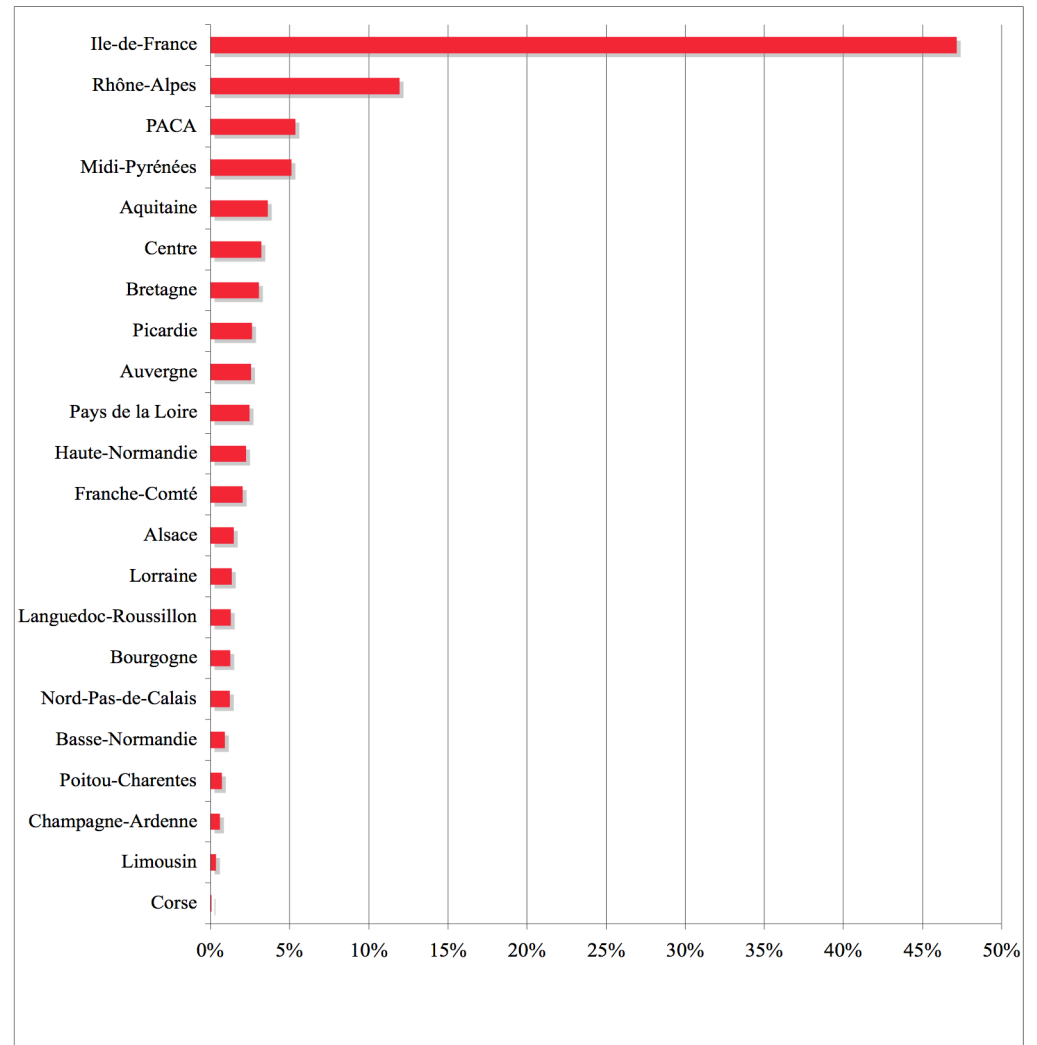


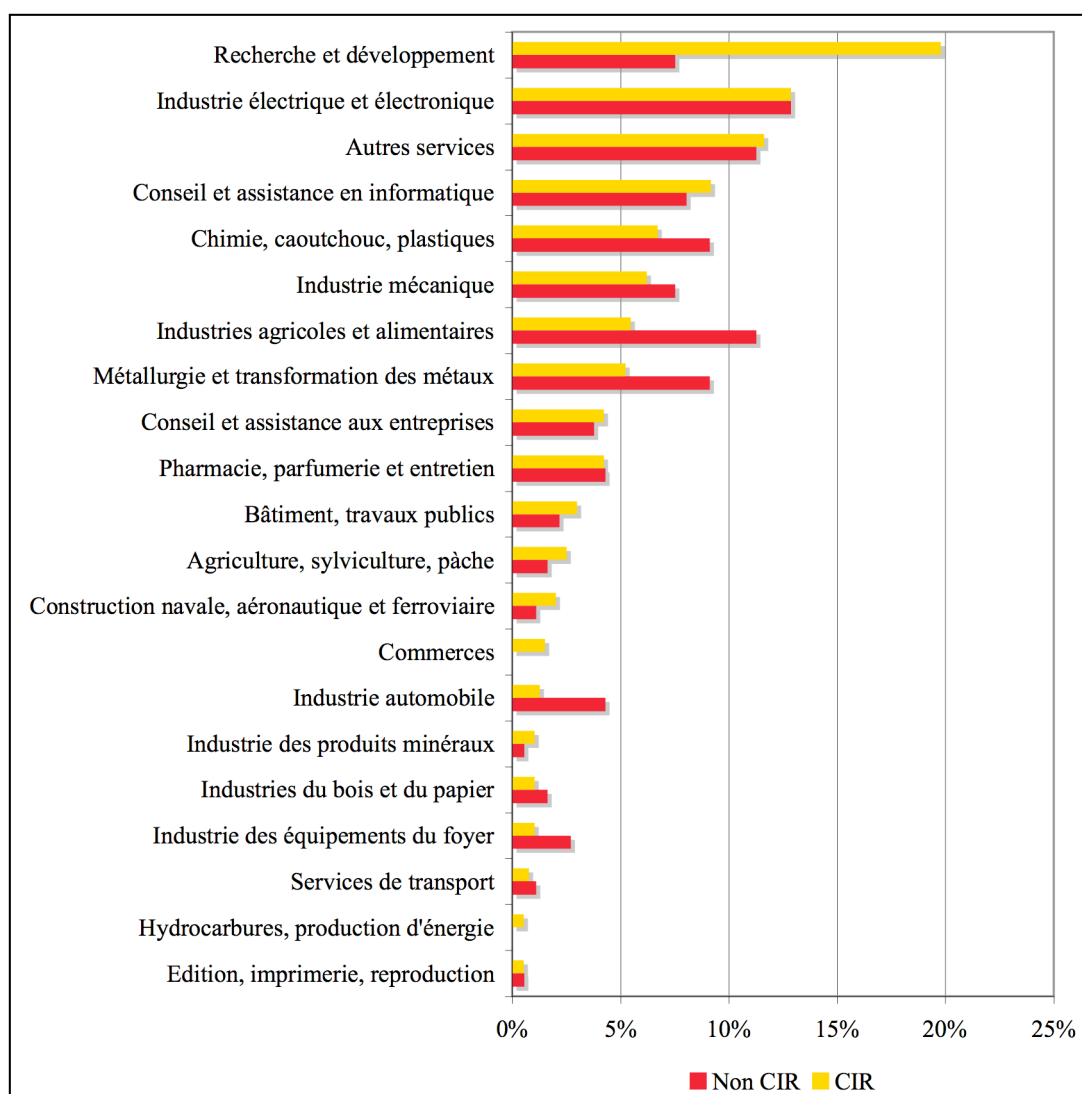
Figure 3 Région de l'entreprise (répartition régionale de la DIRDE)



1.3 Secteurs d'activité des répondants

Les répartitions des répondants CIR et NONCIR par secteurs d'activité diffèrent sur plusieurs secteurs, ce qui fournit déjà un enseignement important : les entreprises NONCIR sont plus représentées dans les secteurs manufacturiers traditionnels, telles que les industries agricoles et alimentaires, la chimie/caoutchouc/plastique, la métallurgie, l'industrie des équipements du foyer et l'industrie automobile. Les bénéficiaires du CIR appartiennent pour près de 20% au secteur de la recherche et développement¹⁵.

Figure 4 Secteur d'activité de l'entreprise



La structure du capital des entreprises CIR et NONCIR diffère également. Respectivement 34% et 44% des entreprises CIR et NONCIR appartiennent à un groupe. Deux tiers des entreprises CIR sont donc indépendantes contre un peu plus de la moitié pour les NONCIR.

¹⁵ Ces différences sont d'autant plus notables que l'échantillon NONCIR de départ avait été « calé » sur la même structure que l'échantillon CIR, à savoir la structure de la population totale des bénéficiaires CIR.

Tableau 10 Votre entreprise fait-elle partie d'une holding/d'un groupe ?

	CIR	Non CIR
Oui	34%	44%
Non	66%	56%
TOTAL OBS.	100%	100%

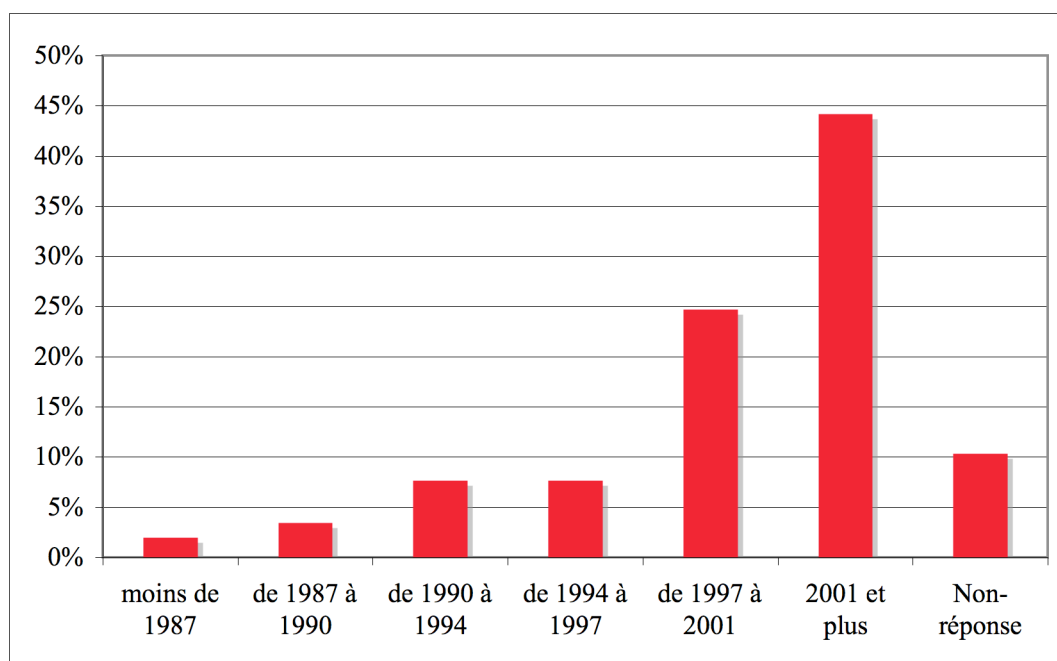
Note : Non réponses CIR et NONCIR : 0

2 Historique des entreprises dans le dispositif

2.1 Année d'entrée dans le dispositif

Plus de 44% des bénéficiaires CIR sont entrés dans le dispositif après 2000 et près de 25% entre 1997 et 2001. Seulement 2% des répondants (soit 8 répondants parmi 405) déclarent être entrés dans le dispositif avant 1987¹⁶.

Figure 5 Depuis quelle année êtes-vous déclarant CIR ?



Note : Non réponses : 42

¹⁶ Parmi les 42 non-réponses, il est probable que l'on retrouve des entreprises étant entrées dans le dispositif plusieurs années auparavant, de sorte que le répondant, arrivé en poste ultérieurement, ignorait cette date.

2.2 Mobilité au sein du dispositif

Peu de bénéficiaires CIR (9% des répondants) déclarent être déjà sortis du dispositif.

Tableau 11 Etes-vous déjà sorti du dispositif CIR ?

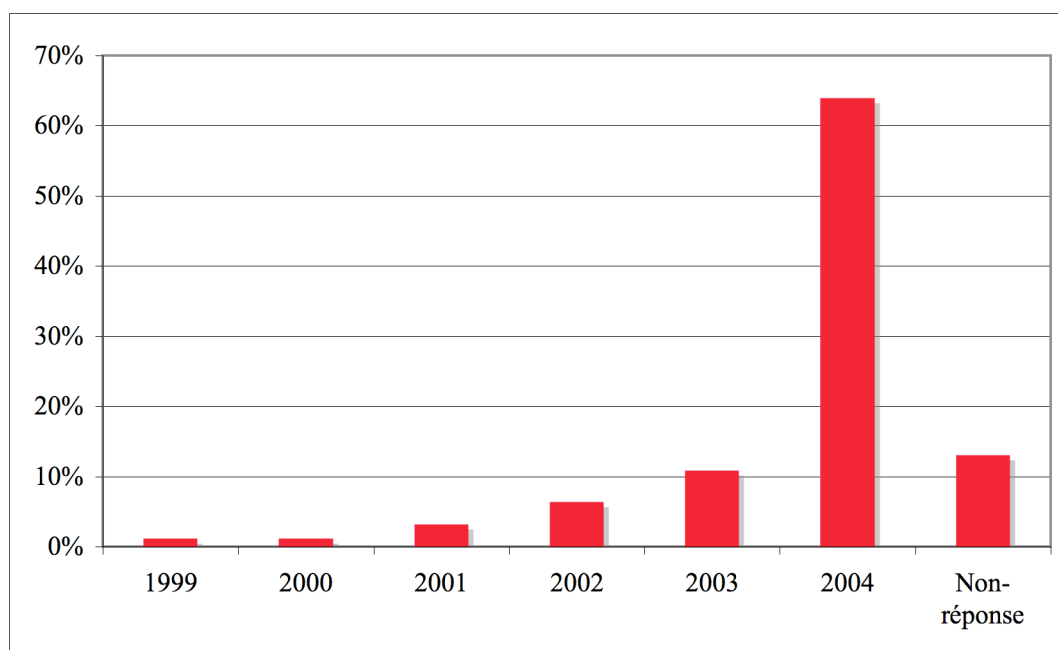
Non	87%
Oui	9%
Non-réponse	4%
TOTAL OBS.	100%

Note : Non réponses : 18

2.3 Dernière année d'obtention du CIR

Une forte majorité est encore dans le dispositif au moment de l'étude et en a bénéficié au titre de l'exercice 2004. Ceci traduit une faible mobilité « volontaire » - c'est-à-dire des sorties non dues à une disparition de l'entreprise – au moins à court et moyen terme¹⁷. Rappelons que du fait des changements dans les modalités d'attribution du CIR intervenus en 2005, notamment la prise en compte d'une part en volume dans le calcul, toutes les entreprises encore dans le dispositif bénéficient du CIR au titre de l'exercice 2004.

Figure 6 Dernière année d'obtention du CIR



Note : Non réponses : 53

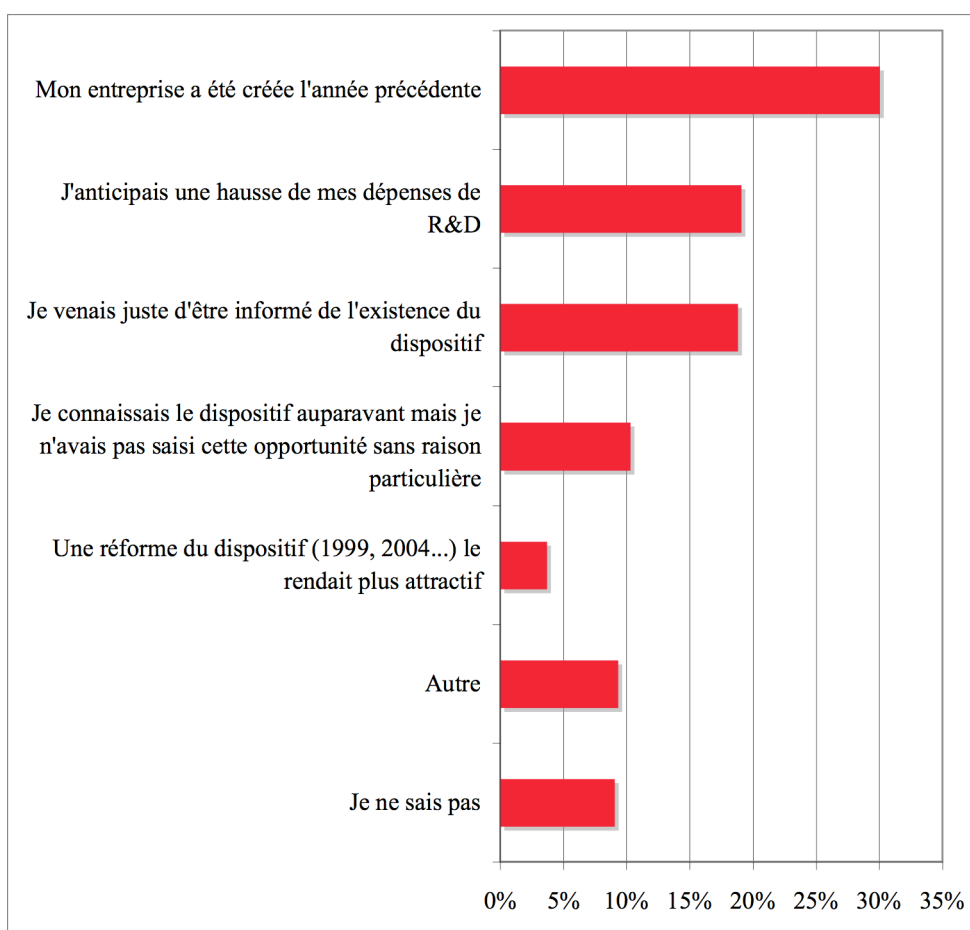
¹⁷ Au-delà de la continuité de ce dispositif, on peut également mettre en avant un effet de sélection propre au questionnaire : rappelons que seulement les entreprises ayant bénéficié du CIR sur la période 2000-2003 ont été contactées et que, parmi ces dernières, celles qui sont sorties du dispositif ont été moins tentées de répondre à un questionnaire sur un dispositif dont ils ne bénéficient plus.

3 Motivations et réticences liées au dispositif CIR

3.1 Motivations des entreprises CIR lors de leur entrée dans le dispositif

La majorité des entreprises est entrée dans le dispositif suite à leur création et/ou à leur connaissance de l'existence du dispositif. L'entrée dans le dispositif correspond également à un changement d'activité de l'entreprise rendant opportun le CIR. Ce changement se traduit par l'anticipation d'un accroissement de l'effort de R&D et/ou, comme il apparaît dans la mention « autre », la préparation du développement d'un nouveau produit, d'un nouveau de projet de R&D. Les changements dans le capital de l'entreprise (rachat de l'entreprise par une entreprise bénéficiaire CIR) sont également cités comme « autre » raison. On remarque que les entreprises connaissant le CIR mais n'entrant pas dans le dispositif sans raison particulière représentent 10% des raisons d'entrées. Les réformes du CIR dans le passé ne semblent pas générer des vagues d'entrées massives (4% des raisons d'entrée).

Figure 7 L'année de votre première déclaration, pour quelle(s) raison(s) avez-vous décidé d'entrer dans le dispositif ?



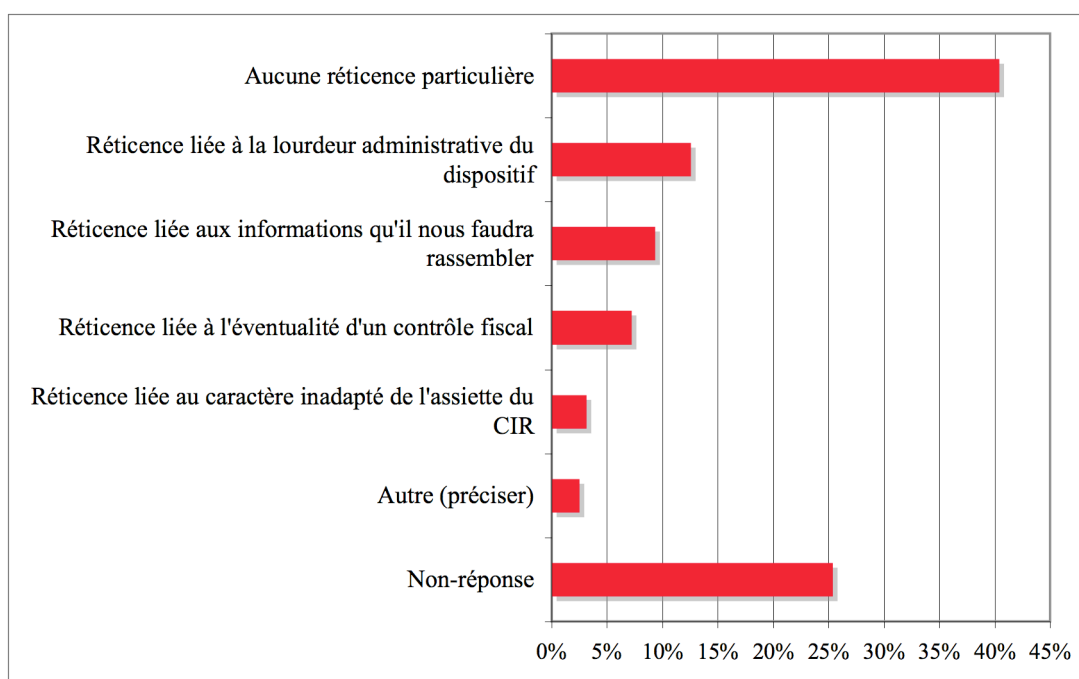
Note : question à choix multiples
Note : Non réponses : 37

3.2 Les débats lors de l'entrée des entreprises CIR dans le dispositif

La décision d'entrer dans le dispositif donne lieu à peu de débats au sein de l'entreprise (40% des citations). Les réticences exprimées concernent principalement la lourdeur administrative du dispositif et les informations qu'il sera nécessaire de rassembler. On note que l'éventualité d'un contrôle fiscal a été évoquée dans 7% des cas lors de l'entrée de l'entreprise dans le dispositif.

Dans la catégorie « autre », les réticences évoquées concernent principalement des précisions quant à la difficulté de remplir les dossiers et de rassembler les justificatifs nécessaires. Notons également la méconnaissance du dispositif par les experts-comptables, et des réticences dues aux modalités du CIR (l'accroissement constant des dépenses de R&D semblant inaccessible à certaines entreprises) et à sa temporalité (décalage entre la dépense et l'octroi du crédit).

Figure 8 Quelles sont les réticences qui se sont exprimées au sein de votre entreprise au moment de la déclaration ?



Note : question à choix multiples

Note : Non réponses : 156

3.3 Motivations des CIR pour rester dans le dispositif

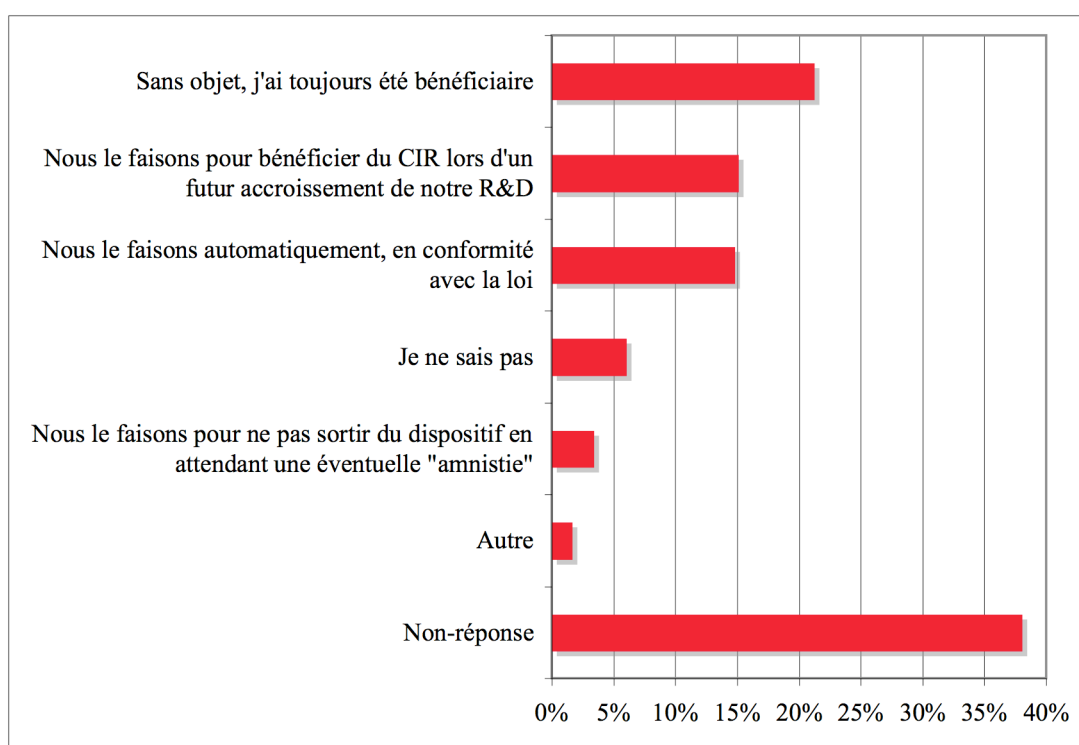
La Figure 9 SEQ permet de mieux comprendre la continuité dont bénéficie le dispositif CIR, y compris lorsque les déclarants ne bénéficieront pas de crédit au titre de l'exercice passé. La plupart des répondants déclarent avoir toujours été bénéficiaires sur la période considérée (ce qui explique également qu'ils aient pris garde de ne pas sortir du dispositif).

Si l'on ne retient que les entreprises ayant effectivement connu des exercices durant lesquels ils ne bénéficiaient pas du CIR sans pour autant sortir du dispositif (après suppression des « non-réponses » et des « toujours bénéficiaires »¹⁸), 37% des

¹⁸ Il reste alors 279 citations.

citations concernent le cas où l'entreprise reste dans le dispositif afin d'en bénéficier lors d'un exercice futur à forte activité de R&D. L'attente d'une amnistie, c'est-à-dire une remise à zéro des crédits CIR négatifs, ne représente que 8% des citations. 36% des répondants indiquent qu'ils continuent à déposer un dossier sans raison particulière, comme ils le feraient pour une procédure administrative annuelle obligatoire.

Figure 9 Les années où vous êtes déclarant CIR mais non-bénéficiaire, pour quelle(s) raison(s) votre entreprise dépose une déclaration ?



Note : question à choix multiples

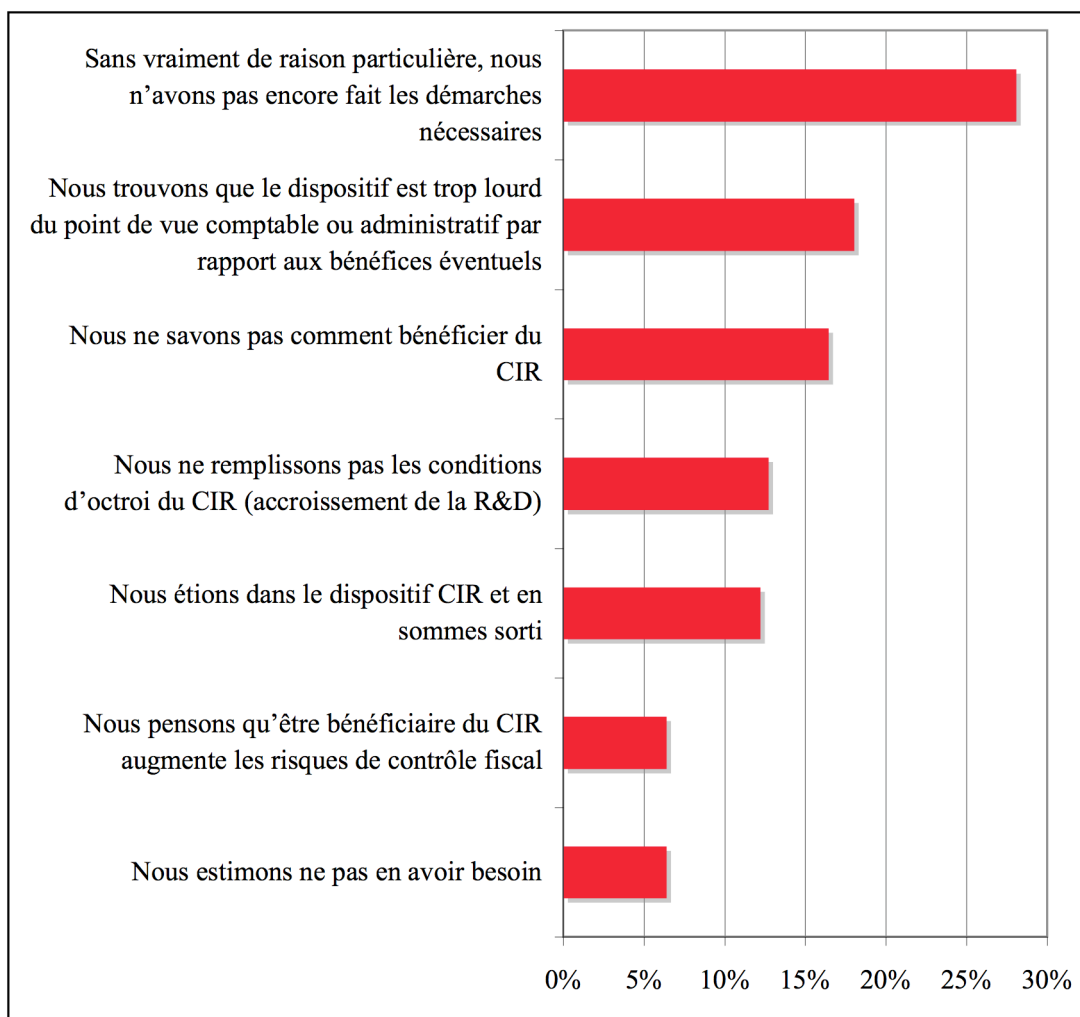
Note : Non réponses : 260

3.4 Perspectives d'entrée des entreprises NONCIR dans le dispositif

Le point de vue des entreprises ne bénéficiant pas du CIR sur le dispositif éclaire également sur les motivations et réticences pour rentrer dans le dispositif. Si la plupart des répondants NONCIR ne bénéficie pas du CIR, c'est « sans raison particulière » (28%). Des réticences s'expriment avant tout du fait de la lourdeur du dispositif (18%) et de la sensation de risque de contrôle fiscal (6%).

16% des répondants ne savent pas comment bénéficier du CIR, 14% savent par contre qu'ils ne remplissent pas les conditions d'éligibilité. Enfin, seules 6% des entreprises NONCIR estiment qu'elles n'ont tout simplement pas besoin d'entrer dans le dispositif.

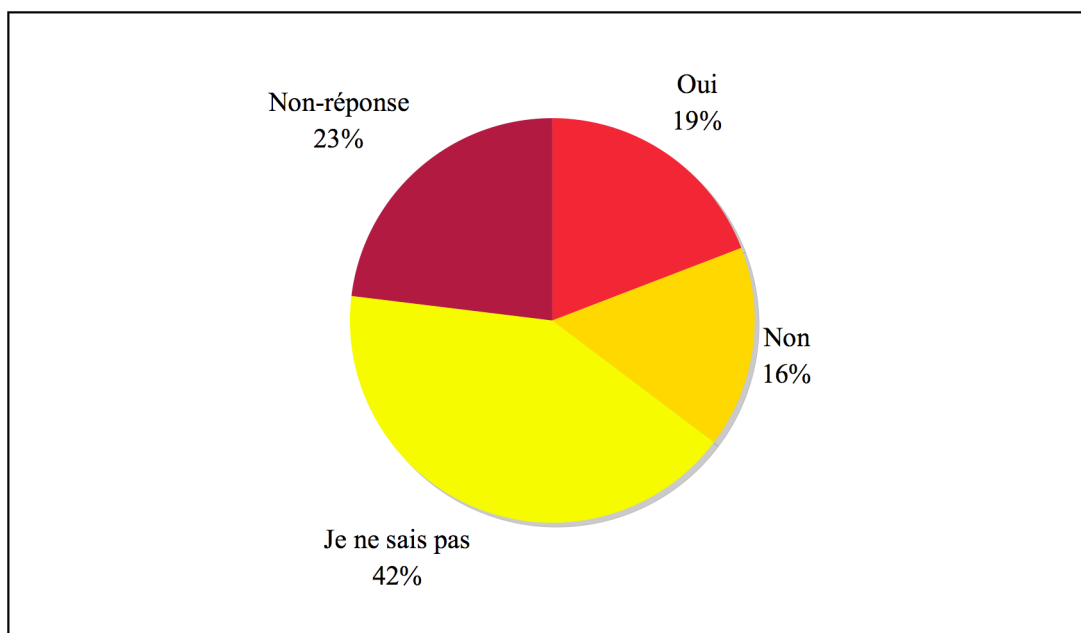
Figure 10 Vous avez déclaré ne pas être bénéficiaire du CIR ; pour quelle(s) raison(s) ?



Note : Plusieurs réponses possibles ; Total des observations : 187 ; Total des citations : 189

A la question de savoir si elles envisagent de rentrer dans le dispositif CIR dans les trois prochaines années, seulement 19% envisagent de rentrer dans le dispositif et 16% pensent qu'elles ne bénéficieront pas du CIR à court terme.

Figure 11 Envisagez-vous de rentrer dans le dispositif CIR dans les 3 prochaines années ?

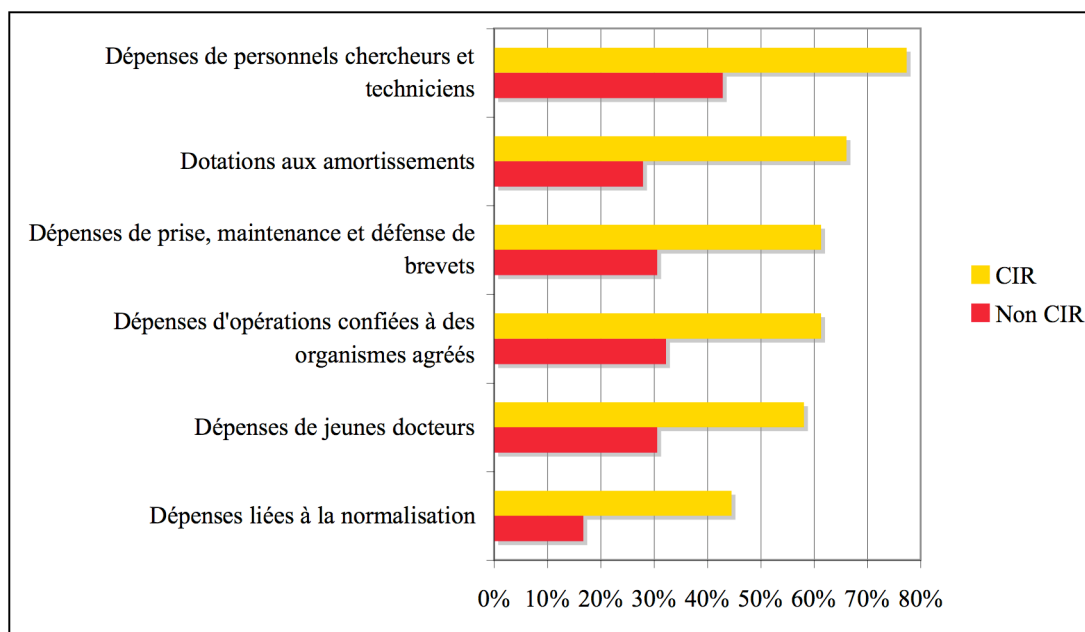


Note : Non réponses : 43

4 Connaissance du dispositif CIR

Plus de 60% des répondants CIR ont une bonne connaissance des types de dépenses prises en compte dans l'assiette du dispositif, notamment pour les dépenses de personnels (77% des répondants). La prise en compte des dépenses liées à la normalisation n'est par contre connue que de 44% des répondants. Les NONCIR ont une connaissance bien moindre de l'assiette du CIR. On retrouve sensiblement le même ordre de connaissance des types de dépenses, la prise en compte des dépenses de personnel étant la plus connue, celle des dépenses liées à la normalisation étant la moins connue (seulement 17% des répondants NONCIR savaient que ces dépenses sont prises en compte dans le calcul du CIR). Il est intéressant de constater que la prise en compte des dépenses d'opérations externalisées à des organismes agréés par le Ministère vient en deuxième position pour les NONCIR.

Figure 12 Quel est votre niveau de connaissance des différentes dépenses prises en compte dans le calcul du CIR?



Note : Non réponses : de 71 à 79 pour les NONCIR et de 90 à 120 pour les CIR, selon les modalités

5 Le CIR et les catégories spécifiques d'entreprises

5.1 Le CIR au sein des groupes fiscalement intégrés

Afin de bien comprendre le processus décisionnel qui préside à la détermination de l'effort de R&D, il est nécessaire de différencier les entreprises appartenant à un groupe fiscalement intégré. Au sein de ces dernières, quand bien même l'effort de R&D est fourni par la ou les filiales, les crédits sont attribués à la société-mère. Ce décalage entre activité de R&D et bénéfice peut affecter l'effet incitatif du CIR.

Au sein de l'échantillon CIR, 18% des répondants (soit 73 personnes) appartiennent à un groupe fiscalement intégré. Parmi ces répondants 85% (soit 62 personnes) travaillent pour la filiale et 15% pour la société-mère.

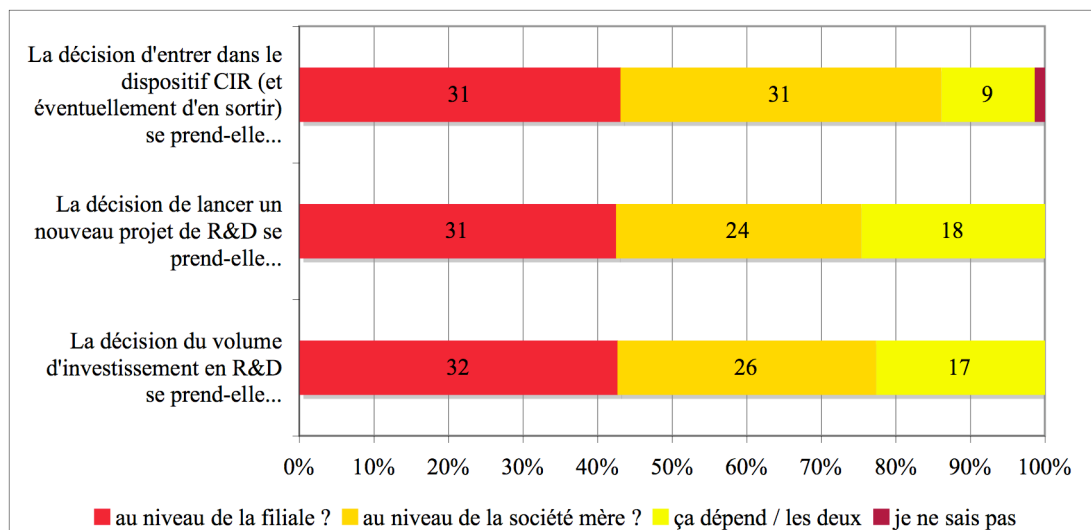
Tableau 12 Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe fiscalement intégré ?

	Nb. cit.	Fréq.
Groupe fiscalement intégré	73	18%
<i>dont société-mère</i>	62	15%
<i>dont filiale</i>	11	3%
Société indépendante	276	68%
Non-réponse	56	14%
TOTAL OBS.	405	100%

Parmi les répondants CIR appartenant à un groupe la décision d'entrer dans le dispositif se prend autant au niveau groupe qu'au niveau de la filiale, mais rarement

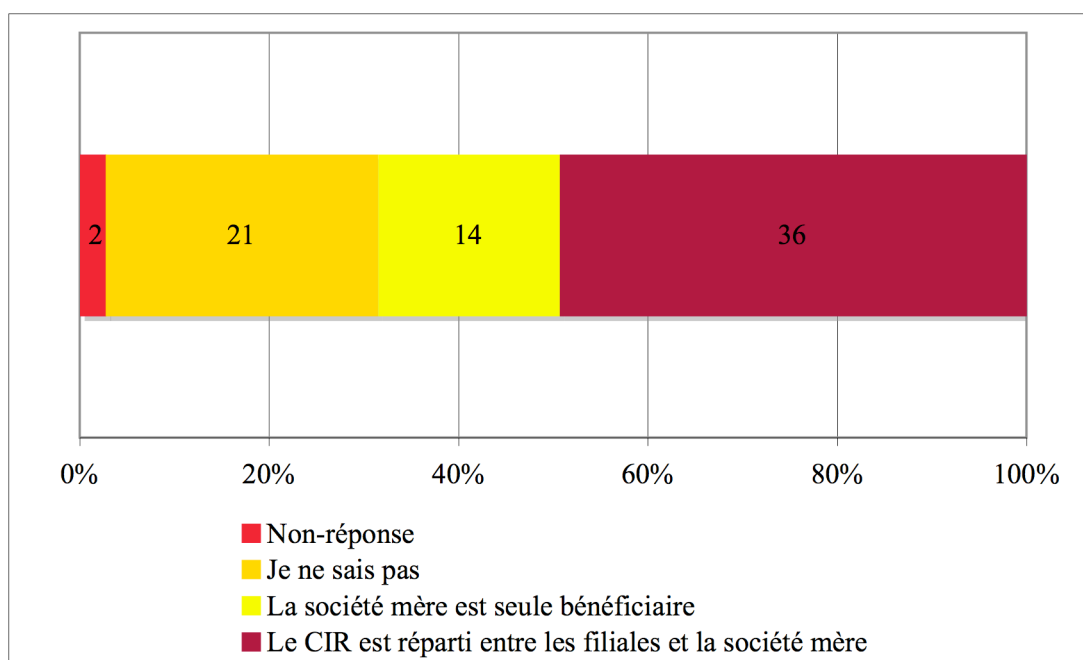
en concertation entre les deux niveaux décisionnels. Le volume d'investissement en R&D est décidé dans 43% des cas au niveau de la société-mère, 35% au niveau de la filiale et est négociée entre les deux dans 23% des cas. La décision de lancer un nouveau projet relève de la même répartition des décisions entre groupe et filiale.

Figure 13 A quel niveau se prennent les décisions stratégiques suivantes ?



Bien que le CIR soit attribué à la société-mère lorsque le groupe est fiscalement intégré, le crédit est par la suite réparti avec les filiales dans 49% des cas (soit 36 répondants sur les 75 appartenant à un tel groupe). La société-mère est seule bénéficiaire dans seulement 19% des cas. La règle de répartition des crédits d'impôt en vigueur au sein du groupe reste cependant obscure pour 29% des répondants.

Figure 14 Comment le CIR est-il réparti au sein du groupe ?



5.2 Le CIR au sein des jeunes entreprises

18% des entreprises CIR ont été créées après 2000, 71% avant 2000. Parmi les premières, la plupart des entreprises ont été créées en 2001 et 2002.

Tableau 13 Votre entreprise a-t-elle été créée après 2000 ?

	Nb. cit.	Fréq.
Oui	73	18%
Non	288	71%
Non-réponse	44	11%
TOTAL OBS.	405	100%

Parmi les 73 jeunes entreprises, 45 (soit 62%) ont bénéficié du CIR au titre de leur année de création. 37% n'ont ainsi pas profité des avantages du CIR réservés aux jeunes entreprises.

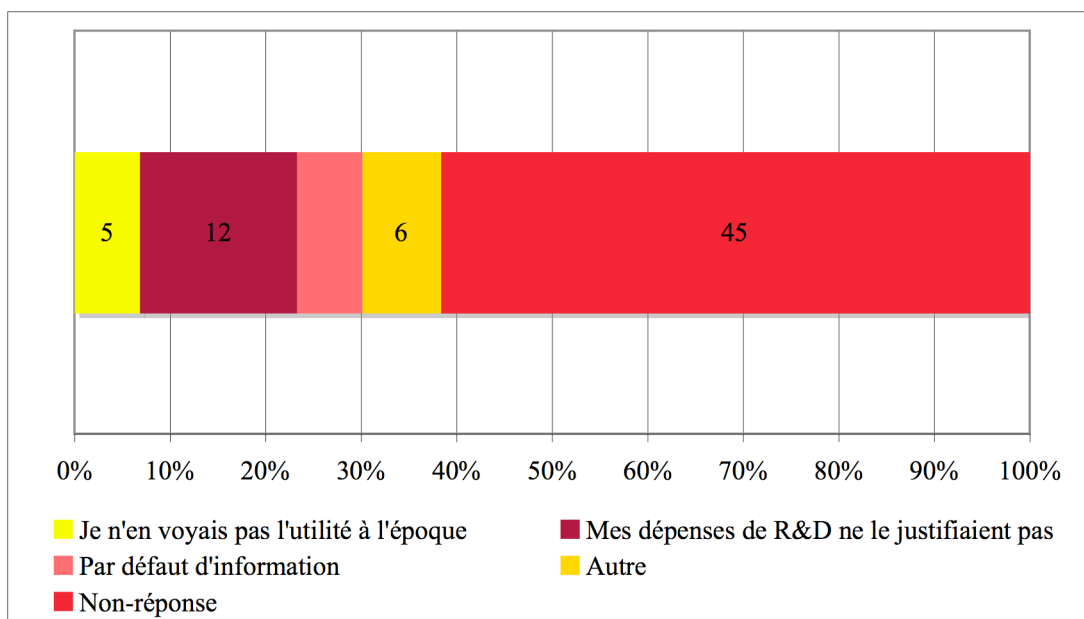
Tableau 14 Avez-vous bénéficié du CIR au titre de l'année de création de votre entreprise ?

	Nb. cit.	Fréq.
Oui	45	62%
Non	27	37%
Non-réponse	1	1%
TOTAL OBS.	73	100%

La plupart de ces entreprises n'ayant pas profité du CIR dès leur création indiquent que leurs activités de R&D n'étaient pas assez développées pour bénéficier de ce

dispositif. Cependant, les problèmes d'information (« défaut d'information » et « je n'en voyais pas l'utilité ») représentent également 14% des raisons indiquées¹⁹.

Figure 15 Si non, pourquoi ?



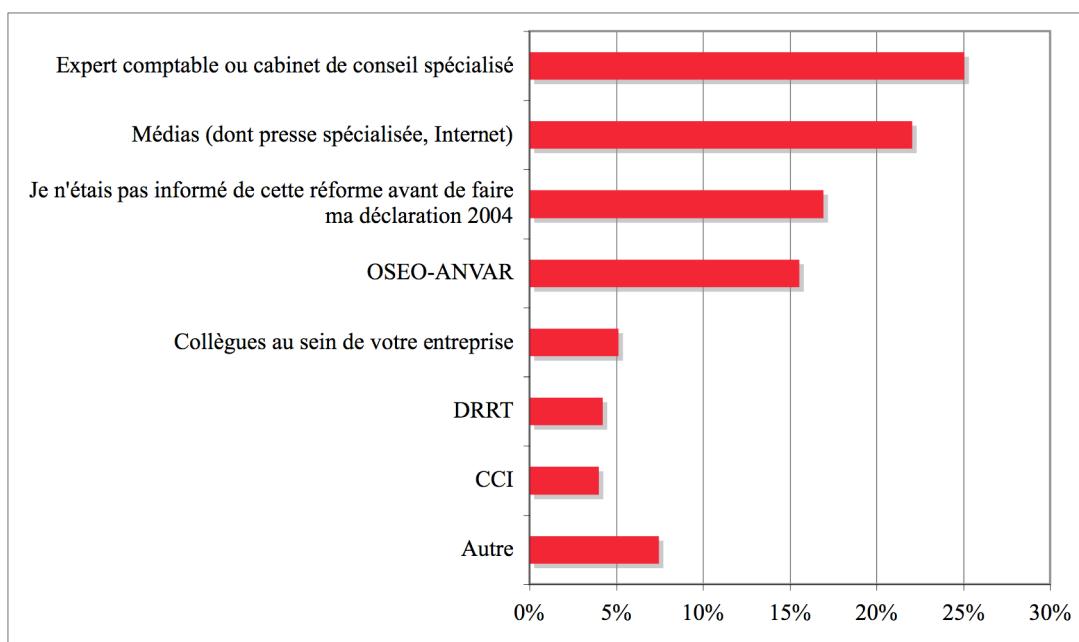
6 La réforme du CIR

6.1 Source d'information et connaissance de la réforme

Les entreprises bénéficiant du CIR ont été informées de la réforme du CIR intervenue en 2004 principalement par le biais de leurs experts-comptables ou de cabinet spécialisé dans le conseil financier et administratif. Les médias (presse et Internet, dont le site du Ministère de la Recherche) ont également contribué à la bonne information des entreprises concernant cette réforme. Enfin notons que plus de 15% des répondants CIR n'ont été informés de cette réforme que lors de leur déclaration 2004.

¹⁹ Ces pourcentages, calculés sur des petits effectifs, sont à relativiser. Parmi les 73 entreprises, 45 n'ont pas indiqué les raisons expliquant qu'ils n'aient pas déposé de dossier de CIR au titre de leur année de création.

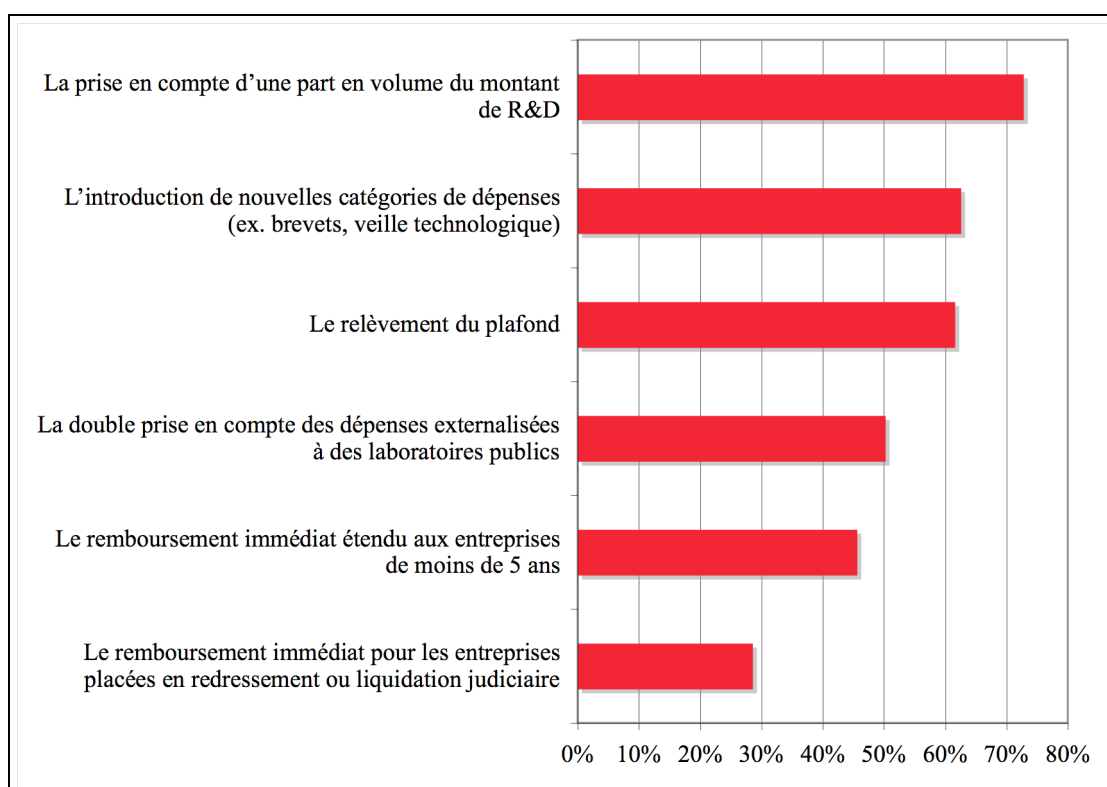
Figure 16 En 2004 le dispositif du CIR a été modifié. Quels ont été vos principaux canaux d'information concernant cette réforme?



Note : question à choix multiples

La réforme 2004 du CIR est relativement bien connue, notamment en ce qui concerne la prise en compte d'une part en volume dans le calcul du CIR (73% des répondants ont déclaré en avoir connaissance). Le relèvement du plafond de 8 à 10 millions d'Euros, de même que la prise en compte de nouvelles catégories de dépenses sont également connues de plus de 60% des répondants. Les procédures de remboursement immédiat en cas de liquidation des sociétés et pour les entreprises de moins de 5 ans (3 ans auparavant) sont peu connues des répondants.

Figure 17 Quel est votre niveau de connaissance de la réforme ?



Note : Question à choix multiples. Les pourcentages ne prennent pas en compte les non-réponses (entre 100 et 150 selon les modalités et questions)

Quant aux répondants NONCIR, ils apparaissent très mal informés de la réforme 2004 du CIR. Seulement 13% d'entre eux déclarent être au courant du contenu de cette réforme.

Tableau 15 Etes-vous au courant de la réforme 2004 du CIR et des mesures proposées dans la Loi de Finance 2006 ? (NONCIR)

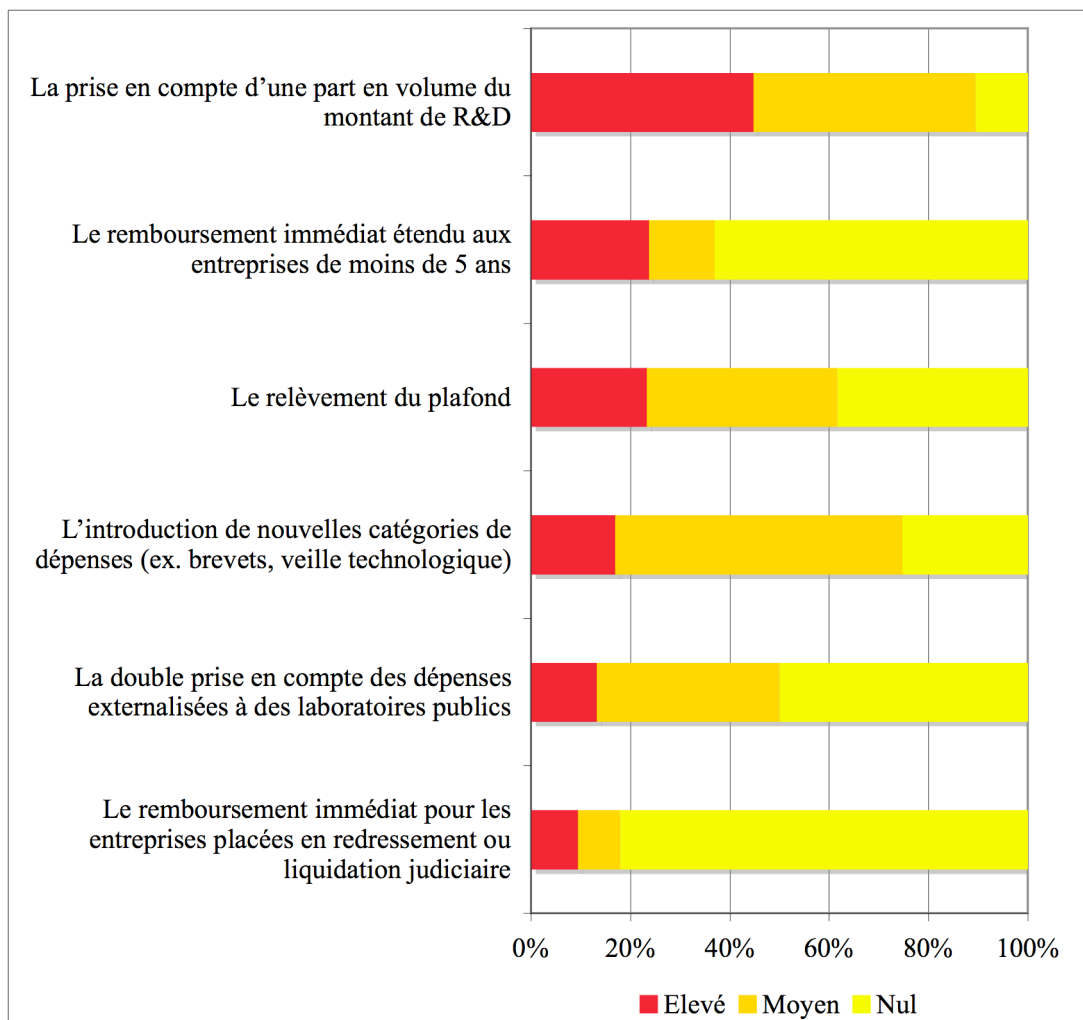
	Nb. cit.	Fréq.
Oui	25	13%
Non	119	64%
Non-réponse	43	23%
TOTAL OBS.	187	100%

6.2 Impact de la réforme sur les bénéficiaires CIR

La prise en compte d'une part en volume du montant de la R&D est la mesure qui a ou aura le plus d'impact sur l'effort de R&D des répondants pour 90% d'entre eux ; 45% des répondants jugent même que l'impact est ou sera « élevé ». L'introduction de nouvelles catégories de dépenses telles que celles liées à la veille technologique vient en deuxième position en terme d'impact sur l'effort de R&D pour 75% des répondants, même si cet impact est jugé plus modéré que pour d'autres mesures de la réforme 2004, notamment le remboursement immédiat des dépenses étendu aux entreprises de moins de 5 ans et le relèvement du plafond.

Alors même que les répondants ont une bonne connaissance de la double prise en compte des dépenses externalisées à des laboratoires publics, seuls 50% pensent que cette mesure aura un impact sur leur effort de R&D, et ils ne sont que 13% à juger que cet impact sera élevé.

Figure 18 Quel a été l'impact de la réforme 2004 sur votre effort de R&D en 2004/2005 (ou quel sera cet impact dans les prochains exercices) ?



Note : Ces pourcentages ne prennent pas en compte les non-réponses (entre 100 et 150 selon les modalités et questions)

6.3 Réforme et incitation des NONCIR à entrer dans le dispositif

En sus du problème de méconnaissance de la réforme (cf. ci-dessus), les mesures semblent peu à même de décider les entreprises NONCIR à déposer un dossier CIR. 10% seulement des répondants NONCIR déclarent être tentés de franchir le pas du fait de cette réforme. Cette question est évidemment à lier à la question de la connaissance de la réforme, la plupart des personnes ayant répondu qu'elles n'étaient pas au courant de la réforme 2004 n'ont pas répondu à cette question.

Tableau 16 Ces mesures vous incitent-elles à rentrer dans le dispositif ? (NONCIR)

	Nb. cit.	Fréq.
Oui	19	10%
Non	54	29%
Non-réponse	114	61%
TOTAL OBS.	187	100%

De façon surprenante, la prise en compte d'une part en volume n'est pas la mesure qui pourrait le plus inciter les entreprises NONCIR à entrer dans le dispositif (13% seulement des répondants soit 25 répondant sur 187 citent cette mesure comme l'une des deux mesures les plus incitatives). L'introduction de nouvelles catégories de dépenses (*e.g.* brevets, veille technologique) est la mesure la plus citée (29% des répondants soit 54 sur 187), suivie du remboursement immédiat pour les entreprises nouvelles ou déficitaires (17% des répondants, soit 31 sur 187).

7 CIR et accroissement de l'effort de R&D

7.1 Volume de l'accroissement de l'effort de R&D

Les entreprises CIR ont été plus nombreuses que les entreprises NONCIR à augmenter leurs dépenses de R&D au moins une fois sur la période (84% des entreprises CIR contre 66% des NONCIR).

Tableau 17 Avez-vous augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003?

	Non CIR	CIR
Oui	66%	84%
Non	34%	12%
Non-réponse	0%	4%
TOTAL OBS.	100%	100%

Le volume de ces augmentations des dépenses de R&D a, de plus, été plus important chez les entreprises CIR que chez les entreprises NONCIR. Ainsi, ces dépenses ont connu une augmentation annuelle supérieure à 15% pour 58% des répondants CIR contre 32% de NONCIR.

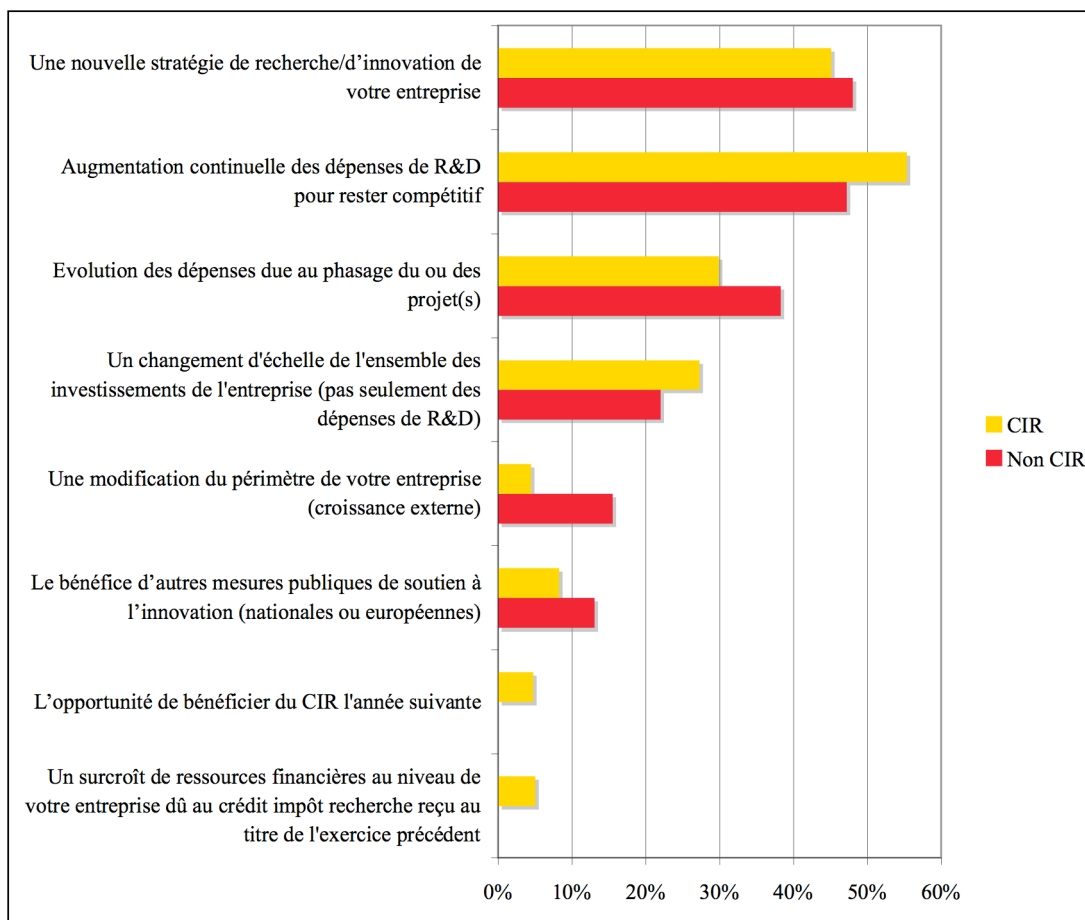
Tableau 18 Vous avez augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003, quelle a été l'ampleur de cette augmentation cette année-là ? (CIR et NONCIR)

	CIR		NONCIR	
	Nb. cit.	Fréq.	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 5% d'augmentation	24	7%	13	11%
Entre 5 et 15% d'augmentation	79	23%	35	28%
Plus de 15% d'augmentation	200	58%	39	32%
Je ne sais pas	33	10%	23	19%
Non-réponse	6	2%	13	11%
TOTAL	342	100%	123	100%

7.2 Raisons de l'accroissement de l'effort de R&D

Cet accroissement, pour les entreprises CIR comme pour les NONCIR, s'inscrit dans le cadre d'un effort de R&D continu afin de rester compétitif et/ou dans le cadre d'une nouvelle stratégie de recherche et d'innovation. La troisième principale raison tient au phasage d'un ou plusieurs projets de R&D, justifiant une augmentation des sommes investies en R&D (cette raison est un peu plus fréquemment citée par les répondants NONCIR). Le CIR (pour les entreprises CIR), que ce soit au travers des ressources perçues au titre des exercices passés ou bien en anticipation des crédits futurs, n'est pas parmi les raisons principales qui ont motivé cet accroissement.

Figure 19 Vous avez augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003, notez s'il vous plaît les principales raisons qui ont motivé cet accroissement cette année-là



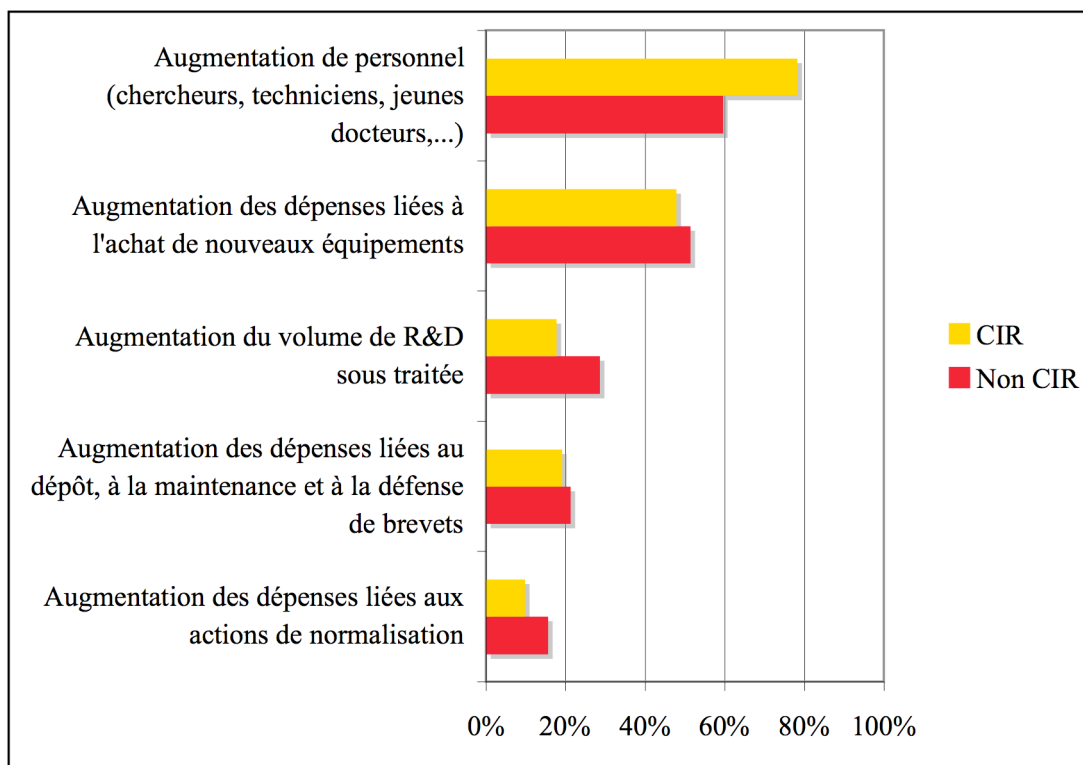
Note : Plusieurs réponses possibles.

Note : Les deux dernières modalités, ayant trait au CIR, n'ont pas été soumises aux NONCIR.

7.3 Principales composantes de l'accroissement de l'effort de R&D

La répartition de cette augmentation des dépenses de R&D sur les différents postes est relativement similaire pour les entreprises CIR et NONCIR. Les dépenses de personnel représentent les postes de dépense qui ont le plus augmenté sur l'année considérée et ce, particulièrement chez les CIR (cités comme principale composante de l'augmentation pour 80% des répondants CIR et 60% des NONCIR). L'achat de nouvel équipement de R&D est la seconde composante (près de 50% des répondants CIR comme NONCIR). La troisième composante de l'augmentation, les dépenses de R&D sous-traitée, est particulièrement citée par les NONCIR (28% et 18% respectivement des NONCIR et des CIR citent cette dépense comme une des principales composantes de l'augmentation).

Figure 20 Vous avez augmenté vos dépenses de R&D au moins une année sur la période 2000-2003, notez s'il vous plaît les principales composantes bénéficiant de cette augmentation cette année-là

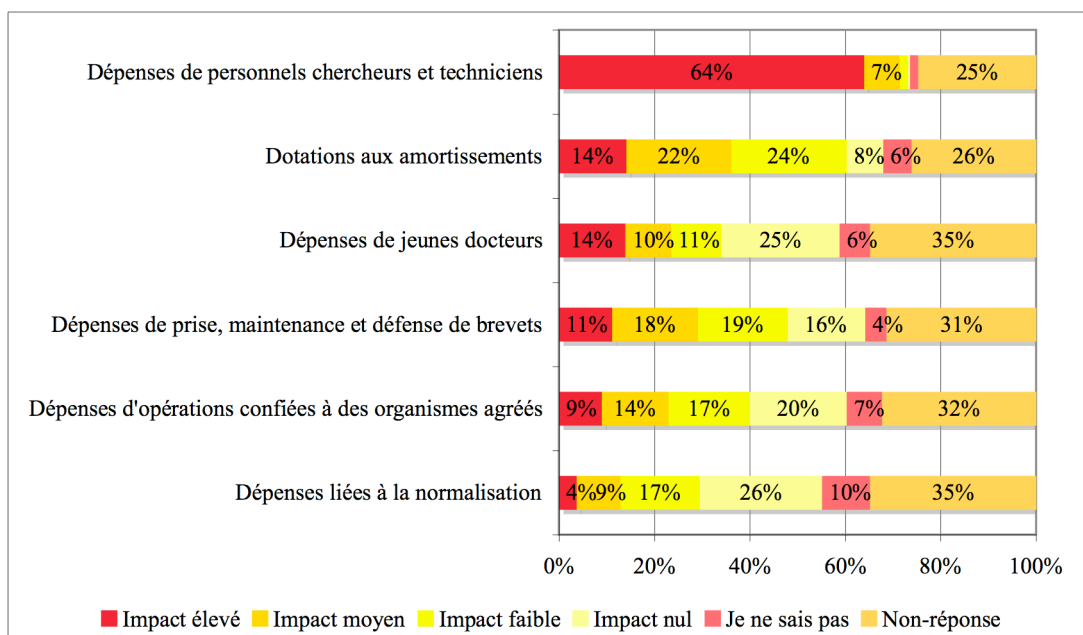


Note : Question à réponses multiples, plus de 80% des répondants ont coché au moins une modalité

7.4 Assiette du CIR et accroissement de l'effort de R&D

Des résultats très contrastés apparaissent lorsqu'on s'intéresse, chez les bénéficiaires du CIR, à l'impact du CIR sur les différents types de dépenses donnant droit à des crédits d'impôt : le CIR influence fortement (« impact élevé ») les dépenses de personnels de R&D de 64% des bénéficiaires (85% si l'on enlève les non-réponses). Les autres types de dépenses sont moins conditionnées par l'octroi du CIR. L'impact sur les dépenses liées à la normalisation est particulièrement faible. Seuls 4% des répondants indiquent que le CIR a un impact élevé sur ces dépenses. Ces différences d'impact ne sont imputables ni au niveau de connaissance de la prise en compte des différents types de dépenses, ni aux non-réponses pour chacun des types d'impacts. Ce résultat sur l'intensité de l'impact du CIR sur les différentes composantes de l'effort de R&D apparaît donc robuste et fiable.

Figure 21 Impact du CIR sur les différentes composantes de l'effort de R&D des entreprises CIR



Note : Non réponses : de 100 à 141, selon les modalités

8 CIR et externalisation des dépenses de R&D

8.1 Part des dépenses de R&D externalisées

Les entreprises CIR ont tendance à externaliser leur R&D plus que les NONCIR, bien que la différence soit légère : 38% contre 29%.

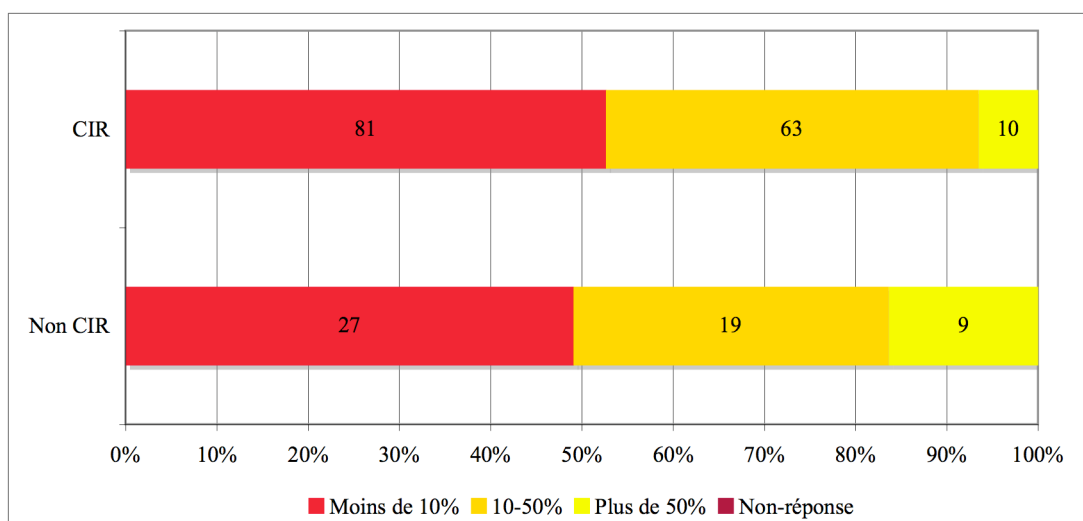
Tableau 19 Sous-traitez-vous tout ou partie de votre R&D ?

	Non CIR		CIR	
Oui	55	29%	154	38%
Non	113	60%	213	53%
Non-réponse	19	10%	38	9%
TOTAL OBS.	187	100%	405	100%

Les développements qui suivent ne portent que sur la population qui a répondu positivement à la question du tableau 20 ci-dessus.

Les entreprises CIR et NONCIR ont ainsi pu indiquer quel était le pourcentage externalisé de leurs dépenses de R&D (cf. figure 25). Les réponses sont là aussi assez similaires, puisque la moitié des répondants indique que ce pourcentage est inférieur à 10%. Cependant, les CIR ont un recours à la sous-traitance moindre que les NONCIR : 16% de ces derniers externalisent plus de 50% de leurs dépenses de R&D, contre 6% des CIR. Ces données posent question, dans la mesure où le dispositif CIR incite les entreprises à accroître le volume de leur effort de R&D entre autres par la sous-traitance à des organismes agréés.

Figure 22 Quel est le pourcentage externalisé de vos dépenses de R&D ?



8.2 Catégories de sous-traitants

CIR et NONCIR sous-traitent leurs dépenses de R&D de manière assez proche :

- à des organismes français, dans une moindre mesure européens puis de manière limitée hors Europe
- leurs partenaires sont avant tout des organismes privés

Ainsi, 62% des répondants NONCIR ont une relation de sous-traitance avec des organismes privés français, 17% avec des organismes privés européens, 12% avec des organismes privés hors Europe.

Au niveau français, la particularité des CIR sur les NONCIR est de davantage sous-traiter leur R&D à des organismes publics (62% contre 48%), même si lorsque l'on considère uniquement les répondants déclarant sous-traiter dans une forte proportion leur R&D à des organismes publics français les CIR et NONCIR sont sur un pied d'égalité (respectivement 24% et 25%).

Les CIR sous-traitent légèrement plus leur R&D au niveau européen que les NONCIR (par exemple, avec des organismes publics, 9% contre 4%).

Enfin, les relations avec le groupe ont surtout lieu à l'international pour les NONCIR (7% des répondants caractérisent de 'forte' la proportion de R&D externalisée hors Europe avec des entreprises appartenant à leur groupe) alors que 6% des CIR sous-traitent aux entreprises françaises appartenant à leur groupe dans une forte proportion.

Figure 23 Dans quelle proportion de vos dépenses de R&D sous-traitez-vous aux organismes suivants? (Non CIR)

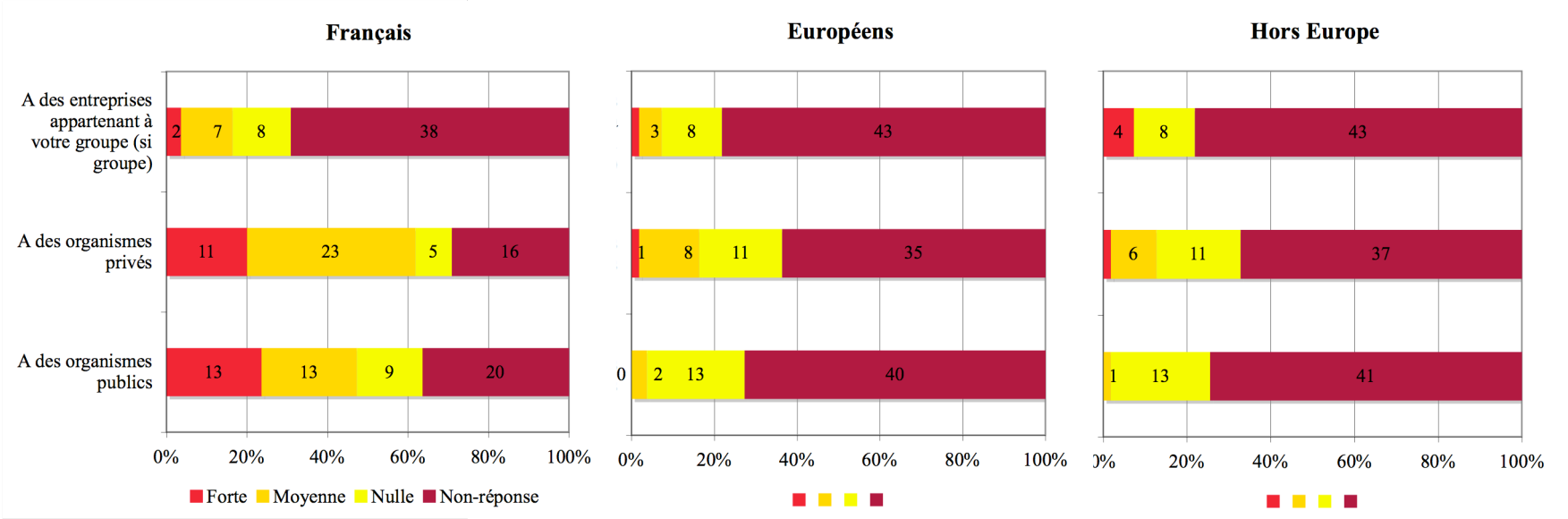
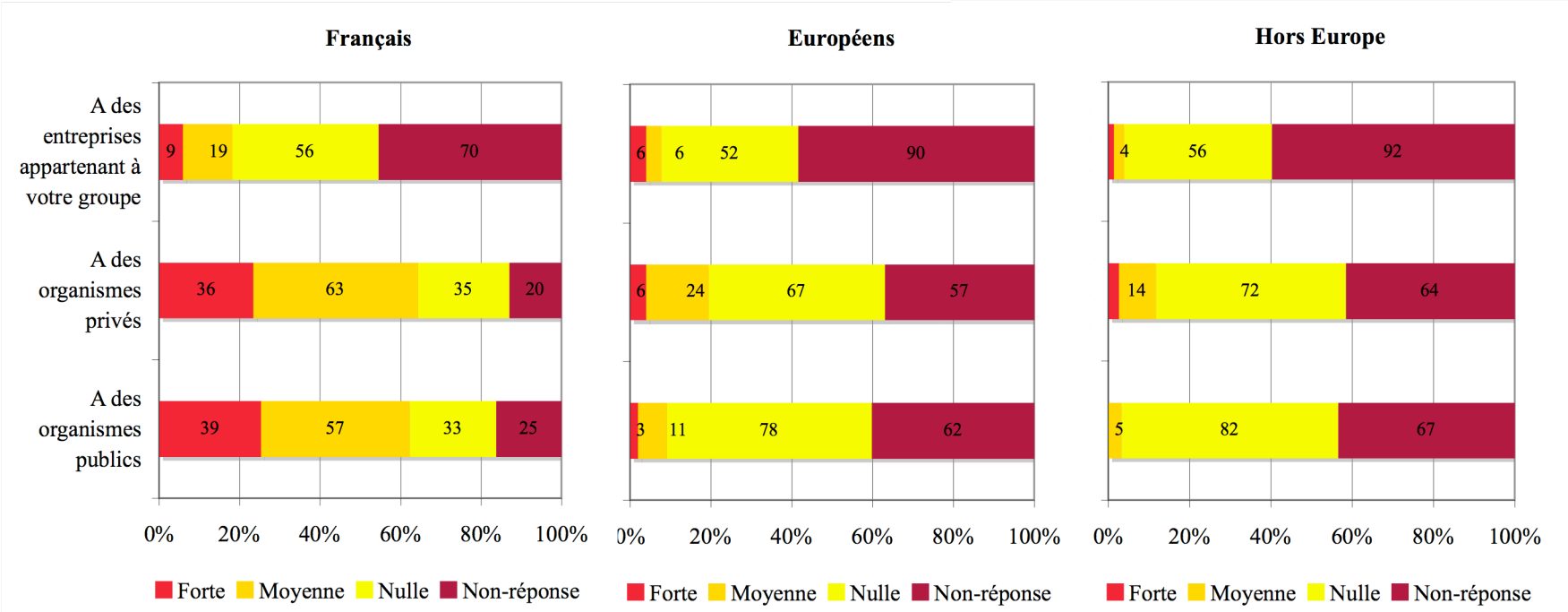


Figure 24 Dans quelle proportion de vos dépenses de R&D sous-traitez-vous aux organismes suivants? (CIR)

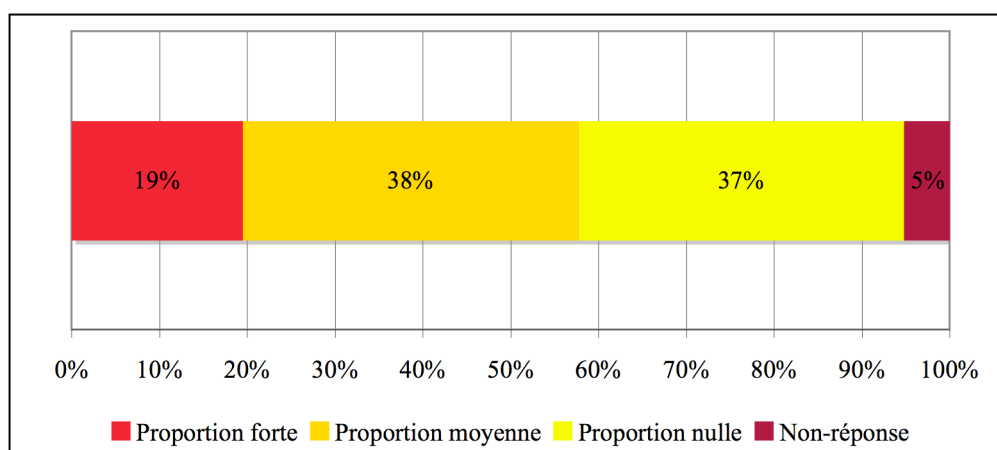


8.3 Externalisation auprès des sociétés agréées

Le Ministère de la Recherche a mis en place une procédure d'agrément pour les organismes auxquels les entreprises bénéficiant du CIR sous-traitent leur R&D.

La figure 29 montre, pour les répondants CIR, la proportion d'externalisation de leur R&D aux organismes privés agréés par le Ministère. 57% ont affaire avec ce type de sous-traitants, 19% seulement dans une proportion forte. Ces données sont cependant à rapprocher de la figure 28 précédente, en ce qui concerne la sous-traitance auprès d'organismes privés français : l'externalisation auprès de ces organismes était de 64%, avec une proportion forte de l'ordre de 23%. Cela signifie que la majeure partie des sous-traitants privés des entreprises CIR sont agréés par le Ministère de la Recherche.

Figure 25 Quelle proportion de vos dépenses de R&D sous-traitez-vous aux organismes privés agréés par le Ministère de la Recherche ? (CIR)



Note : Non réponses : 8/154

Dans l'ensemble, d'ailleurs, les bénéficiaires CIR sont satisfaits de cette procédure d'agrément, à 71%.

Tableau 20 La procédure d'agrément du Ministère de la Recherche vous donne-t-elle satisfaction ?

	Nb. cit.	Fréq.
Oui	109	71%
Non	20	13%
Non-réponse	25	16%
TOTAL OBS.	154	100%

Les répondants n'étant pas satisfaits de la procédure d'agrément ont pu s'exprimer librement : 27 personnes se sont ainsi exprimées. Ce qui ressort de leurs réponses est indiqué ci-après :

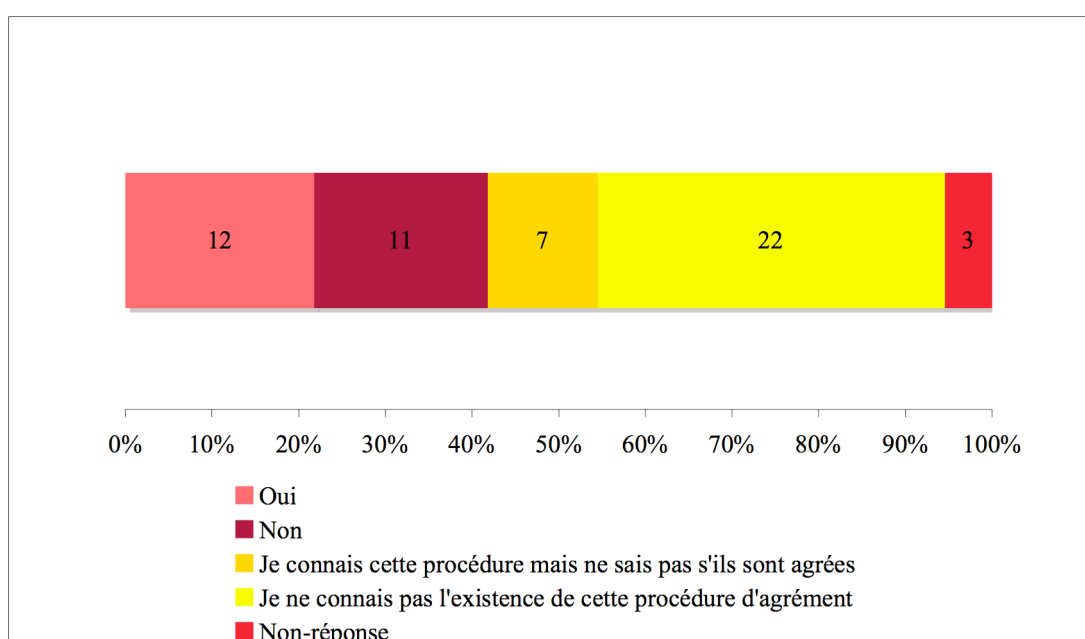
- Procédure trop lourde et compliquée, notamment pour les PME ; certains sous-traitants refusent d'entamer la procédure d'agrément
- Problème du spectre couvert par la procédure : certains sous-traitants ne sont pas éligibles ; la procédure est trop axée sur la recherche fondamentale selon une entreprise agréée 'de justesse' ; pas de possibilité de choisir librement ses

partenaires industriels pour certaines recherches très spécialisées ; « il faut élargir l'agrément de manière importante aux entreprises privées, car l'offre des organismes actuellement agréés est très loin de répondre à tous les besoins que ce soit en termes de domaines de recherche, de délais que modalités d'intervention »

- Le taux de base pour les CRT n'est que de 100%, au lieu de 200% pour les universités : une PME souhaiterait donc une homogénéisation du calcul de la base
- Enfin, 5 répondants ne connaissent pas la procédure.

Les entreprises NONCIR ont pu indiquer quant à elles si les organismes privés indiqués dans la figure 27 sont agréés ou non par le Ministère de la Recherche. 40% d'entre elles ignorent l'existence de cette procédure, mais 22% savent que les organismes privés auxquels elles sous-traitent leur R&D sont agréés par le Ministère.

Figure 26 Sous-traitance : les organismes privés français sont-ils agréés par le Ministère de la Recherche ?



Note : Non réponses : 3/55

9 Le CIR et les autres modes de soutien

Les répondants CIR et NONCIR ont eu la possibilité de juger de l'impact de divers types de mesures dont ils bénéficient ou ont bénéficié. C'est ainsi que 12% des NONCIR indiquent avoir bénéficié du CIR (ils n'en bénéficient plus à l'heure actuelle).

De manière générale, les CIR sont plus nombreux à bénéficier des différentes mesures de soutien à la R&D que les NONCIR.

Les deux modes de soutien les plus utilisés, à la fois par les NONCIR et les CIR, sont les avances remboursables (respectivement 30% et 57% des répondants) et les aides à l'embauche (respectivement 28% et 54% des répondants). Ensuite viennent les dispositifs régionaux (respectivement 15% et 39% des répondants) et les dispositifs européens (respectivement 12% et 35% des répondants) de soutien à la R&D. Pour les

NONCIR, ces derniers sont cependant autant utilisés que le dispositif CIR et les deux types de subventions.

Tableau 21 Etes-vous bénéficiaire des mesures suivantes ?

	NONCIR		CIR	
	Freq	%	Freq	%
Crédit Impôt Recherche	23	12%	346	85%
Avance remboursable	56	30%	232	57%
Subvention sans appels à projets	22	12%	139	34%
Subvention dans le cadre d'appels à projets français	20	11%	139	34%
Aides à l'embauche	52	28%	219	54%
Dispositifs français d'aide aux jeunes entreprises	15	8%	114	28%
Dispositifs régionaux de soutien à la R&D	28	15%	156	39%
Dispositifs européens de soutien à la R&D	22	12%	142	35%

Note : Les non réponses sont prises en compte dans le calcul. Non réponses : de 45 à 59 pour les NONCIR et de 53 à 88 pour les CIR, selon les modalités

À partir de ces réponses, il est possible de construire des « matrices de proximité » en calculant les fréquences croisées de ces modes de soutien. Le tableau 23 se lit de la sorte : les pourcentages à la droite de la diagonale correspondent aux entreprises bénéficiant des modes de soutien indiqués sur la ligne correspondante, les pourcentages à gauche de la diagonale correspondent aux répondants bénéficiant des modes de soutien indiqués sur la colonne correspondante. Par exemple :

- à la droite de la diagonale, 346 entreprises dans l'échantillon déclarent bénéficier du CIR et 222 déclarent bénéficier du CIR et d'avances remboursables. Ainsi, 64% des entreprises bénéficiant du CIR (soit 222 sur 346 entreprises) bénéficient également d'avances remboursables.
- à la gauche de la diagonale, 232 entreprises dans l'échantillon déclarent bénéficier d'avances remboursables et 222 déclarent bénéficier du CIR et d'avances remboursables. Ainsi, 96% (soit 222 sur 232 entreprises) des entreprises bénéficiant d'avances remboursables bénéficient également du CIR.

La figure 32 indique les fréquences croisées supérieures à 75% afin de faire apparaître les proximités. On voit ainsi que les bénéficiaires de tous les modes de soutien bénéficient également fréquemment de l'aide à l'embauche.

Le tableau 25 et la figure 34 montrent les mêmes informations pour les NONCIR.

Ces tableaux illustrent ce qui a été dit précédemment : les CIR de manière générale bénéficient d'un plus grand éventail de soutien à la R&D que les NONCIR.

Les aides dont les répondants sont bénéficiaires avant tout sont les avances remboursables, les aides à l'embauche et dans une moindre mesure les aides régionales. On peut noter que c'est particulièrement le cas pour les bénéficiaires des aides aux jeunes entreprises, CIR et NONCIR confondus.

En ce qui concerne les CIR, on peut avancer que les bénéficiaires de subventions ont tendance à bénéficier des deux types existants, c'est-à-dire avec ou sans appels à projets. Ceux qui bénéficient de subventions avec appel à projets sont par ailleurs en grande partie également bénéficiaires de soutiens régionaux et européens.

Tableau 22 Fréquences croisées de modes de soutien (entreprises CIR)

	Crédit Impôt	Avance remboursable	Subvention sans AAP	Subvention avec AAP	Aides à l'embauche	Aide jeunes entreprises	Soutien régional	Soutien européen
Crédit Impôt	100%	64%	38%	38%	61%	32%	43%	38%
Avance remboursable	96%	100%	52%	54%	78%	45%	57%	55%
Subvention sans AAP	96%	87%	100%	78%	87%	58%	75%	74%
Subvention avec AAP	94%	91%	78%	100%	85%	59%	78%	77%
Aides à l'embauche	97%	83%	55%	54%	100%	46%	60%	53%
Aide jeunes entreprises	96%	91%	70%	72%	89%	100%	80%	75%
Soutien régional	96%	85%	67%	69%	84%	58%	100%	74%
Soutien européen	94%	89%	73%	75%	81%	61%	82%	100%

Figure 27 Matrice de proximité entre modes de soutien (entreprises CIR)

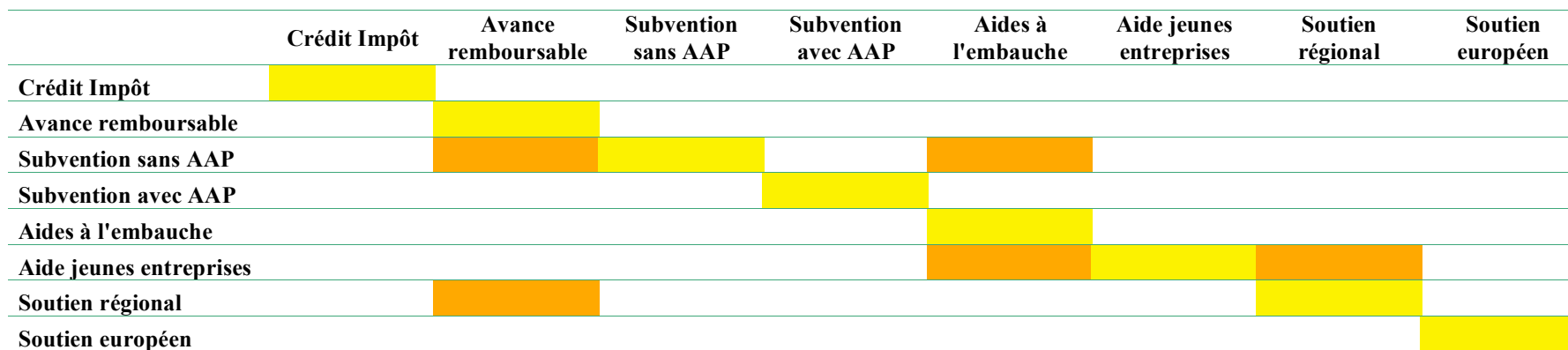
	Crédit Impôt	Avance remboursable	Subvention sans AAP	Subvention avec AAP	Aides à l'embauche	Aide jeunes entreprises	Soutien régional	Soutien européen
Crédit Impôt								
Avance remboursable								
Subvention sans AAP								
Subvention avec AAP								
Aides à l'embauche								
Aide jeunes entreprises								
Soutien régional								
Soutien européen								

Note : en orange, fréquence supérieure à 75%

Tableau 23 Fréquences croisées de modes de soutien (entreprises NONCIR)

	Crédit Impôt	Avance remboursable	Subvention sans AAP	Subvention avec AAP	Aides à l'embauche	Aide jeunes entreprises	Soutien régional	Soutien européen
Crédit Impôt	100%	52%	39%	35%	43%	22%	35%	35%
Avance remboursable	21%	100%	30%	25%	59%	20%	38%	27%
Subvention sans AAP	41%	77%	100%	50%	77%	45%	50%	55%
Subvention avec AAP	40%	70%	55%	100%	80%	40%	70%	70%
Aides à l'embauche	19%	63%	33%	31%	100%	27%	33%	27%
Aide jeunes entreprises	33%	73%	67%	53%	93%	100%	80%	60%
Soutien régional	29%	75%	39%	50%	61%	43%	100%	57%
Soutien européen	36%	68%	55%	64%	64%	41%	73%	100%

Figure 28 Matrice de proximité entre modes de soutien (entreprises NONCIR)



Note : en orange, fréquence supérieure à 75%

Les répondants CIR et NONCIR bénéficiaires des diverses mesures de soutien à la R&D ont enfin pu évaluer quel impact elles ont eu sur le volume de leur effort en R&D.

Les tableaux qui suivent font apparaître que les réponses des entreprises CIR et des entreprises NONCIR sont relativement proches (à l'exception à l'évidence du CIR) lorsqu'on s'intéresse à la somme des impacts forts et modérés, mais que les différences sont notables si l'on prend uniquement les impacts élevés. C'est le cas en ce qui concerne les avances remboursables (qui sont rappelons-le les plus utilisées, CIR et NONCIR confondus) : l'impact en est jugé plus fort par les CIR (49%) que par les NONCIR (25% seulement). Mais autour de 70% des répondants CIR et NONCIR considèrent que leur impact est avéré (somme des impacts forts et modérés), ce qui fait des avances remboursables l'instrument de soutien à la R&D le plus efficace en terme d'impact sur le volume de l'effort de R&D des entreprises, selon les répondants.

En ce qui concerne plus particulièrement le dispositif CIR, les entreprises CIR sont extrêmement positives pour caractériser son impact : 47% jugent son impact fort et 87% jugent que l'impact est avéré (somme des impacts fort et modéré). Les entreprises NONCIR ayant bénéficié du CIR dans le passé sont elles beaucoup plus réservées, puisqu'elles placent le dispositif à l'avant-dernière place en terme d'impact élevé (13%). En termes d'impact avéré (48%), le dispositif est également assez mal jugé comparativement aux autres modes de soutien (6^e place).

Enfin, c'est le dispositif français d'aide aux jeunes entreprises qui est mal jugé à la fois par les CIR et les NONCIR, puisqu'il totalise chez les deux types de répondants le plus grand nombre de réponses indiquant que son impact a été nul (53% des NONCIR et 37% des CIR).

Tableau 24 Quel est l'impact des différentes mesures dont vous avez bénéficié sur le volume de votre effort en R&D? (CIR)

	Impact fort		Impact modéré		Impact marginal		Impact nul		Total bénéficiaires	
Crédit Impôt Recherche	161	47%	138	40%	38	11%	9	3%	346	100%
Avances remboursables (Oséo-ANVAR, MINEFI...)	113	49%	56	24%	26	11%	37	16%	232	100%
Subventions sans appels à projet (Ministères, agences,...)	31	22%	31	22%	28	20%	49	35%	139	100%
Subventions dans le cadre d'appels à projet français (ANR,...)	33	24%	33	24%	27	19%	46	33%	139	100%
Aides à l'embauche	49	22%	67	31%	67	31%	36	16%	219	100%
Dispositifs français d'aide aux jeunes entreprises	36	32%	22	19%	14	12%	42	37%	114	100%
Dispositifs régionaux de soutien à la R&D	28	18%	45	29%	45	29%	38	24%	156	100%
Dispositifs européens de soutien à la R&D	43	30%	33	23%	23	16%	43	30%	142	100%

Figure 29 Quel est l'impact des différentes mesures dont vous avez bénéficié sur le volume de votre effort en R&D? (NONCIR)

	Impact fort		Impact modéré		Impact marginal		Impact nul		Total bénéficiaires	
Crédit Impôt Recherche	3	13%	8	35%	6	26%	6	26%	23	100%
Avances remboursables (Oséo-ANVAR, MINEFI...)	14	25%	23	41%	14	25%	5	9%	56	100%
Subventions sans appels à projet (Ministères, agences,...)	5	23%	5	23%	5	23%	7	32%	22	100%
Subventions dans le cadre d'appels à projet français (ANR,...)	2	10%	8	40%	1	5%	9	45%	20	100%
Aides à l'embauche	11	21%	22	42%	8	15%	11	21%	52	100%
Dispositifs français d'aide aux jeunes entreprises	2	13%	5	33%	0	0%	8	53%	15	100%
Dispositifs régionaux de soutien à la R&D	5	18%	9	32%	5	18%	9	32%	28	100%
Dispositifs européens de soutien à la R&D	10	45%	2	9%	3	14%	7	32%	22	100%

10 Questions ouvertes

Le questionnaire donnait la possibilité aux répondants de faire des commentaires ouverts sur deux points.

Le premier point concernait le CIR lui-même. La question était formulée ainsi :

- Pour les bénéficiaires du CIR: « Veuillez s'il vous plaît indiquer comment, d'après vous, améliorer l'effet incitatif du CIR ».
- Pour les non-bénéficiaires du CIR: « Quelle(s) évolution(s) du dispositif CIR vous inciterai(en)t à entrer dans le dispositif ? »

Le second point portait plus généralement sur la politique française de soutien à la recherche et à l'innovation :

- Seuls les bénéficiaires du CIR avaient la possibilité de proposer leurs remarques: « Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions concernant les modes de soutien public à l'investissement en R&D ».

Dans la suite de cette section, nous analysons successivement les remarques faites par les bénéficiaires et non-bénéficiaires CIR sur ces deux questions ouvertes.

10.1 Comment améliorer le CIR : le point de vue des répondants

Les répondants proposent plusieurs axes d'amélioration du CIR. Il s'agit selon eux de renforcer la communication autour du dispositif, d'élargir l'assiette du CIR, notamment par la prise en compte de dépenses liées non plus seulement à la recherche mais également à l'innovation et d'augmenter encore la part en volume au détriment de la part en accroissement. Enfin de nombreuses remarques portent sur la simplification et l'accélération des démarches administratives tenant au CIR et sur les relations parfois difficiles avec l'administration fiscale.

10.1.1 Informer davantage sur l'existence du CIR

Des répondant bénéficiaires du CIR notent un déficit de communication sur le dispositif. Ils basent parfois leur argumentation sur les entreprises avec qui ils ont eu des contacts et qui ne le connaissent effectivement pas. Ils se basent également sur leur propre expérience, et sur le fait qu'eux-mêmes sont des bénéficiaires récents du dispositif qui auraient pu en bénéficier beaucoup plus tôt.

Communiquer plus largement avec un discours simple et clair auprès des PME²⁰.

Une meilleure communication du Ministère est requise ainsi qu'un texte législatif plus simple.

Un peu plus d'explications et de communication lors des réformes et/ou changements serait peut-être préférable (basée sur une pédagogie simple).

Une meilleure diffusion du dispositif et de ses évolutions au niveau régional avec l'aide par exemple des organismes comme la CCI et une communication par Internet pourrait être envisagée.

De nombreuses entreprises indiquent qu'il serait souhaitable d'accroître la publicité du CIR auprès des comptables qui en connaissent mal les avantages et qui diffusent par ailleurs l'idée qu'une demande de CIR engendre automatiquement un contrôle fiscal. Pour ces deux raisons, ils incitent souvent les entreprises à ne pas en faire la demande.

L'un des vecteurs à convaincre est les comptables et experts-comptables. Dans de nombreuses start-ups que j'ai rencontrées, le comptable, en général externe, n'encourageait pas à déposer une demande CIR. L'une des raisons est en fait la connaissance insuffisante du dispositif.

Les experts-comptables doivent être mieux informés. Par exemple, celui de notre société n'était pas très au courant des nouveautés de la réforme.

Certaines entreprises plaident pour un démarchage systématique des entreprises, d'autres pour une information sur le CIR au moment de la création de l'entreprise.

Mettre en place une présentation personnalisée lors d'une rencontre auprès du dirigeant pour présenter l'intérêt du CIR dans le cadre de son activité et de son développement.

Il convient de donner une information systématique auprès des entreprises, notamment lors de leur création, puis via leur expert-comptable.

Il faudrait optimiser la diffusion de l'information auprès des PME et micro-entreprises.

Envoyer régulièrement par mail des informations sur les éventuels nouveaux dispositifs relatifs à l'effort de R&D.

Nous devrions recevoir un document détaillant de manière sommaire les mesures en vigueur afin de simplifier le processus et surtout informer.

Définir une note d'information simple et claire avec tous les mécanismes du CIR, envoyé chaque année aux dirigeants d'entreprises.

²⁰ Sous ce format, nous reproduisons quelques remarques faites par les répondants.

Par ailleurs, la population d'entreprises effectuant de la R&D mais ne bénéficiant pas du CIR semble trouver son origine en partie par leur méconnaissance du dispositif. Ceci se traduit par des remarques telles que :

Le CIR paraît peu adapté à une très petite entreprise.

L'éligibilité devrait porter sur toutes les dépenses de R&D quel que soit le pourcentage de R&D, notamment pour les PME/TPE dont l'innovation est souvent la raison de subsister.

Cette méconnaissance du dispositif est confirmée lors des entretiens avec des entreprises ne bénéficiant pas du CIR.

10.1.2 Élargir le champ des dépenses éligibles

Certaines entreprises regrettent le fait que les dépenses éligibles ne concernent pas toutes les dépenses de R&D alors qu'elles aimeraient bénéficier du CIR pour leurs dépenses de développement par exemple.

Pour de nombreuses PME, il est difficile de réaliser de la recherche au sens du CIR.

Nous rentrerions dans le CIR si la maintenance et le travail concret sur les améliorations concernant le prototype en général jusqu'à son développement commercial était pris en compte (non CIR).

L'aide est exclusivement réservée aux dépenses de recherche, alors que notre entreprise fait essentiellement du développement de nouveaux produits.

Des critères plus proches de ceux de l'ANVAR devraient être acceptés pour le CIR : en 2002, notre dossier CIR a été refusé alors que son contenu nous avait permis d'avoir le label entreprise innovante de l'ANVAR.

Il faudrait peut-être prendre en compte tous les investissements nécessaires pour se mettre en conformité avec toutes les nouvelles règles européennes pour rendre le nouveau produit conforme.

10.1.3 Augmenter la part en volume et réduire la part en accroissement

Nombreux sont les répondants à indiquer leur préférence pour la prise en compte d'une part en volume plutôt que pour la prise en compte d'une part en accroissement. Ceci tient principalement au fait que :

- d'une part, la prise en compte d'une part en volume est évidemment plus généreuse pour les entreprises dont les dépenses évoluent peu ou pas d'une année sur l'autre
- d'autre part, le CIR est plus facile à calculer quand il est basé sur les volumes investis plutôt que sur la variation de ces volumes.

Il faut accroître la part de CIR fixe (à un minimum de 25%) et supprimer la part variable qui est trop complexe.

Augmenter la part liée au volume à un niveau de 15%.

Le calcul du CIR devrait prendre en compte l'ensemble d'un effort avéré et soutenu de R&D et non pas simplement l'accroissement de cet effort d'une année sur l'autre.

Augmentation de la part en volume au détriment de la prise en compte de la variation des dépenses.

Il faudrait augmenter le remboursement sur la part en volume comme au Canada, notamment pour les PME.

Augmenter significativement la part en volume afin de permettre aux entreprises de limiter le risque lié aux échecs de la recherche.

Il serait souhaitable d'augmenter la partie calculée sur les dépenses de l'année au détriment de celle qui est calculée sur l'augmentation relative d'une année à l'autre.

La plupart des entreprises qui plaident pour un relèvement de la part en volume sont celles qui estiment que leurs dépenses de recherche ont atteint leur niveau maximal et qu'il est difficile d'envisager une croissance continue de leur investissement de recherche. Dans certains cas, les dépenses de R&D ont diminué parce que la phase de recherche a donné les résultats escomptés et que l'entreprise est maintenant entrée dans une phase de production.

La prise en compte uniquement de l'accroissement des dépenses entraîne la sortie de fait à plus ou moins brève échéance.

Je regrette de ne plus être bénéficiaire malgré la part en volume, mais nos dépenses de R&D ont considérablement diminué, nos produits étant maintenant largement commercialisés.

10.1.4 Simplifier les règles d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des dépenses de recherche ne semblent pas clairs pour un certain nombre d'entreprises.

Les définitions de la recherche restent très floues. Bien souvent ce qui pour nous s'apparente à de la recherche peut-être interprété comme du développement. En cas de litige, cela devient très vite complexe à gérer.

La définition de la R&D par l'administration est, souvent, au mieux difficile à comprendre, quelquefois contestable.

Nous suggérons 1) d'aider à la réalisation du dossier administratif 2) de conseiller dans l'analyse des dépenses éligibles 3) de donner des avis consultatifs sur un dossier

Il faudrait simplifier la définition des dépenses éligibles au CIR et notamment affiner la frontière entre recherche et développement.

Il faudrait rendre les conditions d'éligibilité moins opaques.

Chaque année, notre entreprise est déclarée inéligible pour des raisons différentes alors qu'elle a reçu dans le passé un Prix National du Concours ANVAR.

Pour chaque projet éligible, il serait pertinent de faire apparaître le montant du CIR imputable afin d'accroître l'effet incitatif auprès des porteurs de projets.

Il serait pertinent de clarifier les dépenses éligibles au CIR dans le cas d'une entreprise agréée (savoir comment traiter les dépenses correspondant à des prestations vendues à des clients n'est pas simple).

10.1.5 Réduire les charges administratives

Les très petites entreprises expriment leur souhait de ne consacrer qu'une très faible partie de leur temps à remplir des dossiers administratifs afin de ne pas trop prendre sur leur temps de production ou de recherche.

Les mesures très efficaces pour faire de la recherche sont celles qui nécessitent peu de formalités. Nous avons besoin de procédures dont la mise en oeuvre est immédiate.

Le dispositif pourrait être simplifié sur les plans de la gestion et de la déclaration (les entreprises sont le plus souvent obligées de faire appel à un conseil pour la gestion du CIR).

Une simplification des formulaires et des règles serait bénéfique car leur complexité actuelle peut s'avérer dissuasive pour une PME aux ressources administratives limitées.

Des simplifications pour les PME et surtout les très petites entreprises seraient une bonne initiative.

Il faudrait simplifier les démarches et diminuer les nombres questionnaires qui nous paraissent redondants.

Il conviendrait de simplifier l'information qu'il est nécessaire de fournir pour le CIR. La charge s'avère lourde pour une PME au niveau du suivi des développeurs et des tableaux à produire.

En même temps, de nombreux répondants abondent dans le sens opposé et vantent la simplicité des démarches pour bénéficier du CIR.

Le CIR se distingue des autres dispositifs qui semblent hors de portée des petites entreprises en raison de charges administratives trop lourdes.

Il est difficile d'améliorer un tel dispositif.

Je pense que cela est assez bien fait.

Cette contradiction semble s'expliquer par le coût d'entrée relativement élevé dans le dispositif. Bien que les très petites entreprises n'aient pas nécessairement les ressources suffisantes à consacrer pour comprendre le dispositif du CIR, presque toutes les entreprises qui bénéficient depuis longtemps du dispositif en soulignent la simplicité. Une fois qu'elles sont rentrées dans la logique du CIR et qu'elles ont développé les routines et le système de gestion nécessaire, elles montrent un réel enthousiasme pour une aide qu'elles jugent facile à mettre en oeuvre. Ce point ressort d'ailleurs également lors des entretiens : ceux qui utilisent le dispositif depuis longtemps en connaissent bien le fonctionnement et le considèrent comme un outil extrêmement simple et performant.

10.1.6 Diminuer le risque de remise en cause par les services fiscaux des crédits octroyés

De nombreuses entreprises soulignent que les services des impôts ont une approche du CIR qui n'est pas nécessairement en phase avec celles des services du Ministère de la Recherche. Cela peut conduire les services fiscaux à refuser l'éligibilité *a posteriori* à certaines dépenses dont les entreprises pensent sincèrement qu'elles sont de réelles dépenses de recherche.

Le retraitement fiscal du CIR par les contrôleurs des impôts annule l'impression de soutien de l'innovation par le Ministère dans les TPE.

Ce sont les inspecteurs des impôts qui décident de l'éligibilité des recherches effectuées au titre du CIR sans avoir les compétences techniques pour en juger.

La sanction consécutive à un contrôle est trop souvent pratiquée par l'administration fiscale qui n'a ni la culture ni les expériences requises en ce domaine.

Pour beaucoup d'entreprises, le contrôle *ex post* des dossiers CIR pourrait avoir un effet dissuasif alors qu'une validation (ou un refus) *ex ante* réduirait par définition toute incertitude.

Nous pourrions entrer dans le dispositif CIR en cas de non remise en compte éventuelle par un contrôle fiscal.

L'enveloppe affectée au CIR devrait être validée facilement et rapidement. La crainte d'une remise en cause future du fisc est forte.

Certaines pistes suggèrent de faire valider les dossiers par des services du Ministère, ou des experts agréés par eux, et que ces dossiers ne puissent être remis en cause par les services fiscaux en cas de contrôle.

La plupart des bénéficiaires CIR que nous connaissons ont été redressés, et très lourdement. Lors de ce contrôle, l'avis des experts nommés par le Ministère n'est pas suivi.

C'est une commission technique indépendante du ministère des finances qui devrait statuer sur la validité des projets de recherche et non les inspecteurs des impôts.

En cas de remise en cause par les services fiscaux des dépenses éligibles, l'ANVAR devrait systématiquement donner un avis pour éviter aux entreprises de consacrer du temps et des ressources en contentieux.

Faire en sorte que les projets d'innovation soutenus par l'ANVAR soient automatiquement éligibles au CIR, sans que cette éligibilité puisse être remise en cause par les services fiscaux.

En fait, ces remarques montrent le manque d'information sur la procédure de demande préalable qui permet à une entreprise de savoir *ex ante* si les dépenses sont éligibles aux CIR ou ne le sont pas. Elles témoignent également d'une confusion sur la définition de la recherche au sens du CIR. De nombreuses entreprises confondent manifestement la recherche et l'innovation qui peut résulter de cette recherche.

10.1.7 Réduire le délai pour l'octroi de l'avoir fiscal

Le délai de recouvrement des dépenses est souvent mis en avant comme un point négatif dans la mesure où l'effet incitatif est réduit par la forte préférence pour le présent des entreprises. Un crédit d'impôt à l'horizon de trois ans n'a pas le même impact sur la décision des entreprises d'investir aujourd'hui dans des projets de recherche qu'un crédit d'impôt à l'échéance de l'exercice fiscal (ou tout au plus au cours de l'exercice suivant). Cette remarque complète la précédente sur le fait qu'un dossier CIR puisse être rejeté plusieurs années après que le projet ait été financé. Pour augmenter la prise en compte du CIR dans le processus décisionnel des entreprises concernant leurs dépenses de recherche, l'unique piste suggérée par les répondants est de réduire le délai pour l'octroi de l'avoir fiscal. Rappelons que lors de la réforme 2004 les modalités de remboursement anticipé ont été aménagées, en particulier pour les entreprises en redressement et en liquidation judiciaire.

Le CIR devrait pouvoir se transformer en trésorerie très rapidement. Nous suggérons que le dépôt de la déclaration CIR entraîne l'ouverture d'une possibilité de rescrit pour valider cette créance de CIR avec une intervention préalable des services fiscaux pour valider et certifier cette créance.

L'effet stimulant du CIR est potentiellement fort pour une start-up, mais ne se mesure qu'à l'aune du « remboursement » du CIR.

Nous suggérons un remboursement immédiat pour les entreprises de plus de 5 ans. Le CIR devrait être restitué immédiatement pendant les 5 premières années d'existence et pas seulement les 3 premières.

Le soutien doit se traduire en trésorerie immédiatement ; des mesures comme le CIR dont l'effet sur la trésorerie est différé n'ont pas d'effet tangible sur les décisions de recherche.

Il faudrait un paiement immédiat du CIR pour toutes les entreprises.

Les avances remboursables de l'ANVAR sont particulièrement attractives, car les délais de décision sont courts, et l'avance est faite sur des projets concrets directement utiles à l'entreprise.

Permettre de récupérer le CIR rapidement et pas au bout de 3 ans ce qui, pour une entreprise de biotechnologies, peut représenter son espérance de vie.

Étendre le remboursement immédiat aux petites entreprises (< 20 salariés par exemple) sans limites de leur âge car la trésorerie est le point faible des petites structures.

10.2 Comment améliorer le soutien public à la recherche et l'innovation : le point de vue des répondants

Selon les répondants, le soutien public à la recherche et à l'innovation peut être amélioré en donnant plus de flexibilité aux relations recherche-industrie, en instaurant un guichet unique pour l'accès des entreprises aux multiples dispositifs de soutien public, en réduisant les charges sociales pesant sur les salaires des chercheurs ou encore en profitant de l'effet de levier des commandes publiques, notamment en faveur des PME.

10.2.1 Renforcer et/ou clarifier les liens avec la recherche publique

Plusieurs remarques indiquent que les entreprises souhaitent pouvoir bénéficier des avancées de la recherche du secteur public. Cependant, il s'agit davantage de commentaires ouverts ou de questions sur les possibilités d'accès à ces connaissances nouvelles que de pistes sur les moyens d'y parvenir.

Certains commentaires indiquent une volonté d'être aidé d'une manière ou d'une autre afin d'employer temporairement des chercheurs du secteur public ou sous-traiter des projets auprès de laboratoires publics.

Aider l'embauche de chercheurs confirmés issus de la recherche publique

Un « chèque temps chercheur » sur le modèle d'un « chèque emploi service » pourrait simplifier la sous-traitance par une entreprise à un laboratoire de recherche. L'idée serait de proposer un contrat-type, qui règle tous les problèmes de TVA, de confidentialité, de propriété des résultats, etc.

Il faudrait faciliter la possibilité pour un chercheur de participer ponctuellement à un projet de recherche. Pourquoi les chercheurs des laboratoires publics ne pourraient-ils pas bénéficier eux-mêmes de rémunérations directes ?

Enfin, des entreprises discutent une concurrence qu'elles estiment faussée avec les laboratoires publics.

Il serait utile de ne pas entraîner de distorsion due à des aides entre les laboratoires publics, les entreprises nouvelles qui sont exemptes de charges patronales et les entreprises de plus de 8 ans.

L'activité principale de notre société est la R&D sous contrat pour laquelle nous avons un agrément pour le CIR. Nous suggérons de supprimer la concurrence déloyale des laboratoires publics ou des entreprises soutenues par le Ministère de la Recherche en tant qu'entreprises de « recherche sous contrat ».

10.2.2 Réduire le nombre d'interlocuteurs extérieurs à l'entreprise sur les questions de recherche et d'innovation

Des entreprises mettent en avant leur souhait d'avoir un interlocuteur et un seul pour toutes leurs relations en dehors de l'entreprise, qu'il s'agisse de recherche, de commercialisation de produits ou services innovants ou encore de dépôt ou défense de brevet.

Il faudrait simplifier la gestion des aides en nommant un interlocuteur unique pour collecter et défendre nos dossiers.

Pour améliorer le dispositif, il conviendrait de limiter les organismes de soutien.

D'autres répondants insistent sur la complexité liée à l'existence de différents niveaux d'aide publique et sur leur volonté de n'avoir qu'un interlocuteur pour accéder à ces différents niveaux. Ces répondants appartiennent presque tous à des petites entreprises.

Le soutien public devrait se faire plus présent tant au niveau national que régional afin d'ouvrir droit aux budgets européens de financement de la R&D.

Personnaliser la gestion de l'ensemble des soutiens par un interlocuteur unique auprès de l'ensemble des administrations.

Un seul organisme devrait être chargé de l'ensemble des aides (nationales, régionales, européennes).

10.2.3 Réduire les charges sociales sur les salaires des chercheurs

Plusieurs entreprises indiquent leur souhait de bénéficier d'une baisse (voire d'une suppression) des charges salariales pour le recrutement d'un ingénieur ou d'un docteur. Rien n'indique cependant s'il s'agit pour elles de bénéficier d'une aide permanente ou d'une aide ponctuelle dans les premières années suivant le recrutement.

Pour notre entreprise, nous aimerions bénéficier d'exonérations partielles de charges sociales patronales sur les recrutements R&D. Depuis sa création en 1999, l'entreprise n'a pas dérogé de bénéfices et a dû parallèlement négocier des échéances avec l'URSSAF.

Pour soutenir l'investissement en R&D, il faudrait remplacer le CIR par la suppression des charges sociales pour les personnels affectés à la recherche.

Il serait judicieux de permettre aux entreprises d'engager de jeunes ingénieurs avec des charges sociales réduites pour les projets de R&D.

Rappelons cependant que les jeunes entreprises innovantes bénéficiant du statut de JEI sont exonérées de charges sociales (cotisations patronales, sécurité sociale), pour les personnels impliqués dans la R&D (chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de R&D...).

10.2.4 Augmenter la demande publique de biens et services innovants produits par les PME

De nombreuses entreprises indiquent qu'à leur sens, les commandes publiques pour des produits de haute technologie, permettant de financer leur R&D sur les prochaines générations de technologie, sont en général caractérisées par une forte distorsion en faveur des grandes entreprises. Certaines petites entreprises insistent ainsi sur leur souhait d'avoir un accès privilégié aux commandes publiques.

En pratique, les petites sociétés sont éliminées des appels d'offres des administrations. Ce sont les petites sociétés qui sont innovantes mais ce sont les grandes qui obtiennent les marchés.

Des commandes valent mieux que des subventions. Ma suggestion est de développer les commandes publiques de conception et développement de systèmes innovants de la part des services des Ministères.

Il conviendrait de développer le soutien indirect en obligeant les administrations et les entreprises publiques à travailler avec les PME innovantes. Cela les aiderait à générer du chiffre d'affaires, ce qui est toujours mieux que des aides, et à avancer vers des produits plus finis et plus *adaptés au marché*.

Les petites entreprises ne peuvent pas bénéficier des administrations publiques pour développer leurs nouvelles technologies. Il y a quelque chose à faire, sans même demander de subventions.

Ils font d'ailleurs parfois explicitement référence à l'exemple américain du « Small Business Act », dont la section 202 indique que *« le gouvernement doit aider, conseiller et protéger dans toute la mesure du possible les intérêts de la petite entreprise, afin de préserver l'esprit de libre concurrence, d'assurer qu'une proportion équitable des marchés publics soit passée avec de petites entreprises, et de maintenir en la renforçant l'économie de la Nation dans son ensemble »*.

Il faudrait envisager une transposition en Europe du « Small Business Act ».

Partie 3

Les résultats des entretiens qualitatifs auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires du dispositif

Le questionnaire en ligne nous a permis d'acquérir une compréhension *étendue* et *représentative* du dispositif CIR. Dans une seconde phase de l'étude, plus de 60 entretiens ont été menés afin d'acquérir une compréhension *profonde* et *fine* du dispositif.

Afin mesurer l'impact du CIR sur le comportement des entreprises quant à leurs activités de recherche, nous avons directement interrogé des entreprises bénéficiaires du CIR ainsi que des entreprises n'en bénéficiant pas. Pour comprendre comment le CIR intervient dans la prise de décision du niveau des dépenses de recherche, il a d'abord fallu comprendre comment ce processus décisionnel se décomposait et quels éléments étaient pris en considération.

L'objectif au travers de ces entretiens est ainsi d'entrer dans la « boîte noire » de la décision d'investissement en R&D et de comprendre comment le CIR influe sur cette décision, quantitativement et qualitativement. Il s'agit donc :

- d'une part, de traquer les « connections » et « déconnections » possibles entre la détermination du volume de R&D et le dispositif CIR dans le processus décisionnel des entreprises.
- d'autre part, de relier la nature de ce lien entre budget de R&D et CIR aux caractéristiques des entreprises concernées, notamment la taille.

1 Les connaissances issues des études existantes sur les aides fiscales à la R&D

1.1 Les études économétriques de l'effet de levier des aides fiscales à la R&D

Hall et Van Reenen (2000)²⁹ soulignent qu'il existe deux manières d'appréhender l'impact des aides fiscales à la R&D. La première consiste à comparer le rendement social des politiques mises en place avec leur coût social. L'objectif est alors de mesurer si le rendement social marginal de la R&D est supérieur à celui qui aurait été imputable à une action publique alternative. Une deuxième approche revient à comparer l'accroissement de la R&D avec le niveau de l'aide fiscale. Cette approche largement utilisée présente le défaut de négliger l'écart entre le rendement privé et le rendement social de la R&D. Le rendement social de la R&D n'est évidemment pas identique d'une industrie à une autre, voire d'une firme à l'autre au sein d'une même industrie. Cette démarche est néanmoins compatible avec la philosophie générale des aides fiscales à la R&D qui sont des aides non-ciblées. Au contraire des subventions ciblées, ces dernières n'ont justement pas à apprécier les externalités liées aux innovations ni à sélectionner les firmes et/ou les industries qui bénéficieront d'un soutien.

Il n'existe pas de consensus sur l'impact des aides fiscales à la R&D, que ce soit concernant la mesure de l'effet de levier ou encore le meilleur schéma à mettre en oeuvre pour accroître l'incitation à investir et réduire l'effet d'aubaine. L'élasticité des mesures fiscales incitatives a donné lieu à de nombreuses études empiriques montrant des résultats pour le moins variés. L'OCDE (2002)³⁰ par exemple estime que cette élasticité est généralement proche de l'unité, ce qui signifie qu'un euro d'aides fiscales engendre un euro supplémentaire de dépenses de R&D. Ces résultats sont compatibles avec ceux de Dagenais, Mohnen et Therrien (1996)³¹ qui trouvent une élasticité de 0,94 pour les incitations fiscales canadiennes à la R&D de 1975 à 1992. Ces résultats sont par contre largement en deçà de ceux qui sont avancés par Mairesse et Mulkay (2004)³² qui évaluent cette élasticité pour le Crédit d'Impôt Recherche français sur la période 1980-1997 entre 2 et 3,6. À cette hétérogénéité des évaluations des effets de levier répond une diversité de recommandations pour les modalités de mise en oeuvre. Ainsi Mairesse et Mulkay (2004) indiquent que l'effet des aides fiscales est en général plus important quand l'aide fiscale est basée sur les accroissements de dépenses de R&D plutôt que sur les volumes. L'OCDE (2002) explique que les PME bénéficieraient *a priori* davantage d'un système incrémental que d'un système basé sur les volumes.

²⁹ Hall et Van Reenen (2000), « How effective are fiscal incentives for R&D? A review of the evidence », *Research Policy*, vol. 29, pp. 449-469.

³⁰ OCDE (2002), *Tax Incentives for Research and Development: Trends and Issues*.

³¹ Dagenais, Mohnen et Therrien (1996), "Les firmes canadiennes répondent-elles aux incitations fiscales à la recherche-développement?", CIRANO Project Reports.

³² Mairesse et Mulkay (2004), « Une évaluation du crédit d'impôt recherche en France (1980 - 1997) », *Revue d'Economie Politique*, no. 6, novembre-décembre, pp. 747-778.

1.2 Les études de benchmarking des dispositifs d'aide fiscale à la R&D

Tableau : Diversité des schémas dans différents pays

	Part en volume	Part en accroissement
Irlande	jusqu'à 20%	20%
Pays-Bas	jusqu'à 40%	-
Norvège	jusqu'à 20%	-
Portugal	20%	50%
Slovénie	jusqu'à 20%	-
Espagne	30%	50%
Turquie	40%	-
Canada	jusqu'à 35%	-
Etats Unis	-	20%

Source : OCDE (2004), *Science, Technologie et Industrie : Perspectives de l'OCDE*, augmenté et mis à jour.

Au sein de l'Union Européenne, tous les pays ne proposent pas de dispositif de crédit impôt recherche à leurs entreprises. Parmi les pays qui n'ont pas un tel système de soutien à la recherche, on trouve des pays avec des niveaux de dépenses de R&D en pourcentage du PIB assez élevés comme l'Allemagne ou la Finlande (c'est aussi le cas de la Suisse) ou au contraire des pays dont l'intensité en R&D est à des niveaux bas (Chypre, Estonie ou Slovaquie). Parmi les pays européens qui offrent un dispositif de crédit impôt recherche, la plupart ne propose qu'une part en volume. Par ailleurs, ce sont les entreprises situées en Espagne, aux Pays-Bas et en Turquie qui bénéficient des systèmes les plus généreux.

En dehors du continent européen, le Canada a en fait deux dispositifs, un pour les sociétés canadiennes dont la part en volume s'établit à 35% des dépenses jusqu'à 2 millions CAD, puis 20% au-delà et un pour les sociétés non canadiennes qui ne peuvent bénéficier que d'une part en volume correspondant à 20% de leurs dépenses. Le crédit d'impôt n'est remboursable que pour les sociétés canadiennes. Les montants éligibles correspondent à la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental et toutes les activités de soutien à ces travaux.

Le dispositif des Etats-Unis (« Research and Experimentation Tax Credit ») est un peu particulier. Il consiste à encourager les entreprises, qui consacrent déjà des dépenses à la R&D, à investir des ressources supplémentaires dans la recherche, le développement et l'expérimentation de produits et de services. Cependant, pour bénéficier du crédit d'impôt, les dépenses ne doivent pas seulement augmenter. Les firmes doivent accroître leurs dépenses d'un certain niveau, calculé comme le pourcentage moyen sur plusieurs années des dépenses de recherche par rapport à leurs revenus bruts. Le crédit d'impôt correspond alors au cinquième des ressources supplémentaires engagées.

2 Les facteurs qui déterminent l'impact du CIR

Le graphique ci-dessous résume la compréhension que nous avons pu acquérir au cours des entretiens menés avec des entreprises effectuant de la R&D en France. Dans tous les cas, les décisions se font au niveau des projets qui sont proposés aux instances dirigeantes. Le CIR n'est pas le premier élément qui intervient dans la décision d'une entreprise de faire de la recherche. Toutes les personnes interrogées indiquent explicitement ou implicitement que ce n'est pas l'existence d'aides quelles qu'elles soient (CIR ou autre) qui décide les entreprises à dégager des ressources pour lancer un projet de recherche dont elles ne savent jamais avec certitude quels en seront les résultats. Avant de prendre en compte le CIR dans leur décision d'investir ou non dans la recherche ou d'investir plus dans la recherche, les entreprises doivent avoir un projet clairement identifié

Ces opportunités d'investissement en R&D sont ensuite, ou en continu, confrontées aux possibilités financières pour l'exercice concerné. La pondération de ces deux aspects opportunités/possibilités varie d'un cas à l'autre et d'une période à une autre sans qu'il soit possible de déterminer réellement quel est l'aspect qui prédomine.

La localisation des activités de recherche est décidée le plus souvent directement par le lieu d'origine du projet. Les montants éligibles selon la structure et le lieu des dépenses déterminent le crédit auquel l'entreprise aura droit au titre de cet exercice.

Ce « montant CIR » peut alors avoir un impact sur l'entreprise via deux canaux de transmission principaux :

- Un canal direct : l'entreprise calcule le montant CIR auquel elle aura droit en amont de la décision d'investissement. Elle peut alors investir plus, ou différemment pour bénéficier de davantage de dépenses éligibles. L'effet positif peut également être différé jusqu'au moment où l'entreprise perçoit effectivement le crédit d'impôt. Ceci ne peut être le cas que si l'entreprise bénéficiant du CIR est l'entreprise qui mène les activités de recherche (ce qui n'est pas le cas dans les grands groupes qui ne redistribue pas nécessairement les crédits d'impôts aux filiales ou centre de recherches menant les recherches).
- Un canal indirect : l'entreprise bénéficie d'un effet trésorerie favorable « en bas du compte de résultat » quant elle perçoit le CIR. Ce surplus n'est pas directement alloué de nouveau à la R&D mais permet des conditions financières plus favorables aux investissements. Plus généralement, le CIR peut contribuer à une atmosphère générale favorable aux investissements en recherche. L'impact du CIR est dans ce cas implicite, non formalisé au sein du processus de décision en R&D.

2.1.1 Les budgets de R&D « tirés par la demande »

La quasi-totalité des entreprises déclarent déterminer en grande partie leurs axes de recherche en fonction des besoins du marché. Dans ce cas, il peut s'agir de besoins exprimés par les clients ou alors du résultat d'une étude de marché qui montre l'existence d'un marché potentiel. Parfois, ce sont les discussions avec les clients qui permettent de formaliser des besoins qui ne sont pas explicitement définis par les clients. L'entreprise traduit les problèmes de ses clients en termes de technologie et d'innovation.

Nos applications sont développées en fonction des clients. Nous sommes à leur écoute.

Nos projets de recherche sont déterminés par les filiales du groupe en fonction de leurs besoins.

La stratégie de recherche est définie au niveau du groupe en fonction des études de marché qui sont réalisées.

Nos axes de recherche sont définis en fonction de la demande de nos clients pour de nouveaux produits ou de nouveaux procédés de production. Toute notre activité de R&D est définie en fonction des impulsions données par le marché.

Près de la moitié de notre recherche est faite pour des clients hors groupe et répond à des besoins qu'ils ont exprimés.

Notre activité de R&D consiste à développer de nouvelles applications de nos logiciels en fonction soit de la demande de nos clients soit de la demande potentielle.

En discutant avec nos clients, des opportunités apparaissent qui définissent les projets de recherche auxquels nous allons nous intéresser.

Nos activités de recherche correspondent à des réponses à des appels d'offre.

Nous sommes une société de recherche sous contrat et par conséquent, notre R&D est orientée vers les clients.

Nos activités de marketing et de R&D sont complètement imbriquées de manière à ce que nous puissions orienter notre activité de recherche en fonction des besoins des clients.

L'orientation de la R&D que nous allons mener repose sur un partenariat étroit avec les utilisateurs/clients.

Pour certaines entreprises qui font partie d'un groupe, une partie de la recherche voire la totalité de la recherche est effectuée pour d'autres entreprises au sein du groupe. Dans ce cas, les relations avec les autres filiales sont souvent du même type que les relations avec des clients externes. Parfois, l'entreprise est en fait l'entité qui fait de la recherche pour l'ensemble du groupe (centre de recherche *corporate*). Cela signifie que l'intégralité ou presque de la recherche est réalisée par cette entreprise et qu'en même temps, l'activité de cette dernière se borne à faire de la recherche exclusivement ou quasi-exclusivement pour les autres filiales du groupe. Dans ce cas, la stratégie de la recherche du groupe est similaire à celle d'une entreprise qui a des activités de recherche, de production et de ventes. L'entreprise dont la seule activité est de faire de la recherche peut être assimilée au département de recherche d'une

entreprise aux activités multiples. En tout état de cause, en termes de détermination des budgets de recherche, la rationalité est la même.

2.1.2 Les budgets de R&D « poussés par l'offre »

Dans certains cas les projets sont lancés à partir d'une activité existante de recherche qui a fait se dégager de nouvelles problématiques que l'entreprise juge utiles d'approfondir. D'autres projets sont davantage le résultat d'une veille technologique qui a pu montrer un intérêt à approfondir certaines caractéristiques des technologies existantes ou à développer de nouvelles technologies.

Une part de notre activité de recherche est entièrement orientée sur notre maîtrise technologique. Nous définissons des axes de recherche pour préparer le futur sur des thèmes encore mal connus de nos clients.

Nous supportons des activités de recherche exploratoires sur la base d'idées portées par des chercheurs. Ces recherches risquées se voient attribuer une enveloppe donnée avec pour objectif de déboucher sur une avancée technologique.

L'objectif de nos activités de recherche est de proposer des solutions techniques en fonction de marchés futurs afin d'avoir un avantage concurrentiel.

La décision de lancer un projet de R&D est parfois déterminée par la volonté de développer une technologie afin de la revendre ensuite à un client.

Les activités de recherche sont proposées par des chercheurs ou des techniciens sur des sujets qu'ils souhaitent approfondir et qui sont encore mal maîtrisés.

Une partie de nos projets répond à un enjeu technique.

Si nous estimons que des sujets sont intéressants à développer, nous lançons de la recherche interne.

Certains de nos projets de recherche ont deux types de sources : l'obligation pour notre entreprise de rattraper les progrès réalisés par nos concurrents ou la nécessité de maîtriser les nouveaux produits développés par nos fournisseurs.

À la question de savoir quels sont les facteurs qui influencent les entreprises à faire de la recherche, toutes les entreprises répondent sans surprise que la situation concurrentielle de leurs marchés les conduit à innover en permanence. Il s'agit soit de réduire le coût de production de leurs produits soit de proposer des produits innovants de manière à maintenir leurs parts de marché ou à capter de nouveaux marchés.

2.1.3 Les budgets de R&D déterminés par la conjoncture

La recherche est clairement perçue comme une activité stratégique de long terme. Sur ce point, les entreprises ont conscience que ces réductions ne peuvent pas ou ne doivent pas être permanentes. Elles doivent être limitées dans le temps au risque d'hypothéquer définitivement le futur de l'entreprise. Cependant, il apparaît très clairement que quand la situation économique de l'entreprise est difficile les premiers secteurs qui sont concernés par les plans d'économie sont ceux qui ont un effet immédiat sur les coûts mais qui n'affectent pas les recettes : le marketing et la recherche. Pour les entreprises qui ont souffert de l'éclatement de la bulle Internet au

début de la décennie, les années qui ont suivi ont vu des dépenses de recherche fortement rognées.

Mon expérience me fait dire que lorsqu'une entreprise est dans le rouge, les projets de R&D en fin de cycle sont les premiers à être arrêtés.

Quand des projets sont associés à un marché qui a tendance à se rétracter, ils sont automatiquement mis immédiatement en veille.

Si le groupe n'a pas les moyens financiers pour assurer des activités de R&D, celles-ci peuvent être ralenties.

C'est l'avenir proche qui est le plus important. En cas de coup dur, la R&D est une variable d'ajustement. Toutefois, l'ajustement doit être modéré parce que c'est l'avenir de l'entreprise qui est en jeu.

En règle générale, les budgets de recherche sont fortement indexés sur les résultats de l'entreprise des années précédentes et/ou des résultats anticipés des années à venir.

L'enveloppe qui nous est attribuée pour la recherche est définie en fonction du chiffre d'affaires anticipé. Cette prévision est faite en fonction du chiffre d'affaires des années précédentes.

Le chiffre d'affaires n'augmente pas, donc la recherche n'augmente pas non plus.

Cela dit, pour la plupart des entreprises, les variations sont assez faibles d'une année sur l'autre, voire nulles.

Nos budgets de R&D sont stables d'une année sur l'autre.

Comme nos dépenses de R&D sont essentiellement des salaires versés aux chercheurs, elles sont stables ou varient très peu, en fonction du matériel que nous devons parfois acheter pour certains projets de recherche.

De nombreux répondants expliquent que la stratégie de l'entreprise ne repose pas sur un horizon temporel d'une année, mais que les projets ont parfois besoin de deux ou trois ans avant d'arriver à maturité. Dès lors, les budgets sont davantage définis sur une base pluriannuelle.

Nous discutons avec la maison-mère de notre budget de recherche sur la base d'un plan à trois ans. Nous avons en fait un budget relativement stable sur la longue période parce que le cycle de nos recherches est d'une dizaine d'années.

Pour des gros projets, il est difficile de se lancer sur une seule année. Les projets sont pluriannuels.

Cet impact de la conjoncture est cependant différencié selon la taille de l'entreprise. Ainsi, pour les grandes entreprises, la question des ressources disponibles n'est pas une question centrale parce que les problèmes de trésorerie ne les concernent pas aussi directement que les petites entreprises. Les budgets de recherche font partie de la stratégie générale de l'entreprise et sont une donnée pour la direction de la recherche, qui participe néanmoins de près ou de loin à la mise en place de la stratégie. Dans ce cas, le CIR peut être un argument participant à la discussion puisque aux budgets de dépenses doit être retranché le CIR correspondant aux coûts estimés. Autrement dit,

une forme de négociation interne peut éventuellement se mettre en place quand les projets sont présentés et discutés afin d'obtenir des ressources pour les rendre effectifs.

Dans les petites entreprises, le schéma est sensiblement différent dans la mesure où la trésorerie fait souvent défaut. Les personnes interrogées ont une responsabilité importante quant à la décision de lancer des activités de recherche parce qu'elles ont les fonctions de direction soit de l'entreprise soit de la recherche. Très clairement en tout cas, elles soulignent toutes que ce qui peut manquer sont les ressources et pas nécessairement les idées. Une fois encore, le CIR peut avoir un impact sur le budget qui est affecté aux activités de recherche.

2.2 La gestion du CIR au sein des entreprises

Les décisions stratégiques et la gestion des ressources de l'entreprise peuvent être des activités qui sont déconnectées au sein l'entreprise. Cette déconnection peut rendre la gestion du CIR quelque peu complexe puisque le CIR est une mesure de nature *fiscale* qui concerne une activité *stratégique* de l'entreprise. De ce point de vue, la réforme a clairement accru la circulation au sein des entreprises dont les activités de recherche et de production et les services comptables et financiers sont compartimentés.

2.2.1 La gestion du CIR selon la taille de l'entreprise

Dans les très petites entreprises, le directeur cumule souvent l'ensemble des tâches administratives et des responsabilités commerciales, comptables, financières, productives et de recherche. De ce point de vue, il définit lui-même les projets qu'il veut mettre en chantier et les budgets correspondants. Dans la plupart des cas, quand l'entreprise bénéficie du CIR, ce chef d'entreprise a une très bonne connaissance du CIR et de sa réforme ainsi que des aides publiques en général. Toutefois, le fait que les entreprises contactées font partie de celles qui ont répondu au questionnaire implique un biais évident.

Par contre, dans les entreprises plus grandes, les activités sont compartimentées entre celles qui relèvent du domaine de la production et celles qui sont du domaine comptable et financier. Dès lors, il peut y avoir une séparation entre les responsables de la production et de la recherche qui définissent les projets qu'ils veulent mettre en chantier en accord avec les responsables du marketing et les responsables des services financiers qui décident des montants disponibles pour de tels projets.

Dans ce cas, la gestion du CIR est faite par les services financiers, mais son montant est souvent, soit transmis à la direction de la recherche, soit estimé directement par la direction de la recherche. Rares sont les répondants à affirmer qu'ils ne connaissent pas le montant du CIR dont la gestion est hermétiquement faite par les services financiers. À ces exceptions près, sur ce point, tous les répondants soulignent d'ailleurs que la part en volume est plus facilement appréciable que la part en accroissement. Encore une fois, pour les bénéficiaires de longue date du CIR, le mécanisme est toutefois largement assimilé et permet de calculer approximativement le montant du CIR. En tout état de cause, le fait que le dispositif CIR ne soit pas géré au sein des services responsables de la recherche n'implique pas, la plupart du temps, que ceux-ci aient une méconnaissance ou une connaissance imparfaite du dispositif.

2.2.2 La réforme a accru la circulation de l'information au sein des entreprises

Selon certains répondants la réforme du CIR a permis aux responsables de la production et de la recherche d'une part et aux responsables des services financiers et comptables d'autre part de se rencontrer formellement pour discuter des modalités de calcul du CIR et plus généralement du dispositif (cf. Encadré 1). Ce point témoigne de l'importance croissante des activités de R&D dans la stratégie des entreprises, sur laquelle sont venues se greffer les évolutions du CIR.

Avec la réforme, je me suis plus penché sur le CIR, notamment pour répondre aux questions des services comptables d'ailleurs.

A un certain moment, il a été décidé de mettre tout le monde autour de la table pour améliorer la mise en application du CIR dans l'entreprise et notamment au niveau des filiales.

Encadré 1 Le cas d'un grand groupe industriel français

Contexte et historique

Le groupe étudié possède une quinzaine de centres de recherche dans le monde (dont six en France) et une centaine de centres de développements. La recherche se fait au niveau du groupe et l'horizon stratégique est donc mondial.

Les dépenses de recherche se sont élevées à 330 millions d'euros en 2005, dont les deux tiers étaient suivis par la Direction de la Recherche et menés par les centres de recherche. Le tiers restant est géré directement par les filiales du groupe.

Les recherches menées par les filiales obéissent pour la plupart à un schéma de « proposition décentralisée, décision centralisée ». Selon cette configuration répandue au sein des groupes, les filiales proposent des budgets de recherche sur la base des projets à mettre en œuvre répondant à leur besoin et leur stratégie. La Direction de la Recherche sélectionne les propositions qui lui semblent être pertinentes et arbitre entre les diverses propositions pour répartir le budget de recherche annuel.

Le budget de recherche centralisé est en partie issu d'un « impôt recherche » prélevé sur les différentes entités du groupe. Seuls 75 millions d'euros sont véritablement des ressources du groupe.

L'impact du CIR

Depuis plusieurs années, la société était en situation de crédit négatif. Au titre de 2004, la société n'avait eu droit à aucun crédit d'impôt, héritant d'un passif de crédit négatif de 3 millions d'euros au titre de l'exercice 2003. La société intervient en effet dans un secteur relativement mature dont les dépenses de recherche sont certes importantes mais stables. Le CIR avant la réforme de 2004 n'était ainsi, selon l'avis des personnes interrogées « *pas très intéressant pour nous* ».

La réforme de 2004 a été très avantageuse pour cette société. Avec la prise en compte de l'effet volume, l'entreprise est passée automatiquement en CIR positif. De fait, les enjeux n'étant plus les mêmes avec la prise en compte d'une part en volume, le traitement du CIR en interne a changé. Jusqu'en 2004, le CIR était avant tout « *l'affaire des fiscalistes au sein du groupe ; le monde de la recherche et de la comptabilité se rencontraient et se parlaient très peu* ». La réforme 2004 a déclenché une réorganisation : tout le monde a été mis autour de la table afin de se coordonner et optimiser la gestion du CIR au sein du groupe et de ses filiales. Le système du CIR apparaît comme mieux compris de la part des acteurs de la recherche car « *ils savent maintenant que toute dépense donne droit automatiquement à un crédit d'impôt* ».

Les filiales du groupe gardent leur crédit d'impôt. Par contre il n'existe aucune obligation à ce que ces fonds supplémentaires soient réaffectés à la recherche. Selon le directeur de la recherche *corporate* interrogé « *on prend des décisions selon l'intérêt des projets de recherche, pas pour accumuler du CIR* ».

De même, au niveau des filiales, selon le directeur d'une filiale du groupe, « *le premier critère de décision en matière de R&D est le projet ; c'est ce qui fait le lien avec la stratégie* ». Les questions financières n'interviennent qu'en second lieu. Le groupe intervient en fait assez peu, sauf si des changements très marqués apparaissent. Il est important de noter que le CIR n'intervient pas comme argument dans les négociations entre les entités et la direction du groupe qui alloue les budgets. Le CIR n'est intervenu qu'une fois dans les négociations sur le budget de recherche avec la maison mère « *lors des discussions concernant un très gros projet de recherche* ».

Le CIR a comme avantage d'être un dispositif très léger par rapport à d'autres types de financement nationaux ou européens. Pour conclure le directeur de la recherche *corporate* a indiqué que « *c'est mieux de faire de la recherche dans un pays possédant un dispositif comme le CIR, mais on ne gère pas notre R&D en fonction du CIR* ».

3 L'impact du CIR

Si le CIR n'est pas déterminant à lui seul pour décider une entreprise à consacrer des ressources à des activités de recherche, cela ne signifie en aucune manière qu'il n'a pas d'impact sur la décision des entreprises soit de commencer une activité de recherche soit d'augmenter ses niveaux de dépenses en recherche. En d'autres termes, l'existence d'un projet est la condition nécessaire à une entreprise pour faire de la recherche et le CIR peut être l'élément permettant à l'entreprise de transformer ce projet potentiel en projet effectif. Il peut également avoir d'autres types d'impacts consistant à conduire les entreprises à financer davantage de projets parce que le coût effectif moyen de chaque projet est réduit ou encore d'inciter les entreprises à augmenter les budgets de chacun des projets.

3.1 L'intensité de l'impact du CIR sur l'effort de R&D

Différents types de réponses sont avancés par les répondants, allant d'un impact tangible à l'absence d'impact. Trois types de réponses se dégagent.

3.1.1 Le CIR a un impact direct sur l'effort de R&D

Parmi les répondants qui notent un effet réel du CIR sur leurs dépenses de recherche, on distingue deux catégories de raisonnement selon que l'effet du CIR soit directement pris en compte en amont de l'investissement en R&D (i) ou bien qu'il ait un effet différé (ii).

i) Le CIR est déterminant dans la réflexion de l'entreprise et a un impact mesurable. Pour chaque projet, les responsables connaissent le coût réel (c'est-à-dire minoré du CIR) et donc financent davantage de projets grâce au CIR qu'ils n'en financeraient sans le CIR. Très clairement, le CIR leur permet de dépenser plus en recherche.

Le CIR nous permet d'investir plus en recherche, de recruter des personnels pour l'activité de recherche.

On investit plus en recherche en raison du CIR.

Le CIR est incontestablement une manne supplémentaire.

Le CIR est pris en compte dans les décisions budgétaires. Il est beaucoup plus incitatif que peuvent l'être les aides régionales.

ii) Le CIR intervient dans la décision de l'entreprise, mais l'impact est différé, du fait que l'avoir fiscal n'est pas simultané du financement du projet de R&D (cf. encadré 3).

Sans le CIR, les dépenses de R&D auraient été plus faibles. Chaque année, le montant du CIR attribué nous a permis de réinvestir et donc de réembaucher.

Quand nous bénéficierons effectivement du CIR, nous augmenterons les crédits de recherche. Si des gros projets s'inscrivent dans notre stratégie, ils seront financés.

Une fois que le flux sera amorcé, le CIR aura un impact sur le niveau de nos dépenses.

Il faut noter cependant que le crédit octroyé n'est pas toujours réaffecté à la R&D selon les procédures en vigueur dans les entreprises. Il ne nous a pas été possible de déterminer le facteur déterminant dans ce choix.

Encadré 2 Le cas d'une petite société

Contexte et historique

La société possède moins de 5 salariés et travaille dans le secteur bois. Elle était uniquement une scierie jusqu'en 1999, quand le directeur a décidé de se diriger vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Ainsi l'entreprise s'est lancée dans la seconde transformation, puis vers l'ameublement. Concurrencée par les entreprises des pays d'Europe de l'Est, le directeur a continué la progression vers des activités à plus fort contenu de service. Suite à une étude des brevets dans son secteur, l'entreprise débute des recherches pour mettre au point des procédés rendant le bois imputrescible sur la base d'un brevet de l'Ecole des Mines. L'entreprise a déposé son premier dossier CIR en 2000 lorsque la décision a été prise de se lancer dans des activités de R&D, « *sans savoir ce que cela allait nous rapporter* ». C'est l'expert comptable qui a informé le Directeur de l'existence et des modalités du CIR. Le dossier CIR a ensuite été géré par l'expert-comptable, le Directeur ne faisant qu'un état des dépenses et l'expert-comptable préparant le dossier.

L'impact du CIR

La motivation première était de « *recupérer de la trésorerie que l'on consommait dans les expérimentations* » précise le Directeur. En grande partie ces expérimentations étaient menées par le CRITT Bois. L'entreprise avait également comme dépense éligible le temps passé par le Directeur sur les activités de R&D. Il n'y avait en fait pas de réflexion impliquant le CIR en amont des dépenses. Par contre, « *l'effet trésorerie était notable l'année suivante* ». Le CIR ne peut pas motiver une décision comme celle de se lancer dans un projet de développement, cependant « *cela nous a aidé à formaliser notre projet et nous a permis de nous mettre en relation avec des organismes extérieurs agréés. Sinon on ne l'aurait pas fait, on aurait tenté de le faire nous même* ».

L'entreprise a également bénéficié d'une avance remboursable de l'ANVAR (200 000 Euros) en 2003 permettant de payer des consommables pour les expérimentations et du temps d'équipement.

3.1.2 Le CIR a un effet implicite sur l'effort de R&D

Certains répondants sont plus vagues sur l'effet réel du CIR. Dans un premier temps, ils déclarent souvent que la recherche est nécessaire pour l'entreprise quels que soient les financements publics octroyés. Conséquemment, dans ce cas, la possibilité d'un crédit d'impôt n'est pas un élément déclenchant de la décision de R&D.

Cependant, lorsque l'entretien est poussé plus avant, il apparaît dans un deuxième temps que le CIR permet indirectement de financer plus de projets. Encore une fois, un argument souvent avancé a trait à la reconnaissance par l'Etat de l'importance de la recherche pour les entreprises. Le fait de considérer que le gouvernement perçoit la recherche comme une priorité pour les entreprises et les soutient pour accroître la recherche et l'innovation participe à la mise en place d'un environnement favorable à la recherche et l'innovation. Les entreprises ont le sentiment que le gouvernement est en phase avec elles sur cette question. Même si l'effet est difficilement quantifiable, il est indiscutablement positif.

Le CIR n'intervient ainsi pas directement dans la réflexion de l'entreprise quant aux projets de recherche qu'elle souhaite mettre en œuvre. Par contre, dans l'esprit des décisionnaires, le CIR intervient de manière implicite au sens où ceux-ci savent que le budget dont ils discutent ne correspond pas au budget qu'ils auront à financer. Le CIR apparaît dans ce cas comme une aide qui réduit les coûts de l'entreprise et qui de ce point de vue est similaire à n'importe quelle aide publique en faveur de la réduction des charges de l'entreprise. Le CIR est perçu comme un instrument de soutien public et peut conduire les entreprises à prendre plus de risques et à financer davantage de recherche (cf. encadré 5).

Le CIR est calculé en fin d'exercice fiscal. Pour nous, c'est un bonus. Cela dit, avec le CIR, nous faisons très certainement plus de R&D que nous en ferions sans.

Pour nous, le CIR a un impact mineur sur les dépenses de R&D par rapport à d'autres éléments comme le niveau des taxes par exemple. Nous considérons l'ensemble de ces éléments, dont le CIR qui n'est qu'un élément parmi d'autres.

Le CIR permet de baisser le coût de la R&D. *In fine*, le CIR permet de faire plus de R&D.

Le CIR n'intervient pas vraiment dans notre décision, même si globalement, il nous incite peut-être à faire un peu plus d'effort de R&D.

Le CIR améliore nos fonds propres. Sans le CIR, certaines années, nous aurions eu de vraies difficultés financières qui nous auraient certainement contraints à investir moins en recherche.

De façon plus diffuse encore, mais qui traduit un réel effet positif du dispositif, de nombreux répondants ont avancé que le CIR participe d'une atmosphère favorable à la R&D. Le CIR permet par exemple à certaines entreprises de lancer des projets avec un peu moins d'appréhension. Cet aspect psychologique peut les conduire à dépenser plus que ce qu'elles investiraient sans le CIR.

Un élément encore difficilement appréciable aujourd'hui porte sur le fait que la part en volume va certainement remettre en cause la manière dont le CIR est géré actuellement. En plus du fait que certaines entreprises vont rapidement bénéficier d'un montant de CIR sans commune mesure avec les montants des années précédentes, c'est toute leur appréciation du CIR qui va s'en trouver modifiée au point que le montant de CIR sera calculé pour chaque projet (cf. Encadré 7).

Encadré 3 Le cas d'une PME faiblement intensive en R&D

Contexte et historique

L'entreprise consacre 1,5% de son chiffre d'affaires à ses activités de recherche. Elle est située dans une niche dont la clientèle est à la fois l'industrie et l'artisanat. En termes de recherche, un laboratoire d'analyse a été mis en place trois ans auparavant et une personne a été embauchée pour travailler sur la conception de nouveaux procédés en fonction des besoins des industriels. En 2005, une quinzaine de projets très variés ont été lancés.

Par ailleurs, entre 10 et 15% du temps de cette personne est dévolu à un projet qui a été lancé sans besoins existants identifiés mais dont les enjeux peuvent être importants si les recherches aboutissent.

À l'heure actuelle, les dépenses de R&D correspondent au salaire de cette personne, à l'achat d'un peu de matériel et des dépenses de sous-traitance.

L'impact du CIR

Dans le processus de décision des budgets de R&D, pour chaque projet, l'entreprise prend explicitement en compte le budget prévu dans lequel le CIR n'est pas comptabilisé, le matériel nécessaire et le recours ou non à un sous-traitant. L'entreprise indique qu'un des critères de sélection des sous-traitants porte sur le fait qu'ils soient agréés. Le choix se portera nécessairement sur un sous-traitant agréé et si plusieurs candidats sont possibles, l'entreprise appliquera d'autres critères pour sélectionner celui avec lequel elle contractera.

Concernant l'impact du CIR sur les niveaux de recherche, l'entreprise explique qu'elle le calcule en fin d'exercice fiscal. De ce point de vue, c'est un bonus même si le répondant assure que finalement le CIR conduit l'entreprise à faire plus de R&D. Encore une fois, l'argumentation se fait en deux temps. D'abord, le répondant que l'entreprise ne fait pas de la recherche en fonction des aides dont elle peut bénéficier, mais parce que la recherche fait partie de la stratégie de l'entreprise. Ensuite, elle indique que finalement le CIR peut avoir un effet dans la mesure où lors des discussions menées en interne dans l'entreprise sur le niveau de ressources à allouer à la recherche, certains interlocuteurs savent que les montants investis ne correspondront pas aux montants effectivement supportés par l'entreprise. En d'autres termes, le CIR n'est pas le critère déterminant pour décider de faire de la R&D parce qu'il faut un projet préalable, mais il conduit l'entreprise à financer davantage de projets.

En interne, la réforme va nous conduire à modifier notre approche comptable des projets de recherche. Les règles vont évoluer sur le calcul du retour sur investissement. Pour chaque projet, très certainement, nous allons être conduit à calculer systématiquement la part des dépenses éligibles au CIR.

Encadré 4 Le cas d'une grande entreprise très faiblement intensive en R&D faisant partie d'un groupe

Contexte et historique

Cette entreprise a un budget R&D qui correspond à 1,25% de son chiffre d'affaires. Ces activités de R&D consistent à concevoir des machines particulières. Elles sont orientées vers la recherche de solutions techniques à des problèmes spécifiques rencontrés par ses clients.

Intégrée à un groupe, l'entreprise ne maîtrise pas le processus décisionnel concernant le niveau de ses budgets de R&D dans la mesure où la recherche dépend de la stratégie du groupe. Les dépenses de R&D sont déterminées au niveau du groupe et sont une donnée pour l'entreprise.

L'impact du CIR

Sur l'impact du CIR qui bénéficie à l'entreprise, le répondant indique qu'actuellement, le CIR n'est pas pris en compte explicitement par l'entreprise. Les projets ne sont pas jaugés en fonction des montants de CIR qu'ils génèrent. Mais l'introduction de la part en volume va modifier la manière dont le CIR est géré dans l'entreprise. Pour chaque projet, une attention plus particulière sera donnée à la déclaration des dépenses éligibles. Par conséquent, tout projet devra faire apparaître dans le calcul de rentabilité la part de CIR potentiellement imputable. L'accroissement de la rentabilité de certains projets très risqués pourrait ainsi pousser l'entreprise à les financer alors qu'ils ne l'étaient pas jusqu'à maintenant.

3.1.3 Le CIR n'a pas d'impact sur les niveaux de dépenses

Enfin, pour assez peu d'entreprises, selon les répondants eux-mêmes, l'impact du CIR sur le budget de recherche est nul. L'absence d'impact sur les niveaux de dépenses se manifeste de deux manières :

Le CIR intervient en fait pour chaque projet. Pour chacun d'eux, l'entreprise calcule la part des dépenses qui sont éligibles au CIR. Comme son budget global est limité et défini indépendamment des niveaux d'aides, elle choisit les projets dont le budget supporté *in fine* par l'entreprise est le plus faible afin d'en financer le plus possible. Le CIR pousse l'entreprise à optimiser son budget de recherche mais pas à l'accroître.

La prise en compte du CIR intervient dans le calcul de la rentabilité des projets. Les projets les plus rentables sont ceux qui sont sélectionnés. Le CIR ne nous pousse pas nécessairement à financer plus de projets, mais a un impact sur le choix des projets.

Le CIR n'a aucun impact sur la décision de lancer ou non des projets de recherche. La raison en est que le CIR est géré par les services comptables et n'est pas pris en compte dans la stratégie de recherche l'entreprise. Pour ces entreprises, le crédit d'impôt est un bonus qui est reversé mais qui concerne les services financiers et comptables.

Les mécanismes du CIR sont gérés par le comptable. Pour nous, le CIR un bonus. Nos activités de R&D ne sont pas mises en œuvre en fonction des aides.

Au sein de la direction de la recherche, nous ne voyons pas le CIR qui est géré par le service comptable au niveau du groupe.

Enfin, dans certaines grandes entreprises, le crédit d'impôt n'est pas réaffecté au budget de recherche du groupe ni même à la filiale ayant mené la recherche. Dans ce

cas, aucun impact du CIR ne ressort des entretiens. De même, dans les grandes entreprises à forte intensité en R&D, le montant plafonné du CIR est trop faible en proportion des dépenses totales pour affecter la décision d'investissement.

3.2 L'impact du CIR selon les modalités du CIR

Le CIR peut avoir un effet plus ou moins important sur les niveaux de dépenses de recherche des entreprises. Cet effet dépend en partie des modalités du CIR selon qu'il concerne la part en accroissement ou la part en volume, ou selon le type de dépenses sur lequel il porte.

3.2.1 Part en accroissement et part en volume

Pour la plupart des entreprises, même s'il n'existe pas nécessairement un niveau de R&D optimal mesuré en termes absolus ou relatifs (pourcentage du chiffre d'affaires ou de la masse salariale), la croissance des dépenses a une limite.

Les budgets de R&D sont évalués par la masse salariale. Cette part est plafonnée à un certain pourcentage de la masse salariale du groupe.

La règle est que les dépenses de R&D n'augmentent jamais plus vite que le chiffre d'affaires.

Par ailleurs, d'autres entreprises expliquent qu'elles ont accru leurs dépenses de recherche les premières années suivant leur création pour arriver à développer un nouveau produit ou un nouveau service mais qu'une fois les phases de recherche et de développement achevées, moins de ressources voire plus de ressources du tout allaient être dévolues à ces activités. D'autres entreprises soulignent que leurs dépenses de recherche ont augmenté dans les années précédentes parce qu'il s'agissait d'une stratégie de montée en puissance de la recherche. Mais une fois que le niveau choisi a été atteint, elles n'ont plus augmenté mais sont restées stables, voire ont baissé au bout d'un certain temps. Pour certaines entreprises, ce processus est en cours au sens où les dépenses vont encore augmenter mais il est d'ores et déjà prévu qu'elles stagnent ou diminuent ensuite.

Nous avons bénéficié du CIR et de l'effet accroissement pendant quatre ou cinq ans, ce qui correspondait à notre stratégie d'augmentation des investissements en R&D. Mais à l'heure actuelle, nous avons atteint le maximum de R&D.

Le volume maximal de nos investissements de R&D est atteint. L'effet accroissement a bien joué pendant les années de croissance, mais désormais, il ne nous concerne plus.

Nous sommes dans une phase de croissance des dépenses de R&D, mais la R&D va se stabiliser très prochainement.

3.2.2 L'assiette du CIR

Selon le type de leurs dépenses de recherche, les entreprises ne présentent pas les mêmes caractéristiques quant à l'impact du CIR sur la détermination de leurs niveaux de dépenses.

3.2.2.1 Dépenses de personnel

Quand les dépenses de recherche sont essentiellement des salaires versés aux chercheurs, il est clair que la réflexion sur l'embauche d'un chercheur supplémentaire dans une équipe de un ou deux chercheurs n'est pas comparable avec celle dans une équipe constituée de 20 ou 50 chercheurs. De ce point de vue, les très petites entreprises sont évidemment plus frileuses pour embaucher un chercheur que les entreprises plus grandes. D'ailleurs, pour les entreprises qui ont une seule personne dédiée à la recherche (qui ne consacre parfois qu'une partie de son temps à faire de la recherche), les dépenses de recherches correspondent souvent uniquement au coût salarial de cette personne. Pour ces entreprises, le budget de recherche est fondamentalement stable d'une année sur l'autre.

La possibilité pour les entreprises de bénéficier d'un montant de dépenses éligibles correspondant au double des dépenses pour le recrutement (sous certaines conditions) d'un titulaire d'un doctorat devrait avoir un impact important si on se base sur les commentaires avancés par les entreprises sur les aides au recrutement de l'ANVAR (elles sont discutées plus loin). En effet, rien ne permet de penser que dans le futur, l'impact soit fondamentalement différent entre une aide au recrutement d'un technicien ou d'un docteur attribuée par l'ANVAR et la possibilité de prendre en compte dans le calcul du crédit d'impôt le double des dépenses de personnel titulaires d'un doctorat.

3.2.2.2 Dépenses d'achat de matériel

D'après les entretiens, il semblerait que ce sont ces dépenses qui sont les plus à même de faire fluctuer les budgets de recherche d'une année sur l'autre. Autrement dit, et plus particulièrement pour les petites entreprises, ce sont les dépenses de matériel qui sont susceptibles de bénéficier de l'effet accroissement du CIR. Précédemment, le point de vue de certaines entreprises quant à l'impact du CIR sur l'investissement dans de gros projets a été présenté. Normalement, lorsque les entreprises bénéficient des crédits d'impôt sur les volumes pour la première fois, et d'après ce qui se dégage des entretiens, une augmentation conséquente de leurs dépenses devrait être perceptible. Or, ces dépenses devraient normalement se porter sur l'achat de matériel que les entreprises n'avaient pas encore réalisé faute de ressources et/ou par frilosité.

3.2.2.3 Dépenses associées aux brevets

Les entreprises concernées par le dépôt ou la défense de brevets soulignent que ces deux éléments impliquent des dépenses conséquentes. Tous les points de vue convergent pour affirmer que des choix stratégiques doivent être faits par l'entreprise afin de savoir quels brevets vont être déposés ou défendus et lesquels ne vont pas l'être. De ce point de vue, l'accroissement à partir de 2006 de la part éligible des dépenses consacrées à la défense des brevets semble aller dans le sens des attentes des entreprises concernées.

Vu le coût lié aux brevets, nous estimons que la meilleure solution pour nous est de garder le secret sur les machines que nous développons.

Nous déposons quelques brevets par an, mais c'est extrêmement coûteux.

Les frais liés à la gestion des brevets est un poste très important. Nous devons faire des choix et ne plus dépenser pour des brevets qui coûtent mais rapportent peu. Cette

problématique sur le choix des brevets à garder ou à abandonner est une question de coût. Nous voudrions être davantage aidés.

Nous souhaiterions une part plus importante pour les dépenses dans les brevets. Nous devons faire des choix difficiles dans le dépôt de nos brevets : sur deux ou trois brevets que nous voudrions déposer, nous n'en choisissons finalement qu'un seul.

3.2.2.4 Dépenses associées à la veille technologique

Très peu d'entreprises déclarent une activité spécifique de veille technologique. Dans la plupart des cas, la veille s'inscrit dans la stratégie globale de R&D qui consiste à la fois à être capable de développer des produits et services innovants et de suivre les évolutions des concurrents.

L'objectif de notre recherche est de maintenir les compétences au moins au niveau de celles des donneurs d'ordre.

3.2.3 Le plafonnement du CIR

Des entretiens avec quelques grandes entreprises qui atteignent le plafond du CIR, deux commentaires ressortent :

- Ce sont les projets dont les dépenses éligibles sont les plus simples à définir qui sont déclarés pour le CIR.
- Le plafond pourrait être revu à la hausse, voire supprimé, dans la mesure où le CIR est une aide fiscale qui s'inscrit dans une démarche de réduction des charges, qui concerne à la fois les PME, mais aussi les grandes entreprises.

3.3 Impact du CIR sur l'opérateur et le lieu d'exécution de la R&D

Le CIR a aussi un impact sur la décision des entreprises de « faire faire » plutôt que de « faire » de la recherche. Ce point se décline différemment si l'objectif est d'inciter les entreprises qui font déjà de la recherche à en faire plus ou d'inciter les entreprises qui n'en font pas à contracter avec d'autres entreprises ou des centres publics de recherche. Souvent les entreprises qui n'ont pas de culture de R&D ont des difficultés à penser qu'elles peuvent trouver des solutions basées sur une activité de recherche menée par un partenaire. Le fait de ne pas avoir de compétences de recherche et d'innovation ne devrait pas être un frein pour ces entreprises à contracter avec des entreprises ou des instituts de recherche qui ont les compétences dont elles pourraient ou devraient bénéficier. De ce point de vue, l'accroissement de la culture de la R&D devrait accompagner la mise en place de mesures incitatives à l'instar du CIR.

Pour les entreprises qui font faire de la recherche par des entreprises ou des centres de recherche, le CIR peut avoir un effet réel sur le choix des partenaires.

Enfin, pour les entreprises qui ont des sites de production et/ou de recherche dans plusieurs pays, le CIR peut devenir un élément déterminant dans leur choix de localiser un nouveau projet en France plutôt que dans un autre pays.

3.3.1 Impact du CIR sur l'externalisation de l'effort de R&D

Parmi les entreprises qui externalisent une partie de leur recherche, le recours à une entreprise agréée n'est pas systématique. Certains répondants expliquent que l'externalisation de la recherche répond à une logique simple qui est de trouver des compétences que l'entreprise n'a pas. Ce qui compte est donc de faire appel à un intervenant (public ou privé) qui a l'expertise dont l'entreprise a besoin. Aussi, savoir si l'entreprise à laquelle est confiée cette activité de recherche est agréée ou non n'est pas fondamental.

Nous externalisons un peu de recherche à une société en Allemagne qui est la seule à avoir les compétences requises.

Au contraire, certains répondants expliquent que le recours à une entreprise agréée est essentiel et que la recherche externalisée ne sera confiée qu'à une entreprise agréée.

Si nous devons faire appel à une entreprise externe pour certaines activités de recherche que nous maîtrisons mal, nous pourrions regarder du côté des sociétés agréées.

De plus en plus, dans le choix de nos partenaires, nous recherchons des Universités ou des PME agréées.

Le critère de sélection des sous-traitants est le fait qu'ils soient agréés ou non.

Certains répondants soulignent leur souhait de voir la procédure d'agrément élargie aux entreprises situées dans l'Union Européenne. La base de leur argumentation est que les compétences recherchées à l'extérieur de l'entreprise ne sont pas nécessairement présentes en France.

Enfin, certaines entreprises expliquent qu'elles ne font pas appel à des partenaires extérieurs car estiment qu'elles devraient consacrer trop de ressources à expliquer la particularité de leurs activités et à suivre le déroulement de la recherche à l'extérieur. En d'autres termes, dans leur esprit, leur activité de recherche repose fondamentalement sur des connaissances tacites. Pour les mêmes raisons, certaines de ces entreprises sont réticentes à demander à bénéficier d'aides à l'innovation quitte à ne pas financer *in fine* leurs projets.

Il est difficile de faire connaître les caractéristiques techniques de nos activités.

Du côté des sociétés agréées, on retrouve souvent l'idée que les entreprises connaissent assez mal l'avantage pour elles d'avoir recours à une société agréée en termes de dépenses éligibles au crédit d'impôt (cf. Encadré 9).

Nous voudrions pouvoir faire passer l'information auprès des PME sur le fait que la recherche effectuée par notre entreprise pour une autre entreprise est déductible.

Nous avons obtenu l'agrément, mais il n'est pas assez visible par nos clients potentiels.

Encadré 5 le cas d'une PME très intensive en R&D, avec le statut de JEI et agréée

Contexte et historique

En tant que JEI, cette entreprise a évidemment une intensité de R&D très élevée. Dans ce cas, l'entreprise consacre 25% de son chiffre d'affaires à son budget de R&D.

L'activité de l'entreprise consiste à développer et commercialiser des plastiques thermoconducteurs pour l'industrie électrique. La création de l'entreprise a été motivée par l'intuition selon laquelle de nouvelles formulations dans les plastiques pouvaient être faites. Autrement dit, c'est la perspective de débouchés futurs qui a conduit le dirigeant à créer cette entreprise.

La R&D est une part importante de son activité journalière puisque sur les quatre employés, trois sont affectés à la recherche. C'est aussi une ressource importante, dans la mesure où à l'heure actuelle, l'essentiel du chiffre d'affaires ne vient pas de la vente des produits, mais de la vente des services de recherche. En dehors de ces activités orientées vers le marché et qui lui fournissent la majeure partie de ses ressources, l'entreprise consacre aussi une partie de temps consacré à la recherche pour faire de la recherche sans objectif à court-terme particulier avec l'idée de développer de nouveaux produits pour lesquels existe un réel marché potentiel.

L'impact du CIR

En tant que titulaire de l'agrément, l'entreprise perçoit deux types de clients. Les premiers sont des clients effectifs. Ce sont ceux qui sont très engagés dans la recherche en général et pour qui l'agrément CIR est un argument commercial évident. Les seconds clients sont des sociétés que l'entreprise voit comme des clients potentiels, mais qui sont *de facto* très faiblement impliqués dans des activités de recherche. Elles ont une culture de la recherche et de l'innovation, sinon inexistante, très faible. Pour ces entreprises, un réel changement de mentalité est nécessaire afin de les sensibiliser sur l'importance de la recherche.

Ces sociétés souhaiteraient pouvoir communiquer plus sur les avantages pour les contractants de leur confier des projets de recherche. En fait, les services du Ministère n'interdisent pas aux organismes agréés d'indiquer qu'ils sont effectivement agréés et d'en faire la publicité. Par contre, pour prévenir toute ambiguïté liée au fait que l'agrément est attribué pour un temps limité, et afin d'éviter qu'une entreprise agréée à un certain moment et qui ne l'est plus continue à indiquer qu'elle a reçu l'agrément, la communication autour de cet agrément a été encadrée.

Par ailleurs, il a déjà été noté que certaines entreprises agréées comprenaient mal pourquoi les dépenses effectuées auprès d'un organisme public étaient doublement valorisées.

Selon moi, le doublement des dépenses prises en compte dans l'assiette du CIR pour la recherche contractée avec un organisme public va entraîner une vraie distorsion en défaveur des organismes privés de recherche. Le risque est que si à chaque fois qu'un laboratoire privé réalise une avancée technologique, un laboratoire public s'appuie sur cette avancée pour capter des marchés auprès des entreprises, la recherche privée va disparaître.

3.3.2 L'impact du CIR sur la localisation du projet de R&D

Cet aspect concerne exclusivement les entreprises qui ont plusieurs sites de recherche localisés dans différents pays, voire certaines entreprises qui décident d'installer de nouveaux sites de recherche. Quand les compétences ou l'expertise recherchées ne

sont présentes que sur un seul site ou dans un seul pays, la question du coût du projet est secondaire. Dans le cas contraire, très clairement, la localisation du projet de recherche est un élément qui intervient aussi dans l'évaluation des projets. En effet, si les mêmes compétences sont disponibles dans différents pays et que l'un offre des coûts plus faibles, l'entreprise peut être incitée à mettre son projet en oeuvre dans le pays lui permettant d'obtenir les coûts les plus faibles. Dans ce cas-là, ce n'est plus le coût brut du projet qui compte mais le coût supporté par l'entreprise. Les aides directes ou indirectes (crédit d'impôt, subventions, programmes) deviennent alors un élément déterminant.

De ce point de vue, le CIR est souvent décrit comme un outil qui permet de baisser le coût de la recherche en France et permet donc au territoire français de rester compétitif. Cet aspect concerne, il est vrai, davantage la concurrence avec des pays similaires en termes de compétences technologiques. En effet, les entreprises soulignent souvent que la localisation de la recherche en Europe ou en Amérique du Nord se justifie par l'accès à des compétences qu'on ne trouve pas nécessairement (encore) dans les nouveaux pays émergents dans le domaine de la recherche (la Chine et l'Inde notamment). En d'autres termes, la localisation repose sur l'expertise. Pour le choix de localiser un nouveau projet dans un pays plutôt qu'un autre, le niveau des aides est très clairement pris en compte par les entreprises. Un autre point qui peut être pris en considération porte sur l'existence d'infrastructures de recherche (proximité de partenaires et/ou d'infrastructures publiques de recherche).

Pour ce qui concerne le choix de localiser des activités de recherche au sein d'un de ces nouveaux pays venus bousculer la hiérarchie mondiale, ce qui est déterminant c'est d'être présent dans des économies dont les marchés ont un fort potentiel soit parce qu'ils sont de taille gigantesque soit parce que les marchés européens arrivent à saturation.

4 Le CIR dans le paysage des aides publiques à la R&D

Dans une note du Ministère de l'Education Nationale sur les aides fiscales à la recherche et à l'innovation publiée en 2005³³, l'auteur insiste sur le fait que ces aides sont une mesure qui s'inscrit dans un cadre plus large de soutien public à la recherche et à l'innovation. De ce point de vue, l'efficacité de telles aides ne dépend pas seulement de leurs propres caractéristiques, mais des outils dont disposent les pouvoirs publics (à l'échelon national et/ou local) pour soutenir les entreprises dans leurs activités de recherche et d'innovation et surtout de la manière dont elles se complémentent et s'imbriquent les unes dans les autres. Aussi, le CIR serait d'autant plus effectif qu'il participerait à la place d'un arsenal de mesures publiques de soutien qui soit cohérent.

Depuis quelques années déjà et la loi Allègre votée en 1999, la France a procédé à une redéfinition profonde de sa politique de recherche, de sa politique d'innovation et de l'articulation des deux. Rappelons que les principaux piliers de cette loi consistaient à favoriser la mobilité des individus entre le monde de la recherche et le monde des entreprises, à renforcer les partenariats entre la recherche publique et les entreprises et

³³ Ministère de l'Education Nationale (2005), « Un panorama des mécanismes nationaux d'aides fiscales à la recherche et à l'innovation », 05-02, Septembre.

à proposer un cadre juridique et fiscal pour les entreprises innovantes. En 2002, le Plan Innovation est venu se greffer sur ces mesures pour renforcer la politique de la France en faveur de l'innovation.

La déclinaison de l'agenda de Lisbonne au niveau français a également confirmé la volonté des gouvernements successifs de remettre à plat l'organisation du système français de recherche et d'innovation. À la suite du rapport Beffa (2005)³⁴ et de la mise en place de l'Agence de l'innovation industrielle qui l'a suivi, le gouvernement a voulu se doter d'un outil lui permettant de mettre en place une « nouvelle politique industrielle française ».

Parmi les évolutions récentes en termes de politique d'innovation et de mesures incitatives pour les entreprises, l'Etat a aussi souhaité renforcer le cadre régional des aides en créant 67 pôles de compétitivité. Par ailleurs, il a voulu apporter une aide particulière à ces entreprises nouvelles qui nécessitent des montants de R&D importants avant la phase de commercialisation de ses produits. La mise en place du statut de Jeune Entreprise Innovante répond à cette volonté.

Sans prétendre à l'exhaustivité quant aux aides existantes, les répondants ont été interrogés sur la manière dont ils percevaient l'imbrication du CIR avec ces types de soutien, à savoir donc les pôles de compétitivité et le statut de JEI. De manière moins ciblée, ils ont également été interrogés sur leur perception de la politique française en faveur de la recherche et l'innovation. Par ailleurs, ce sont souvent les répondants eux-mêmes qui introduisaient l'ANVAR dans la discussion pour souligner les différences d'effet entre les subventions attribuées par l'ANVAR et le CIR sur la décision de lancer un projet particulier.

4.1 Vers une nouvelle politique industrielle française ?

De multiples répondants expliquent que les différentes mesures récentes en faveur de la R&D privée comme la Jeune Entreprise Innovante ou les pôles de compétitivité témoignent d'une attention particulière des pouvoirs publics qui leur semble positive. En tout cas, la plupart note que selon eux, il y a une vraie rupture dans la vision du soutien français à la recherche industrielle. Beaucoup affirme que pendant longtemps, les entreprises étaient peu aidées et qu'aujourd'hui, dans le jeu concurrentiel mondial, les pouvoirs publics ont pris la mesure de ce qu'ils pourraient faire pour aider les entreprises françaises à accroître leurs activités de recherche. Très nettement, les entreprises expliquent que ces activités sont enfin perçues par les services de l'Etat comme la clé de la réussite. Cela transparait dans les mesures intégrant l'idée que la recherche permet aux entreprises françaises de maintenir une avance technologique sur leurs concurrentes provenant des pays à bas salaires, ou de rester compétitives par rapport à leurs homologues françaises et européennes notamment.

L'Etat est en train de se doter d'une politique industrielle qui me semble aller dans le bon sens.

Les mesures comme le CIR ou la Jeune Entreprise Innovante permettent au territoire français de rester compétitif.

³⁴ J. L. Beffa (2005), *Pour une nouvelle politique industrielle*, Rapport pour le Président de la République.

La réforme du CIR s'inscrit évidemment dans ce cadre. Les montants en jeu augmentent considérablement pour les entreprises. Par ailleurs, l'appréciation du montant approximatif dont pourront bénéficier les entreprises étant considérablement simplifiée, nombreuses sont les entreprises à considérer que le CIR « nouvelle formule » témoigne de la volonté croissante de l'Etat de les soutenir dans leurs activités de recherche et d'innovation.

Il est certain que l'introduction de la part en volume à 5% a changé la donne quant à notre perception du soutien public. Avec la part portée maintenant à 10%, on passe encore un nouveau cap. Un seuil psychologique vient d'être franchi qui nous fait dire que le soutien est réel et pas seulement verbal.

4.2 Le soutien aux petites entreprises innovantes

Lors des entretiens, un point de discussion récurrent portait sur le traitement différencié des entreprises selon leur taille et âge par les politiques publiques. En 2003 par exemple, les PME ont réalisé 24% des dépenses privées de R&D mais n'ont bénéficié que de 17% du financement public³⁵. Les petites entreprises, et notamment les très petites entreprises, expriment souvent le sentiment que la politique publique industrielle et/ou de la recherche est largement orientée en faveur des grandes entreprises. Par exemple, l'Agence de l'innovation industrielle est souvent perçue par les petites entreprises comme un outil de soutien plus spécialement orientée vers les grandes entreprises que vers les petites entreprises. Parallèlement, les grandes entreprises trouvent l'initiative très intéressante.

Un instrument ressort clairement des entretiens et contredit la vision d'une politique de soutien à la R&D favorable aux seules grandes entreprises établies. Il s'agit du statut de JEI qui est largement plébiscité par les entreprises qui l'ont obtenu³⁶. Le volet sur les charges sociales fait l'unanimité. Par contre, quelques remarques ont été formulées sur le volet fiscal. La plupart du temps, ces jeunes entreprises ne dégagent pas de bénéfices dans leurs premières années d'existence et ne peuvent donc pas profiter effectivement de réductions fiscales.

Par contre, les entreprises présentes dans les secteurs hautement intensifs en R&D et qui ne peuvent pas bénéficier du statut, soit parce qu'elles ont été créées depuis plus de huit ans, soit parce qu'elles ne sont pas éligibles pour d'autres critères, considèrent la mesure comme un outil entraînant parfois une réelle distorsion de la concurrence en leur défaveur.

4.3 Les modes de soutien public territorialisés

Les pôles de compétitivité, qui sont l'instrument le plus récent de la « nouvelle politique industrielle française », reçoivent encore des commentaires partagés. En général, les entreprises soulignent à la fois que les pôles vont recevoir relativement peu de moyens, mais que ce peut-être une bonne manière de fédérer les entreprises autour de projets tout en gardant à l'esprit que l'argent public n'est pas la clé de la réussite des pôles.

³⁵ Source : MESR. <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/france/ent.htm>

³⁶ Les entreprises consultées n'ayant pas bénéficié du dispositif d'incubation, ce mode de soutien n'est pas traité dans ce rapport.

Par contre, les points de vue divergent en fonction de la taille des entreprises quant à l'organisation des pôles et, une fois encore, les cibles visées par la mesure. Les grandes entreprises sont très favorables aux pôles alors que les petites considèrent qu'ils ont été créés justement pour les grandes entreprises. Dès lors, les petites entreprises indiquent tout au plus qu'elles auront un rôle de faire-valoir à jouer, au pire qu'elles devront consacrer du temps et des ressources dans des projets dont elles maîtrisent mal les retombées pour elles.

Ce sont les grands groupes qui décident des projets et les PME travaillent *in fine* pour les grands groupes.

Par ailleurs, certains commentaires ont pointé le fait que le critère géographique n'est pas nécessairement le plus pertinent pour favoriser l'apparition de réseaux autour de technologies et/ou de compétences : le partage et le développement de nouveaux savoirs ne répondent pas nécessairement à une logique géographique. Pour certaines industries de haute technologie, certains acteurs remettent largement en cause cette problématique. Par ailleurs, certaines entreprises soulignent qu'elles ont la France et l'Europe, voire le monde, comme espace de recherche, de production et de vente. De ce point de vue, l'espace régional n'a pas beaucoup de sens si leurs partenaires n'en font pas partie.

Le pôle de compétitivité qui concerne notre activité est situé en Rhône-Alpes alors que nous sommes en Pays de la Loire, mais en fait cela ne pose pas de problèmes particuliers.

Plus généralement, les aides régionales permettent de profiter des avantages de la proximité, notamment la cohérence de l'action et le partage d'un « destin territorial commun » ainsi qu'une littérature économique abondante sur le sujet a pu le souligner, les répondants ont souvent dénoncé les faiblesses de ces dispositifs.

Certains répondants indiquent qu'il s'agit d'un nouvel échelon qui vient se greffer sur les échelons national et européen.

Le niveau d'aide pertinent reste le niveau national.

Nos produits sont faits en coopération avec les clients. Pour nous, la question de la localisation ne se pose pas : la proximité n'est pas un enjeu.

Les régions se spécialisent, mais notre marché est le marché européen.

Or, comme il a déjà été mentionné, les entreprises (du moins les petites) sont souvent demandeuses d'une réduction des interlocuteurs et l'existence de mesures régionales accroît au contraire le nombre de « guichets ».

La visibilité des aides publiques est insuffisante. C'est relativement compliqué de comprendre les différents types d'aides existants. Notre activité est de faire de la recherche pas de chercher des aides.

Le problème des aides publiques réside dans la difficulté à appréhender l'ensemble des possibilités d'aide qui existent.

4.4 Les aides à l'innovation de l'ANVAR

Parmi les bénéficiaires du CIR, nombreux sont ceux qui ont bénéficié ou qui bénéficient toujours d'une aide de l'ANVAR. Dans la plupart des cas, il s'est agi ou il s'agit :

- D'avances remboursables
- D'aides au recrutement d'un ingénieur ou d'un docteur.

Dans la presque totalité des cas, les répondants indiquent que ces aides ont été fondamentales et que sans elles, les recrutements ou les projets n'auraient pas eu lieu. Certains indiquent qu'ils auraient peut-être été mis en place, mais avec un décalage dans le temps. L'effet levier des aides de l'ANVAR est réel et d'ailleurs, certains répondants expliquent qu'un projet financé partiellement par l'ANVAR lui confère une crédibilité qui permet à l'entreprise de négocier plus facilement des crédits bancaires ou de trouver des partenaires publics ou privés.

Il existe une différence réelle entre le CIR et les subventions (ou prêts publics) qui tient à la différence de nature entre eux. Le CIR n'a pas d'effet immédiat sur la trésorerie à cause du décalage temporel entre la décision d'investir et le « remboursement ». Au contraire, les aides publiques interviennent dans le processus décisionnel immédiatement. D'ailleurs, très souvent, les bénéficiaires d'une aide de l'ANVAR pour le recrutement d'un ingénieur ou d'un docteur expliquent qu'en l'absence de cette aide, le recrutement n'aurait pas été fait. Très peu disent que le recrutement aurait été fait plus tard et encore moins que le recrutement aurait été fait de toute manière.

Dans le passé, nous avons bénéficié d'une subvention de l'ANVAR pour un projet que nous n'aurions pas pu lancer sans cette aide (en tout cas, on aurait eu du mal à le faire). Le projet n'a finalement pas eu de débouché industriel, mais cette aide a été bénéfique puisque le poste pour lequel nous avons reçu la subvention a été pérennisé depuis.

Mais en dehors des considérations sur les différences entre les subventions et les aides fiscales, une autre différence fondamentale entre le CIR et les aides de l'ANVAR réside dans le fait que ces dernières concernent une innovation clairement identifiée et non pas une activité de recherche dont les résultats sont par définition plus incertains. Les entreprises ont affiné leur projet lors du processus de discussion avec l'ANVAR et des évaluations régulières des progrès accomplis sont assujetties au versement de la subvention. Autrement dit, les aides de l'ANVAR ne se réduisent pas au versement d'une subvention, mais s'accompagnent d'une assistance technique.

Peu d'entreprises déplorent une trop grande lourdeur administrative lors de leurs contacts avec l'ANVAR. La plupart du temps, leurs commentaires portent sur la difficulté à formaliser les caractéristiques techniques de leurs projets en des termes compréhensibles par l'ANVAR. Le temps requis pour le faire, leur a paru trop long voire les a découragées à proposer un dossier.

Néanmoins, les entreprises ont plutôt des commentaires positifs sur leur expérience et affirment même souvent avoir beaucoup appris en termes de gestion de projet innovant. La plupart des entreprises explique ainsi que si la situation devait se présenter, elles feraient à nouveau appel à l'ANVAR pour les soutenir.

Un projet avait pu être lancé grâce au soutien de l'ANVAR par le biais d'une aide remboursable. Sans cette aide, le projet n'aurait pas vu le jour. Ce fût une très bonne expérience et cette expérience permettrait aujourd'hui de lancer un projet similaire sans aide de l'ANVAR. Pour le financer, nous aurions recours à un prêt bancaire. L'arbitrage entre coûts du crédit et charges administratives pour remplir les dossiers de l'ANVAR fait pencher la balance en faveur du prêt.

5 Les non-bénéficiaires du CIR

Les interlocuteurs au sein des entreprises qui ne bénéficient pas du dispositif CIR décrivent un processus décisionnel de R&D similaire à ceux des entreprises qui en bénéficient. Autrement dit, les deux populations ne semblent pas présenter de différences remarquables. Intuitivement, on aurait pu penser que ce sont souvent plutôt les petites et surtout les très petites entreprises qui, par méconnaissance du dispositif, ne bénéficient pas d'une aide qui leur est aussi destinée. En fait, parmi les non-bénéficiaires sont présents des petites entreprises mais aussi des grandes entreprises et/ou des entreprises dont les budgets de R&D sont conséquents. Cependant, on peut différencier trois types d'entreprises « Non-CIR » selon les raisons qui expliquent le fait qu'elles ne bénéficient pas du dispositif bien qu'elles aient, ou aient eu dans le passé, des dépenses de R&D :

Les entreprises dont les dépenses de R&D ne sont pas éligibles au CIR parce que celles-ci correspondent davantage à des activités de développement qu'à des activités de recherche. Pour cette population, le CIR ne s'applique pas et ne s'est jamais appliqué.

Les entreprises qui ont eu dans le passé une activité de recherche et qui sont passées à une phase de commercialisation des produits/services basés sur cette recherche préalable. Pour elles l'avenir de l'entreprise ne passe plus par la recherche (du moins, pas à l'heure actuelle). Des activités de développements peuvent éventuellement être envisagées pour améliorer des produits ou services existants mais en aucune manière de la recherche sur ces produits ou services. Pour ces entreprises, le dispositif CIR ne les concerne pas ou ne les concerne plus si elles ont bénéficié dans le passé du dispositif. Cependant, si elles décident de relancer de nouvelles activités de recherche parce qu'elles estiment que c'est redevenu nécessaire, elles pourraient demander à (re)bénéficier du CIR.

En cas de développement d'un projet important totalement à notre charge, nous utiliserons le CIR.

Les entreprises qui ne connaissent pas le CIR, mais qui n'ont aucune raison de ne pas en bénéficier. Pour cette population, les entretiens montrent souvent des interlocuteurs curieux d'en savoir plus. Explicitement interrogés sur ce point, pour eux, très majoritairement, le CIR leur permettrait d'avoir plus de projets de recherche. La réduction du coût de chaque projet les conduirait à mener conjointement plus de projets. En d'autres termes, le budget de recherche de ces entreprises serait, selon leurs dires, au moins égal à leur budget actuel majoré du montant de CIR dont elles bénéficieraient.

Avec le CIR, nous ferions plus de recherche. L'objectif ne serait pas de diminuer les budgets. Peut-être nous lancerions nous dans l'achat d'équipements.

Conclusion

En règle générale, les politiques dont l'objectif est d'accroître les dépenses privées de R&D se déclinent selon trois problématiques différentes :

- inciter les entreprises ayant des dépenses de R&D à les augmenter
- inciter les entreprises qui n'ont pas de dépenses de R&D à en réaliser
- inciter les entreprises multinationales à localiser leur recherche sur le territoire français

Ces trois cas de figure permettent de distinguer les effets différenciés du CIR sur l'effort de R&D des entreprises.

Les entreprises effectuant déjà de la R&D sont celles sur lesquelles le CIR a l'impact le plus marqué. Bien que cet impact soit diffus, implicite et intervienne avec un délai, il est sans nul doute positif.

Les entreprises qui ne font pas ou très peu de R&D sont peu influencées par le CIR. La plupart ne bénéficie pas du CIR et en a une connaissance très moyenne, ce qui ne leur offre pas un accès privilégié au dispositif et au contraire ouvre la porte à certaines idées sur le CIR *a priori* négatives. Quand bien même ces entreprises entreraient dans le dispositif, le CIR ne pourrait véritablement inciter à investir en recherche car la décision d'initier un effort de R&D relève de considérations autres que financières. On retrouve cette configuration dans les secteurs à faible intensité technologique et les PME. Dans le cas des petites ou très petites entreprises, l'objectif n'est d'ailleurs pas nécessairement de les conduire à avoir des activités de recherche en interne. Il peut être plus pertinent de les pousser à coopérer avec d'autres PME et/ou d'avoir des contacts avec des centres technologiques dont l'objectif est justement de faire de la recherche pour les entreprises. L'agrément accordé par le Ministère de la Recherche pour des entreprises qui exécutent de la recherche pour le compte d'autres entreprises s'inscrit dans cette démarche. L'objectif est donc de convaincre les entreprises qui n'ont pas de culture de recherche et d'innovation des bienfaits de la R&D sur leur propre compétitivité de leur entreprise passe par la R&D. Une fois cet esprit de la recherche et de l'innovation diffusé auprès de ces entreprises, le CIR pourrait jouer son rôle de soutien effectif à la recherche.

L'effet du CIR sur la R&D des grandes entreprises est plus difficile à cerner. Les pouvoirs publics ayant peu de prises sur le volume des dépenses R&D des grands groupes industriels multinationaux, il s'agit surtout au travers des aides fiscales à la R&D de « rapatrier » la R&D en France ou d'empêcher la délocalisation de ces activités. Il s'agit le plus souvent de ce dernier scénario « défensif » car les grandes entreprises françaises ont historiquement localisé et conservé leurs activités stratégiques sur le territoire national. On observe cependant en France comme dans les autres pays industrialisés, que même ces activités hautement complexes et à forte valeur ajoutée deviennent plus mobiles. L'enjeu est donc important pour les pouvoirs publics et ce d'autant plus que:

- Les innovations technologiques sont souvent créées et diffusées au sein d'industries organisées autour de grandes entreprises qui fédèrent tout un

ensemble de PME autour d'elles. Cette vision de l'innovation s'inscrit dans la tradition française qui décompose les structures industrielles autour de la notion de « branche » à l'initiative de F. Perroux et plus tard autour de celle de « filière » défendue par l'école de « l'économie industrielle française ». Selon cette vision, les efforts de R&D des grandes et petites entreprises sont en partie interdépendants.

- Un accroissement des dépenses de R&D d'un groupe qui représente un pourcentage conséquent des dépenses nationales totales de R&D a un effet certain et visible sur la mesure de la Dépense intérieure brute de R&D (DIRD). Évidemment, dans ce cas-là, les aides fiscales plafonnées ne sont pas l'outil le plus adapté pour pousser les grandes entreprises à intensifier leurs activités de R&D.

La comparaison de l'intensité de cet impact avec le coût du dispositif dépasse le cadre de cette étude. Les études économétriques obtiennent des résultats très différents. De même, la variété des modalités des dispositifs d'aide fiscale mis en place dans les différents pays tient autant, selon nous, à leurs spécificités institutionnelles qu'à l'incertitude concernant l'impact du CIR sur l'effort de R&D des entreprises. Les dispositifs d'aide fiscale ne se sont pas construits sur la base d'une rationalité économique claire et précise, mais pour la plupart – la France en est un exemple – construits par ajustements et réformes successives. Ainsi, si l'on ne peut expliciter précisément les mécanismes qui déterminent l'impact du CIR sur l'effort de R&D et en déduire le « design optimal » de ce dispositif, il est possible d'évaluer si les réformes récentes vont « dans le bon sens ». C'est dans cette optique que cette étude a été menée, en donnant la parole aux bénéficiaires et non-bénéficiaires du dispositif.

Il ressort de ces investigations que la réforme de 2004, avec notamment la prise en compte d'une part en volume, est tout à fait pertinente pour augmenter l'effort de R&D des entreprises. La seule prise en compte d'une part en accroissement faisait de ce dispositif un instrument marginal, sauf pour les entreprises dans leurs premières années de vie et quelques entreprises en accroissement permanent de R&D. Ainsi que cela a été expliqué en détail, la décision de R&D est liée à des projets de R&D, à des opportunités ou encore à une situation conjoncturelle. Le CIR n'intervient pas directement dans le déclenchement de cette décision. Ainsi l'ancienne version du CIR nécessitait que les entreprises accroissent constamment leur effort de R&D, sans pour autant être un motif suffisant pour le faire, du fait du caractère relativement modeste des montants octroyés. La prise en compte d'une part en volume de 5% en 2004 et 10% à partir de 2006, modifie très sensiblement cette perspective. Ainsi comme un directeur de la recherche d'une entreprise nous l'a rapporté, un « seuil psychologique » est en train d'être franchi. Pour les grandes entreprises demeurant cependant en dessous du plafond, l'effet CIR devient tangible et utilisable par les directeurs de recherche dans leurs négociations avec les autres départements ou l'administration centrale pour l'octroi des crédits, ce qui était très rare auparavant. Pour les petites entreprises, le CIR sera dorénavant et de plus en plus intégré en amont de la décision de R&D. Il est appréhendé comme un dispositif de soutien de long terme. Peu de petites entreprises deviennent des grandes entreprises à forte intensité de R&D et peuvent, à ce titre, espérer bénéficier du CIR sur une longue période si seule une part en accroissement est pris en compte.

Par ailleurs, l'efficacité des aides fiscales à la recherche et à l'innovation est d'autant plus forte que ces aides s'inscrivent de manière cohérente dans le paysage des mesures publiques de soutien à la R&D. La mise en place d'une politique volontariste en faveur de la recherche et de l'innovation est en train de prendre corps en France. Les répondants sont très sensibles aux efforts gouvernementaux et se sentent soutenus dans leurs activités quotidiennes. Cet effet psychologique est évidemment non négligeable et participe à la mise en place d'un environnement favorable à la recherche et à l'innovation. En même temps, cet environnement renforce l'attractivité du territoire français ou des territoires régionaux. Très clairement, le CIR est vu comme un artisan important de cette politique ce qui signifie que le CIR est un outil renforçant l'attractivité de la France. D'ailleurs, s'il existe une concurrence entre les pays (européens mais pas seulement), pour attirer les entreprises réalisant une partie de leur activité à l'étranger ou pour les inciter à maintenir cette activité sur le territoire national, alors le CIR peut être vu comme un instrument de choix déterminant.

Annexes

Annexe A Lettre de sollicitation de la Direction de la Technologie



DIRECTION DE LA TECHNOLOGIE

Le Directeur,

Tél. 01 55 55 89 20

Fax 01 55 55 87 30

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris, le

A l'attention de

Madame, Monsieur,

Il existe aujourd'hui un consensus sur l'importance de l'effort de recherche et de développement comme facteur de compétitivité des entreprises.

Dans ce cadre, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche lance, en direction des entreprises françaises, une réflexion approfondie dont l'objectif consiste à mieux comprendre les effets des mesures de soutien public mises en place.

Aussi, je vous serais reconnaissant d'accorder un peu de votre temps au questionnaire en ligne élaboré par Technopolis France, cabinet spécialisé dans le conseil en politiques technologiques, auquel cette étude a été confiée.

Votre participation est très importante car elle permettra d'assurer la fiabilité et la qualité de cette étude d'impact.

Vous trouverez les liens menant au questionnaire en ligne, ainsi que toutes les informations nécessaires et les garanties de confidentialité sur le site du Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche :

www.recherche.gouv.fr/entreprises/cir/etudeCIR

Je vous remercie par avance de la contribution que vous voudrez bien apporter à cette enquête.

Restant à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques GAGNEPAIN

Annexe B Engagement de confidentialité de Technopolis France



CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Utilisation des informations récoltées

Les informations du formulaire de l'enquête sur les mesures de soutien public à l'effort de R&D dans les entreprises ne sont utilisées qu'à des fins de traitement statistique dans le cadre d'une étude pour le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Confidentialité des informations récoltées

Seuls des résultats agrégés (par taille d'entreprise, secteurs d'activités, profils de réponses,...) et anonymisés seront rendus au Ministère.

Technopolis France préserve la confidentialité de vos informations personnelles qui ne sont partagées avec aucun tiers, publics ou privés.

Destruction des informations récoltées

Technopolis France s'engage à détruire intégralement les réponses récoltées à la fin de cette étude.

Fait à Paris le 20/10/2005	Bastiaan de Laat, Directeur de Technopolis France
----------------------------	--

Annexe C Capture d'écran d'une page dédiée à l'étude sur le site du Ministère délégué à la Recherche

Figure 31 Capture d'écran du site destiné aux bénéficiaires CIR

Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

EMPLOI SCIENTIFIQUE
ENTREPRISES
PRESSE

Accueil | Sigles | Liens utiles | FAQ | Editeur | Plan du site

RECHERCHE AVANCÉE

Etude sur le Crédit d'impôt Recherche (CIR)

Objet de l'étude

Le crédit d'impôt recherche est l'un des dispositifs majeurs dont dispose l'Etat pour inciter les entreprises à accroître leur effort de R&D.

Ce dispositif, créé en 1983, a connu une réforme importante en 2004, avec l'introduction d'une part en volume dans son calcul, pour accroître son effet incitatif.

Afin d'en mesurer tous les effets, le ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche a décidé de mener une évaluation d'ensemble de cette mesure fiscale.

Cette étude devrait permettre d'apprécier l'efficacité du crédit d'impôt recherche sur le niveau de recherche réalisé par les entreprises, sur le développement des jeunes entreprises, sur la création d'emplois et recenser les différents problèmes des entreprises pour s'adapter aux modifications de la législation.

Enfin, elle devrait indiquer les attentes des entreprises quant à ses évolutions futures et préciser les appréciations des entreprises sur le crédit d'impôt recherche par rapport à d'autres instruments incitatifs (subventions, avances remboursables).

Cette étude est confiée à la société TECHNOPOPOLIS France (www.technopolis-group.com). Le résultat de cette étude sera disponible sur ce site début 2006.

-> [Télécharger la lettre de la Direction de la Technologie](#) (format pdf)

Le remplissage du questionnaire ne prend pas plus de 15 minutes. La clôture sera effective le **25 novembre 2005**.

Accéder aux questionnaires en ligne

- > [Bénéficiaire du CIR](#)
- > [Non bénéficiaire du CIR](#)

Annexe D Capture d'écran d'un des questionnaires en ligne

Figure 32 Capture d'écran du questionnaire destiné aux bénéficiaires CIR

TECHNOPOLIS [Sortir du questionnaire >>](#)

Questionnaire en ligne sur les modes de soutien publics à l'effort de R&D (CIR)

1/8 Identification

*** 1. Nom et adresse e-mail du répondant**

Nom

E-mail

*** 2. Fonction du répondant**

Directeur général/Gérant

Directeur de la R&D

Directeur financier

Autre (préciser)

*** 3. Nom de l'entreprise**

*** 4. Secteur de l'entreprise**

*** 5. Votre entreprise fait-elle partie d'une holding/d'un groupe ?**

Oui

Non

Annexe E Mél de sollicitation pour les entretiens

A l'attention de XXXX

Madame, Monsieur,

Vous avez répondu dernièrement à un questionnaire en ligne sur les modes de soutien public à l'effort de recherche des entreprises. L'équipe de Technopolis et le Ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, commanditaire de cette étude, tiennent à vous remercier sincèrement du temps et de l'attention que vous avez accordés à notre requête.

L'étude entre maintenant dans sa seconde phase ayant pour objet d'approfondir par des entretiens ciblés les connaissances acquises au travers du questionnaire. Je souhaiterais dans ce cadre vous solliciter pour un court entretien téléphonique (pas plus d'une demi-heure).

Au cours de cet entretien je souhaiterais tenter de mieux comprendre la façon dont les différents modes de soutien public, notamment le crédit d'impôt recherche, influent sur votre décision de R&D.

Auriez-vous une demi-heure de libre dans les semaines qui viennent afin que mon collègue Philippe Larrue ou moi-même vous appelions? Si c'est le cas, je vous remercie de bien vouloir m'envoyer vos préférences concernant le jour et l'horaire, ainsi que le numéro de téléphone auquel l'un de nous pourrait vous joindre.

Je vous remercie de nouveau de votre intérêt pour cette étude et je reste à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire,

Cordialement,

Patrick Eparvier

Annexe F Guide d'entretiens

Activités de R&D de la société

- Principales activités de R&D ?
- Quelle croissance de ces activités ? croissance régulière ?
- Principaux facteurs influant sur le volume de dépense ?
- Quel est le processus menant à la détermination du montant des dépenses en R&D ?
- Si groupe : la décision du budget de R&D se prend-elle au niveau de la maison-mère ? au niveau des filiales ? La décision se prend-elle en plusieurs endroits dans la société (plusieurs départements, plusieurs filiales, filiale et société mère) ?

La décision de R&D et le dispositif CIR

- Qui gère le dispositif CIR au sein de l'entreprise (service comptabilité, service R&D...) ?
- Si c'est le service comptabilité qui s'occupe du CIR, quelles sont les interactions entre personnes entre « décideurs R&D » et « gestionnaire CIR »
- Quel niveau de connaissance les décideurs R&D ont-ils de la position CIR de leur société (historique des CIR positif/négatif) ?
- Quel niveau de connaissance les décideurs R&D ont-ils des modalités du CIR (dépenses éligibles)
- La connaissance de ces modalités influent-elles sur les choix faits lors des décisions liées au budget de R&D ? à l'allocation de ce budget entre les divers postes de dépense (équipement/personnel) ?
- Comment est affecté le crédit impôt le cas échéant ? un crédit d'impôt permet-il l'année suivante d'investir plus aisément en R&D ?
- La perspective d'un crédit d'impôt permet-elle aux décideurs R&D de mieux « défendre » son budget ? est-ce un argument dans les négociations budgétaires au sein de la société, entre les différentes divisions ? entre filiales et société-mère ?

Externalisation de la R&D

- La société externalise-t-elle tout ou partie de sa R&D ? A qui ? la société sous-traitante est-elle agréée ?
- La possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt influe-t-elle sur le choix du sous-traitant ? sur le volume sous-traité ?

Historique du CIR

- Date d'entrée et de sortie éventuelle du dispositif
- Dépôt du dossier sans bénéfice CIR ?
- Un CIR négatif peut-il influencer sur la décision d'investissement ?
- La décision d'entrer dans le dispositif : pourquoi pas avant ? (création récente de la société, augmentation du volume de recherche,...)
- Motivations principales pour entrer dans le dispositif

La réforme 2004 du CIR

- Quelle connaissance l'interlocuteur a-t-il de la réforme ? Comment a-t-il été informé de cette réforme ?
- Niveau de connaissance de cette réforme au sein de l'entreprise ?
- Avis sur l'efficacité de cette réforme pour inciter à investir en R&D (notamment prise en compte d'une part en volume) ?

Autres modes de soutien publics

- Quels sont les autres modes de soutien publics dont bénéficie la société ?
- Comment se positionne le CIR par rapport aux autres modes de soutien quant à l'effet incitatif sur la R&D ?

Conclusion

- Avantages et inconvénients du CIR

Annexe G Liste des entretiens menés

Cf pages suivantes
Tableau .

Nom de l'entreprise	Nom du contact	Fonction dans l'entreprise	Secteur de l'entreprise	Région
Acouphen	Denis Bozzetto	Directeur général/Gérant	Bâtiment, travaux publics	Rhône-Alpes
ADDL	Luc Vadez	Directeur technique	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Île-de-France
Aliacom	Daniel Thebault	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance en informatique	Midi-Pyrénées
Aliaxis Research and Development		Directeur général/Gérant		
Alliasys	Yves Le Doeuff	Directeur général/Gérant	Autres services	Bretagne
Alpes Frais Production	Véronique Ragot	Directeur de la R&D	Industries agricoles et alimentaires	Rhône-Alpes
Alyzios SARL	Bruno Schmitt	Directeur général/Gérant	Industries agricoles et alimentaires	Languedoc-Roussillon
AM Conseil	Philippe Milot	Directeur général/Gérant	Industries agricoles et alimentaires	Bourgogne
Antidot	Fabrice Lacroix	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance aux entreprises	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Arcelor Research	Hubert Hocquaux	Responsable contrôle R&D	Métallurgie et transformation des métaux	Lorraine
Astrazeneca	Philippe Gehin	Directeur général/Gérant	Pharmacie, parfumerie et entretien	Île-de-France
Avisis	Michel Sahut	Contrôleur de gestion	Industrie mécanique	Rhône-Alpes
Biochemics Consulting	Jacques Chrétien			
Bionoface	Sylvain Gleyal	Directeur de la R&D	Industrie des équipements du foyer	Île-de-France
BioTOM	Guillaume L'Hermitte	Directeur financier	Recherche et développement	Alsace
C4W	François Le Breton	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance en informatique	Languedoc-Roussillon
Dassault Systèmes	Sophie de Roux	Directeur des services financiers	Recherche et développement	Île-de-France
Defontaine SA	Jean Bonnefous	Directeur de la R&D	Industrie mécanique	Pays de la Loire
Délices de Ninon	Philippe Sonnerat	Directeur du service développement	Industries agricoles et alimentaires	Limousin
DJ Pack	Pierre Joulia	Directeur de la R&D	Chimie, caoutchouc, plastiques	Rhône-Alpes
Educaffix	Lucien Lumbroso	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance en informatique	Rhône-Alpes
EFJM	Guy Aubert	Directeur général/Gérant	Chimie, caoutchouc, plastiques	Centre
Electropoli	Thierry Schmitz	Directeur de la R&D	Métallurgie et transformation des métaux	Basse-Normandie
EMF Consulting France	Eliane Fuseau	Directeur général/Gérant	Recherche et développement	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Essilor (*)			Santé	
Eurorad	Anne Kazandjian	Directeur général/Gérant	Métallurgie et transformation des métaux	Alsace
Eurovanille	Philippe Brand	Directeur financier	Industries agricoles et alimentaires	Nord-Pas-de-Calais
France Telecom (*)	Paul Friedel			
H2O Yachts	Jean François Nevot	Directeur de la qualité	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Intellixir	Jean-Michel Careil	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance aux entreprises	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Isytech	Patrick Chollet	Directeur général/Gérant	Industrie électrique et électronique	Bretagne
Le Moteur Moderne	Beernard Besson	Directeur de la R&D	Recherche et développement	Île-de-France
M.P.C.	Stéphane Menard	Directeur général/Gérant	Chimie, caoutchouc, plastiques	Rhône-Alpes
M7 System	Jean-Alain Moreau	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance aux entreprises	Rhône-Alpes
Malauccène Industries	Régis de Charrette	Responsable études	Industries du bois et du papier	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Mapea	René Genillon	Directeur de la R&D	Chimie, caoutchouc, plastiques	Rhône-Alpes
Matra Electronique	Jérôme Deuil	Directeur de la R&D	Industrie électrique et électronique	Picardie
MG2Automation	Michel Manago	Directeur général/Gérant	Industrie électrique et électronique	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Netova	Franck Rougeau	Directeur général/Gérant	Industrie électrique et électronique	Île-de-France
Nfrance	Pierre Sintès	Directeur général/Gérant	Conseil et assistance en informatique	Midi-Pyrénées
Oktal	Christian Torrell	Directeur général/Gérant	Autres services	Midi-Pyrénées
Oracl	Olivier Lepou	Directeur général/Gérant	Recherche et développement	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Pertinence	Thierry Prevel	Directeur financier	Autres services	Île-de-France
Pharma Pass France SAS	André Stamm	Directeur général/Gérant	Pharmacie, parfumerie et entretien	Alsace
Ragt 2n	Claude Tabel	Directeur général/Gérant	Agriculture, sylviculture, pêche	Midi-Pyrénées
Renault (*)	Pierre Beuzit	Directeur de l'ingénierie (ex Directeur de la recherche		
	Bernard Hellmann	Contrôleur de gestion de la direction de la recherche		
Saati	Isabelle Faivre	Responsable Qualité	Autres services	Picardie

Sacet	Marc Testard	Directeur général/Gérant	Industrie électrique et électronique	Bretagne
Sefcco	Antoine Royal	Directeur général/Gérant	Industries du bois et du papier	Lorraine
Sogexfo	Patrick Bezard-Falgas	Directeur général/Gérant	Autres services	Midi-Pyrénées
Stepmind	Alain Jolivet	Directeur général/Gérant	Industrie électrique et électronique	Île-de-France
STMicroelectronics	Laurent Gouzènes	Direction de la stratégie	Industrie électrique et électronique	
Saint-Gobain (*)	Pierre-Emmanuel Lévy	Directeur-Adjoint de la R&D	Matériaux de construction	Île-de-France
Teamlog	Yves Minazzoli	Directeur technique	Conseil et assistance en informatique	Île-de-France
Thor Sarl	Thierry Reix	Directeur de la R&D	Chimie, caoutchouc, plastiques	Rhône-Alpes
Total France	Philippe Girard	Directeur-Adjoint de la R&D (Secteur Raffinage et Marketing)	Hydrocarbures, production d'énergie	Île-de-France
Unaxis-France SAS	Jean Baptiste Chevrier	Directeur de la R&D	Industrie électrique et électronique	Rhône-Alpes

(*) Entreprise contactée mais n'ayant pas répondu au questionnaire.